

728^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 14 décembre 2011

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 21 DECEMBRE 2012 (N° 8.100)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE D'EVENTUELS PROJETS DE LOIS TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 7.544).
- II. POURSUITE ET FIN DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012 :

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2011**

**Séance Publique
du mercredi 14 décembre 2011**

Conseillers Nationaux présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Conseillers Nationaux absents excusés : M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Membres du Gouvernement présents : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministre d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Cabinet du Président ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale ; Mme Florence FERRARI, Secrétaire en Chef ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et la Communication ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Jean-Charles DE SIGALDY, Chef de Section ; Mme Marie-Pauline SIMONETTI, Attachée.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-François ROBILLON.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de M. Pierre LORENZI et de Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

Par ailleurs, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS
PAR LE GOUVERNEMENT ET
RENOI DEVANT LES COMMISSIONS**

L'ordre du jour appelle, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée. Un projet de loi nous est parvenu, il s'agit du :

Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat.

Ce texte, tant attendu par tout le personnel de la Fonction Publique, nous est parvenu aujourd'hui même. Compte-tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc formellement renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

(Renvoyé).

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous vous exprimer sur ce sujet ? Je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

c'est un honneur pour moi – et je dois ajouter un réel plaisir – de vous confirmer que le Gouvernement a procédé aujourd'hui même au dépôt, sur le bureau du Conseil National, du projet de loi, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat.

Conformément à l'engagement pris, ce dépôt intervient avant la fin de l'année 2011 et même avant la Séance Publique consacrée au vote du Budget Primitif 2012.

Comme vous le savez, l'élaboration de ce projet de texte a constitué un chantier législatif d'envergure qui entre à présent dans sa phase finale. La rénovation du statut des fonctionnaires se trouve, en effet, au cœur du plan général d'action de modernisation entamé il y a quelques années et renforcé depuis la feuille de route remise par S.A.S. le Prince Albert II à l'été 2010.

Lequel plan de modernisation s'est traduit par de nombreuses avancées en faveur, tant du public – conditions d'accueil, simplification des procédures, renforcement du droit des administrés – que des personnels de l'Etat – horaires dynamiques, formations professionnelles, procédure d'évaluation, revalorisation salariale, titre restaurant.

Je voudrais rappeler que la modification du texte du 12 juillet 1975 est le fruit d'un important travail de concertation, de coordination et de rédaction qui a mobilisé de nombreux acteurs au sein de l'Administration, notamment, les Services Juridiques de l'Etat, l'Inspection Générale de l'Administration et la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Ce texte s'inscrit aussi et surtout dans une démarche de concertation avec la Haute Assemblée qui, rendue destinataire d'un avant-projet de loi a pu, par l'intermédiaire de ses représentants au sein du groupe de travail mixte, discuter en amont de la réforme législative envisagée, obtenir des éclairages sur certaines de ces options et suggérer, en accord avec les représentants du Gouvernement des évolutions rédactionnelles. Je souhaite à cet égard saluer l'esprit constructif dont a fait preuve l'ensemble des participants de ce groupe de travail, cela démontre une nouvelle fois s'il en était besoin, le bon fonctionnement de nos Institutions.

La phase d'élaboration du texte a également permis au Gouvernement d'entendre les souhaits des différents partenaires sociaux et de recueillir l'avis de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives afin de les prendre en considération dans la réflexion d'ensemble qui a pu être menée. J'ajoute

que, s'agissant à plus d'un titre d'une question de caractère général intéressant la Fonction Publique et les fonctionnaires, la Commission de la Fonction Publique a été réunie, conformément à l'article 26 de l'actuel statut, afin que le texte lui soit présenté. Cette Commission de la Fonction Publique se réunira à nouveau le 12 janvier prochain, ses membres seront alors en mesure d'exprimer formellement leur avis, avis que je ne manquerai pas de communiquer au Conseil National afin d'apporter un éclairage complémentaire aux débats à venir.

Le projet de loi qui vient d'être déposé se présente donc comme l'aboutissement d'un long processus qui a impliqué, non seulement, de réformer l'espace statutaire, c'est-à-dire les règles propres aux fonctionnaires telles que définies par le statut de 1975, mais également, de consacrer un espace contractuel au sein de la Fonction Publique à partir des ambitions qui ont pu être légitimement conçues en faveur des agents non titulaires de l'Etat. A cet égard, le projet de loi traduit l'idée directrice d'une complémentarité entre le statut et le contrat. En effet, ce projet énonce pour la première fois dans l'histoire administrative monégasque, à l'instar de ce qui se pratique depuis longtemps dans les autres pays, le principe de réserver la qualité de fonctionnaire aux nationaux, hormis les emplois relatifs à la sécurité et à l'ordre public. Il définit également les cas de recours aux agents non titulaires de l'Etat en renvoyant explicitement à l'Ordonnance Souveraine le soin de prévoir les règles générales qui leur seront applicables comme l'autorise l'article 51 de la Constitution.

Le projet de loi comporte, en outre, d'autres avancées destinées à rendre plus attractive, plus mobile, plus protectrice, la carrière des fonctionnaires mais je n'entrerai pas dans les détails ce soir puisque nous aurons, évidemment, l'occasion d'en discuter lorsque chacun aura pu prendre connaissance de l'ensemble des dispositions prévues.

D'une manière générale, pour conclure mon propos, je souhaite insister sur le fait que ce projet de loi constitue une réelle avancée qui vise à doter la Fonction Publique d'un régime juridique adapté aux besoins actuels et futurs de la Principauté.

Je pense que le Gouvernement et le Conseil National peuvent avancer rapidement dans l'analyse de ce texte qui représente sans contexte une priorité législative et le Gouvernement souhaite qu'un vote puisse intervenir au milieu de l'année prochaine pour une entrée en vigueur à l'automne 2012. Merci.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Je crois que l'année 2012 sera assez chargée s'agissant des textes de loi à voter que nous avons réclamés. Donc, on va se mettre au travail suite au dépôt.

Vous vouliez faire une intervention, Madame BOCCONE-PAGES ? Je vous en prie, allez-y, mais rapidement.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je tenais à remercier Monsieur le Ministre d'Etat. En effet, il est fait état, dans l'exposé des motifs en page 7, dans le dernier paragraphe, notre coopération au sein d'un groupe de travail, dans le cadre de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses que j'avais l'honneur de présider en 2010. Il est exact que de nombreuses réunions ont été consacrées à l'examen de cet avant-projet de loi et j'ai constaté, en parcourant le texte au niveau des différents articles, que de nombreux points que nous avons évoqués, ont été retenus par le Gouvernement et, notamment, au niveau de la formation des personnels.

Aussi, Monsieur le Ministre je tenais à remercier le Gouvernement bien entendu, mais aussi l'ensemble des Services, également mes Collègues parce qu'à l'époque, de nombreuses réunions ont été menées, organisées et je dois dire que l'ensemble de la Haute Assemblée à ce moment-là était tout à fait engagé dans l'avancée de ce projet de loi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, rapidement.

M. Claude CELLARIO.- Merci, je vais être très bref.

Monsieur le Ministre, j'ai appris avec plaisir le dépôt de ce projet de loi très attendu. Sans entrer dans le détail, je rappellerai qu'il y a plus de cinq ans que l'on parle à ce sujet et que l'on tente de trouver une solution pérenne pour l'ensemble des personnels de la Fonction Publique. Cette fois, nous y sommes parvenus, le Gouvernement a respecté l'ensemble des procédures et je tenais à vous en remercier spécialement puisque je suis Président de l'Association des Fonctionnaires Monégasques. Enfin, chacun bénéficiera, soit pour les Monégasques d'un véritable statut, soit pour les non-Monégasques, en particulier les agents de l'Etat, d'une sécurité juridique.

Je tiens à vous remercier du travail qui a été accompli. Pour avoir participé à ce groupe de travail, ensemble nous sommes allés dans le bon sens. Cela représente de toute évidence une avancée considérable pour la Fonction Publique.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous aurons tout loisir comme je le disais, d'étudier ce statut dès le début de l'année 2012.

Chers Collègues, vous avez constaté le décalage de la Séance Publique de demain de 17 heures à 18 heures. Je reviendrai en fin de soirée, hors présence du public, pour vous donner des explications sur les raisons de cette très légère modification de l'horaire initialement prévu pour la dernière séance de vote du Budget Primitif 2012.

Nous nous sommes arrêtés lundi dernier au chapitre 50 et nous devons terminer ce soir les débats sur les différents chapitres budgétaires afin que la première partie de la Séance Publique de jeudi, soit, comme de coutume, exclusivement consacrée aux motivations de vote et au vote du Budget Primitif 2012.

Je vous rappelle que cette dernière séance sera particulière car, dans un second temps, s'ouvrira une séquence législative destinée à l'examen et au vote du projet de loi, n° 887, sur la transmission de la nationalité par mariage.

Je ne saurais donc que trop vous encourager, ce soir, à être concis et précis dans vos interventions afin que nous puissions, pour le confort de tous, terminer à une heure pas trop avancée dans la nuit.

II.

POURSUITE ET FIN DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012

M. le Président.- Je rappelle que lors de notre dernière séance de lundi dernier, le Gouvernement s'était engagé à apporter des précisions complémentaires sur quelques questions.

Il s'agissait, en premier lieu, de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, agents de l'Etat et retraités. Vous deviez, Monsieur le Ministre, suite à une question que je vous avais posée, nous préciser le pourcentage de cette revalorisation qui sera portée sur les fiches de paie du mois de janvier 2012.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux je veux d'abord vous confirmer ce soir, l'engagement pris par le Gouvernement dans le cadre de l'examen du Budget Rectificatif 2011 et qui concerne l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités de la Fonction Publique. Au mois d'octobre dernier, le Gouvernement avait, en effet, exprimé son attachement à la préservation de ce pouvoir d'achat en procédant à la revalorisation nécessaire du point indiciaire au 1^{er} janvier 2012. Je peux vous assurer que cet engagement sera tenu. Je rappelle qu'au terme de l'année 2011, ont d'ores et déjà été enregistrés au 1^{er} janvier 2011 une augmentation de 0,8 %, au 1^{er} juillet 2011 une nouvelle majoration de 0,8 %, soit un cumul équivalent à 1,6 % sur l'année. Nous venons de connaître les chiffres de l'inflation de novembre, à savoir sur douze mois 2,4 % hors tabac, mais on a toujours retenu le pourcentage hors tabac, donc on retient 2,4 %. Ainsi, nous nous proposons, au 2 janvier 2012, de procéder à une revalorisation de 1,3 % à savoir, 0,8 % pour atteindre les taux d'inflation sur les douze derniers mois et 0,5 % pour anticiper l'inflation de l'année 2012 qui, d'après la Banque Centrale Européenne, devrait être inférieure à 2 %.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. J'avais posé cette question et vous y avez répondu favorablement.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

Les fonctionnaires sont gâtés ce soir ils vont avoir un statut et une revalorisation du point d'indice...

(Rires).

M. Alexandre BORDERO.-... Donc, toute plaisanterie mise à part, votre réponse correspond à peu près à nos estimations parce qu'on ne connaît jamais l'inflation au dixième de point près et je crois que vous avez tenu par cette revalorisation à bien suivre l'inflation et à ne pas faire perdre de pouvoir d'achat aux fonctionnaires. C'était une demande forte des Elus de la majorité et vous y avez répondu, on peut vous en remercier tout comme les fonctionnaires et les retraités de la Fonction Publique.

Je pense qu'effectivement, il faut motiver notre Administration, c'est quand même un organisme qui a beaucoup de poids à Monaco, peut-être plus que dans d'autres pays. On nous reproche, parfois de trop nous tourner vers l'Etat, à partir du moment où on se retourne vers l'Etat, autant que l'Etat ait des fonctionnaires de qualité et le plus motivés possible. Quant au statut des fonctionnaires, là-aussi je vois qu'il répond pleinement aux engagements qu'avait pris la majorité, déjà en 2003. Durant la campagne 2003, on avait parlé de cette réforme du statut des fonctionnaires, on avait commencé à travailler en 2003, ce sont des choses qui sont très difficiles à mettre en place et je crois qu'un aboutissement cette année, ce serait une excellente chose. Il ne nous reste plus qu'à travailler sur le statut des fonctionnaires de façon à avoir un statut actualisé, il y a des nouveautés et je pense que cela correspondra totalement aux besoins de notre Fonction Publique.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Il restait un dernier point abordé par M. Jean-Charles GARDETTO sur l'actualisation du site LégiMonaco. Nous avons convenu que M. le Délégué aux Affaires Juridiques apporterait ultérieurement par courrier les éclaircissements demandés par notre Président de la Commission de Législation.

M. le Ministre d'Etat.- Il sera là demain.

M. le Président.- D'accord, merci beaucoup.

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci beaucoup.

Concernant l'augmentation du point d'indice je voudrais rappeler que dans une déclaration faite lors du Budget Rectificatif j'avais demandé au Gouvernement de se pencher sur ce problème considérant que sur une période de restriction budgétaire, il ne fallait pas omettre de développer la consommation intérieure. C'était l'objet de mon intervention. Ce soir, Monsieur le Ministre, vous nous annoncez de bonnes nouvelles et j'en éprouve une grande satisfaction.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, nous allons reprendre au Chapitre 51 – Budget et Trésor, Direction, page 30 du fascicule budgétaire.

Monsieur le Chef de Cabinet, s'il vous plaît.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 51 – BUDGET ET TRESOR – DIRECTION

351.010 – FRAIS DE PERSONNEL	945.300
351.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	29.000
351.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.000
	<u>975.300</u>

M. le Président.- Monsieur le Ministre, puisque nous sommes amenés à reprendre sur le chapitre consacré à la Direction du Budget et du Trésor, j'en profite pour revenir sur la suggestion du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de lancer une réflexion sur l'utilisation d'une partie des disponibilités du Fonds de Réserve Constitutionnel qui pourrait parfaitement agir vis-à-vis du budget telle une banque, en permettant de financer la construction d'investissements rentables.

Visiblement cette proposition ayant été mal comprise par certains et écartée, pour de bonnes raisons de sécurité budgétaire, je pense, par le Gouvernement, je suis ainsi contraint de revenir dessus.

Dans votre réponse au Rapporteur, vous avez souligné, Monsieur le Ministre que, et je vous cite : « depuis fort longtemps, le Fonds de Réserve Constitutionnel consent des avances de trésorerie que le Budget de l'Etat rembourse avec des intérêts. En effet, le plafond des avances consenties par le Fonds de Réserve Constitutionnel est fixé à 255 M€ depuis 2007 ».

Or, je me suis plongé dans le dernier rapport du Contrôleur Général des Dépenses sur l'exercice 2010 qui, en page 196, précise que le pic mensuel d'avance de trésorerie en 2010 s'établit à 94 M€ donc bien inférieur largement – et tant mieux – au plafond.

De 2004 à 2010, ces pics d'avance sont allés de 94 à 195 M€ avec une moyenne annuelle sur cette période à 150 M€.

Je confirme que cela laisse une marge très confortable de près de 100 M€ par an pour faire des avances ciblées au Budget de l'Etat en vue de la construction d'opération rentables tel un immeuble de bureaux, puisque telle était la discussion des derniers jours.

En effet, une fois cette opération terminée, le Budget de l'Etat n'aurait plus qu'à rembourser avec des intérêts, moyennant un échéancier, les avances consenties par le Fonds de Réserve Constitutionnel en utilisant tout simplement les loyers encaissés.

Je ne peux donc entendre le prétexte selon lequel le Fonds de Réserve n'aura pas à financer les dépenses de l'Etat, ce qui est une caricature de notre proposition.

En effet, comme beaucoup d'entre nous, j'ai lu dans le Journal Officiel du 2 décembre 2011 que S.A.S. le Prince Souverain avait prononcé la clôture des comptes de l'exercice 2009 qui se solde par un excédent de dépenses de plus de 61 M€.

Comme le stipule l'article 41 de la Constitution nous serons appelés prochainement à nous prononcer sur un projet de loi autorisant le prélèvement de cette somme sur les disponibilités du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Le Gouvernement soucieux de préserver notre Fonds de Réserve a donc rejeté la suggestion du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale d'utiliser une partie des disponibilités du Fonds de Réserve Constitutionnel pour permettre de financer la construction d'investissements rentables.

Je suis donc surpris de constater, par ailleurs, que le Gouvernement propose, dans le même temps, au Conseil National de voter un Budget 2012 dont le déficit dit « primaire » serait aggravé par une provision de 40 M€ destinée à thésauriser une partie des sommes nécessaires à la construction du nouvel hôpital.

J'ai eu beau chercher dans la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968, modifiée, relative aux lois de budget quel était le régime des provisions, je n'ai rien trouvé. On n'y parle que de dépenses. Peut-on considérer que verser une somme de 40 M€ sur un compte de dépôt constitue une dépense, j'en doute.

Je vous rappelle en effet, qu'après la clôture des comptes de l'exercice 2012, cette somme sera soit réglée par le Fonds de Réserve Constitutionnel, en cas d'exercice déficitaire, ou de toute manière, comme c'est prévu, ne sera pas versée au Fonds de Réserve Constitutionnel, en cas d'exercice excédentaire.

Cette constitution de provision revient donc, sans le dire, à faire supporter le financement du nouvel hôpital par le Fonds de Réserve Constitutionnel, équipement qui, à mon sens, est nécessaire, mais ne sera pas ce qu'il y a de plus rentable.

J'insiste donc sur le fait qu'il n'a jamais, contrairement à ce qui a été dit à plusieurs reprises, été question pour nous, d'utiliser la partie liquide du Fonds de Réserve pour acquérir des immobilisations, mais de se servir des avances du Fonds de Réserve Constitutionnel au budget déjà prévues actuellement.

J'aimerais, Monsieur le Ministre connaître les observations du Gouvernement sur cette analyse.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, le Gouvernement n'a pas écrit une règle intangible pour affirmer qu'à l'avenir, plus jamais le Fonds de Réserve ne servirait à construire ou faire des investissements, ça c'est clair et d'ailleurs nous avons de multiples exemples.

Deuxième remarque : Je pense que vous ne pouvez pas comparer les avances de trésorerie avec l'investissement rentable. Pourquoi ? Parce que l'avance de trésorerie est couverte très rapidement avec un intérêt par les rentrées fiscales. En fait, l'avance de trésorerie a pour but de gérer le décalage entre les dépenses régulières de l'Etat et les rentrées fiscales.

Dans l'investissement rentable dont vous parliez, Monsieur le Président, on va utiliser 100 M€ par exemple, on va sortir donc 100 M€ disponibles liquides du Fonds de Réserve pour construire un immeuble de bureau. La rentabilité de l'investissement va se faire par des loyers perçus par l'Etat. La position du Gouvernement est double : tout d'abord, on est tout à fait ouvert à discuter de ce sujet avec vous, créer un groupe de travail, il n'y a aucun problème ; mais le deuxième point, c'est que dans la situation économique actuelle, cette approche nous paraît dangereuse. Pourquoi ? Parce que si la zone euro connaît une crise gravissime, la rentabilité de vos investissements sera nulle et on aura construit les bureaux, mais qui mettra-t-on dans ces bureaux ? Qui paiera les loyers ? Donc, j'espère que dans un an, on pourra avoir une nouvelle approche mais aujourd'hui, je pense qu'il est imprudent de ne pas garder l'équivalent de deux Budgets dans le disponible. Je suis prêt à reconsidérer cette position à la fin du premier semestre 2012, si les rentrées fiscales de 2012 confirment ce qui se passe en ce moment et si la crise de la zone euro ne s'est pas amplifiée. Je reliais pour

chercher les prévisions de l'inflation, je cherchais sur le site de la Banque Centrale Européenne les prévisions économiques pour 2012, ça fait froid dans le dos. Peut-être que cela ne se réalisera pas, peut-être que Monaco sera moins impacté que les pays voisins, je n'en sais rien, mais dans le doute, je pense que votre proposition est prématurée, me semble-t-il, parce que compte tenu de la rentabilité de l'investissement, on prend un risque important, je trouve.

Quant au régime des provisions des 40 M€, je rappelle que notre objectif est d'intégrer dans ...

(M. M. PICCININI parle hors micro, inaudible).

... le Budget, progressivement, donc cela veut dire que c'est vrai, vous avez raison pour ces 40 M€, le Fonds de Réserve nous sert de banque, vous avez raison, sauf si on réalise un excédent de 40 M€, ça c'est vrai, ce qui est la preuve que le Gouvernement n'a pas une position idéologique sur le sujet...

(M. M. PICCININI parle hors micro, inaudible).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Nous nous sommes bien sûr interrogés sur ce point-là. Il s'agit d'une opération vérité parce que si on lançait l'hôpital, comme on a lancé d'autres chantiers, sans commencer à préparer des réserves de liquidités un jour cet argent serait sorti du Fonds de Réserve Constitutionnel, et cela n'aurait pas été transparent. Espérons que ce soit un peu moins on ne sait jamais on pourrait réaliser quelques autres biens de l'Etat qui ne sont pas stratégiques, peut-être pour éviter cette sortie du Fonds de Réserve. Mais on réalise une opération en totale transparence parce que sinon il y aurait 40 M€ provisionnés d'un côté mais encore 40 M€ au Fonds de Réserve, vous auriez créé ainsi 40 M€ artificiels, simplement comptables et cela serait, à nouveau, quelque part trafiquer les chiffres. D'ailleurs il faut savoir que lorsque j'avais commencé à dialoguer avec le Président de la Commission Supérieure des Comptes sur cette problématique de la provision, il m'avait dit : « non mais ça en France, on ne l'a jamais fait » et finalement la France a décidé pour la première fois cette année de créer une provision pour les retraites des fonctionnaires. Et lorsque je l'ai rencontré récemment, il m'a dit : « vous aviez anticipé, même la France a commencé, dans les finances publiques, à introduire la notion de provision ». Alors si nous créons une provision en gardant l'argent du Fonds de Réserve, on créerait un effet optique, soit 40 M€ en trompe l'œil. De toute façon, ce serait

tromper nos compatriotes qui sont aussi vos électeurs. Je peux vous dire que cette provision, lorsque je l'explique parce que les gens – les nationaux mais aussi les étrangers – quand même se posent des questions sur cet hôpital et lorsque j'explique la méthodologie, ils sont rassurés et disent que nous jouons la transparence totale. Ainsi on ne crée pas 40 M€ en trompe l'œil et je pense que c'est plutôt un avantage pour notre crédibilité budgétaire.

M. le Président.- Merci beaucoup de ces réponses. En fait, mon intervention avait surtout pour but d'essayer d'expliquer clairement la position de la majorité, pour ne pas qu'on dise n'importe quoi. Il y a un écrit clair, on a réfléchi à la manière de l'orienter. Donc notre position est écrite.

Deuxièmement, je suis tout à fait d'accord avec vous sur la caractéristique temporaire, qui signifie ne pas refuser de principe cette participation. Je suis tout à fait d'accord sur le qualificatif de temporaire, d'ailleurs la proposition ne visait pas du tout à être éventuellement appliquée cette année. Raison de plus pour parler du contexte temporel, parce que, par exemple, pour les bureaux, il y a déjà tout le socle à construire avant d'en arriver aux bureaux. Donc, on peut raisonnablement, si on est optimiste, espérer qu'au moment où on arrivera à construire les bureaux, on sera dans une période où le Gouvernement pourra dire : « OK, banco, faisons ce genre d'opération pour financer nos investissements ». On est absolument en phase avec cette manière de voir les choses mais ce qui est important, c'est de ne pas refuser une possibilité de financement de ce type. Ce n'est pas du tout ouvrir les liquidités pour tout acheter. A l'horizon de deux ou trois ans, j'espère que si nous sommes là, nous en discuterons entre nous. Et si nous ne sommes plus là, nos successeurs pourront en discuter dans ce sens-là.

Enfin, dernière chose sur les 40 M€, c'était pour donner un exemple et finalement nous sommes d'accord sur le fait qu'il existe déjà ce financement, même si on ne le voit pas de cette manière-là. Lorsque M. PICCININI m'en avait parlé – j'ai été un des premiers à qui il en a parlé, en dehors du Gouvernement – j'ai été tout de suite d'accord. Nous étions dans mon bureau, et à cette époque déjà j'ai été tout de suite d'accord pour dire oui, commençons à mettre de côté cet argent. Donc, ce n'est pas du tout une critique concernant cette mise de fond, c'est simplement pour mettre en exergue le fait que finalement, tout en disant on ne le fait pas, on le fait déjà. C'est très bien et au moins les choses sont claires.

Je passe à présent la parole à ceux qui souhaitent intervenir. Nous commençons par Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais rappeler ce que j'ai précisé dans mon intervention lors de la première Séance Publique. Il me semblait que l'idée du Gouvernement de recourir à des partenariats avec le secteur privé pour financer le financement des opérations d'intérêt général n'était pas une mauvaise idée en soi, dans le contexte de forte instabilité économique internationale. Mais, notre préoccupation concerne la nature et le type même du partenariat qui serait engagé, n'oublions pas que nous parlons du domaine de l'Etat et cela exige réflexion. N'oublions pas non plus que notre territoire est exigu et cela limite drastiquement les choix en matière de construction. Je vous rappelle que l'Ilot Pasteur – mais il y en a d'autres – représente les rares terrains bien situés encore disponibles pour réaliser des opérations immobilières d'envergure et répondre à la pénurie de bureaux sévissant actuellement.

Ainsi, cette situation nous contraint, si nous sommes des Elus responsables, à nous poser ces questions précises que j'ai posées dans ma déclaration de politique générale. Comme je le disais, ne bradons pas les terrains de l'Etat. Cependant, on ne peut pas remettre en cause l'idée selon laquelle le secteur privé, est tout à fait légitime pour certaines constructions. On envisage par exemple une tour de bureaux à l'intention d'investisseurs étrangers, on parle d'un hôtel, jusque là il n'y a rien à dire. En revanche, il faut rechercher des investissements rentables pour l'Etat puisqu'il s'avère indispensable de faire rentrer des recettes en l'occurrence et les constructions de bureaux représentent des sommes importantes de recettes futures. Ces nouvelles surfaces de bureaux doivent également répondre à une forte attente de nos nationaux qui ne peuvent être oubliés. Il y a aussi ceux qui sont déjà établis dans la place de Monaco et qui ne demandent qu'à s'étendre.

On peut se poser la question de savoir combien d'entreprises aujourd'hui demandent au Gouvernement de s'étendre, d'obtenir un espace suffisant pour pouvoir augmenter leur capacité. Ces entreprises souhaitent aussi de la stabilité, demandent que leur loyer soit à la hauteur de leurs attentes. Mais malheureusement, je dis bien malheureusement, entre le secteur privé et le secteur dépendant de l'Etat, leur choix est vite fait. J'avais dit, Monsieur le Ministre, que ce partenariat appelait la plus grande prudence –

je reprends exactement les mots lors de ma déclaration – c'est pourquoi l'UNAM considère que l'Etat, par garantie, doit conserver dans ce type d'opération de partenariat avec le privé, une part substantielle des bureaux qui seront construits. C'est une garantie pour lui de pouvoir faire face à ces problématiques, que ce soit les compatriotes qui demain voudront entreprendre et posséder des bureaux ou que ce soit certaines entreprises existant depuis longtemps à Monaco et qui désireront s'étendre. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CELLARIO, je vous remercie, je ne peux que confirmer ce que j'ai déjà dit. Le Gouvernement a lancé cette proposition qui est à l'état de réflexion. Aujourd'hui, il n'y a aucun contact de pris avec le moindre investisseur de bureaux même si la Chambre du shipping réfléchit à un immeuble de bureaux mais pour l'instant, il n'y a eu aucune discussion sur le montage.

Je vous confirme que nous allons procéder à une étude des différentes formes juridiques, que cette étude sera remise au Conseil National, que notre expert viendra, si vous le souhaitez, exposer, et présenter son étude.

Je redis aussi que très vraisemblablement le partenariat public/privé devra passer par une session de droit réel de longue durée et donc par une loi de désaffectation. Le vote de désaffectation par le Conseil National est la meilleure garantie que le Gouvernement puisse donner aux élus que les particularités du pays seront respectées, que la priorité nationale jouera pour les entreprises monégasques à la recherche de bureaux et qu'elle jouera aussi forcément pour les entreprises désireuses de construire ou d'être associées à la construction de ces bureaux.

M. le Président.- Merci. Une remarque Monsieur CELLARIO ?

M. Claude CELLARIO.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de ces précisions. Croyez bien que j'ai tout à fait compris votre discours, mais comprenez note préoccupation à l'UNAM. Nous sommes pour la défense des entreprises monégasques. Quelles garanties avons-nous pour que dans dix ans, quelles que soient les opérations faites un entrepreneur monégasque qui veut s'installer puisse trouver des

bureaux à un juste prix lui permettant effectivement de développer son activité. Voilà, c'est notre préoccupation, peut-être celle de tout le monde, je vous l'accorde, mais pour nous, c'est absolument notre priorité et cela rejoint mon intervention de politique générale.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux être encore plus précis, Monsieur CELLARIO. Si ces garanties ne sont pas trouvées, celles dont vous parlez, vous ne voterez pas une loi de désaffectation et il n'y aura pas de partenariat public/privé, ce n'est pas plus difficile que cela. Donc, vous avez vraiment toutes les cartes en main, avec le Gouvernement, nous avons toutes les cartes pour réfléchir à des opérations qui permettent d'avoir des capitaux privés pour nous aider à construire des investissements nécessaires au développement de la Principauté, en prenant un certain nombre de garanties et tout cela sera une question, aussi, d'état de la loi du marché, c'est-à-dire est-ce que l'opération devient rentable alors qu'on impose ces garanties, pour l'entrepreneur.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est la nouveauté de l'automne, le partenariat public/privé, alors, pour une fois qu'on a quelque chose de nouveau durant ces séances budgétaires, je crois que personne ne se prive de faire des interventions et je pense que cela va être le principal point de débat de ce Budget.

L'intervention de Claude CELLARIO, avec laquelle je suis entièrement d'accord et que je vais compléter en tant que Président de l'U.D.M., montre bien le souci des Elus de la majorité. Il faut le savoir, il n'y a pas de secret, il y a eu des débats en séance privée et hier soir encore, nous avons des débats entre nous sur ce sujet. Nous nous sommes réunis pour parler de ce sujet parce que je pense et nous pensons que c'est quand même l'avenir de Monaco et surtout l'avenir économique de Monaco.

Je crois que s'il y a un point sur lequel la majorité ne transigera pas et sur lequel nous serons très fermes, c'est le fait que l'Etat doit garder la maîtrise d'une partie des constructions. C'est clair, net et précis, je ne vois pas comment on pourrait faire autrement.

Alors, vous nous dites, Monsieur le Ministre, « on passera par une loi de désaffectation et donc vous pourrez refuser ». Le but de la majorité, ce n'est pas de refuser les lois, c'est plutôt de les améliorer et de faire avancer les choses. Comme je l'ai dit hier soir, on ne connaît pas encore les contrats, donc on ne peut pas en parler à l'avance, mais par contre on vous a donné des pistes parce que lorsque la loi de désaffectation arrive sur notre bureau, c'est parce qu'il y a eu des semaines, voire des mois de négociation entre l'exécutif et les promoteurs ou les investisseurs en question. Ce que nous avons voulu vous donner, ce sont certaines pistes de négociations et on vous dit ce soir clairement : « ne venez même pas avec un projet de loi de désaffectation sur lequel l'Etat cède toutes les surfaces de bureaux aux privés ». C'est une hypothèse possible, qui est parfaitement défendable, mais nous ce que nous vous demandons, c'est que quel que soit le projet de loi de désaffectation, quel que soit le modèle juridique avec lequel vous viendrez, il faut qu'une partie – et lorsque je parle d'une partie, ce n'est pas 2 %, ou 1 % ou un petit bureau au fond de l'immeuble – une partie non négligeable des surfaces construites, revienne à l'Etat et soit de la gestion exclusive de l'Etat monégasque.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BORDERO, le Gouvernement est d'accord avec vous et si j'ai dit que vous pourriez refuser de voter la loi, je l'ai dit parce que si je m'étais contenté de dire que vous seriez associés à la réflexion, vous auriez pensé que ma réponse était incomplète. Evidemment, il ne m'est pas venu deux secondes à l'idée de brusquement arriver avec une loi de désaffectation... cela va de soi. Donc, nous le ferons en association et, effectivement, il n'est pas dans l'intention du tout du Gouvernement de privatiser des espaces publics même si on trouvait de très riches investisseurs pour acheter comptant des parties de la Principauté. Ce n'est pas l'intention du Gouvernement. L'intention du Gouvernement c'est, comme je l'ai dit, d'associer des capitaux privés à des capitaux publics pour réaliser des opérations d'intérêt général.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Puisque c'est un projet qui est enterré, on peut en parler librement. Par

exemple, l'ancien projet de Testimonio avait quand même un attrait parce que dans le projet comprenant deux tours, il y avait une tour pour le public, une tour pour le privé, voilà un équilibre vers lequel, éventuellement, on peut tendre.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Concernant le Fonds de Réserve, vous avez commencé et je vous remercie Monsieur le Président, vous avez éprouvé le besoin de préciser votre position, la position de la majorité, de clarifier la position de la majorité sur le Fonds de Réserve et sur la déclaration du Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans son rapport.

J'ai juste trois remarques. La première, effectivement, c'est que le Gouvernement a répété ce soir que deux ans de liquidité seraient réservés dans le cadre du Fonds de Réserve, que personne ne peut aujourd'hui savoir de quoi demain est fait et que le principe même du bon père de famille qui s'applique à un Gouvernement responsable, effectivement, est de déterminer ce genre de principe. Et deux points techniques, le premier, dans votre explication, vous confondez l'avance de trésorerie, qui est une avance à court terme et qui ne peut, en rien, être considérée comme une avance à moyen ou long terme, qui est une avance pour investir. Donc, vous confondez une facilité de caisse et une avance de moyen ou de long terme, ça c'est le premier point.

Et le deuxième concernant les 40 M€, j'ai été le seul à relever dans ma déclaration à l'ouverture des débats vendredi dernier que ces 40 M€ de provision concernant le nouvel hôpital me gênaient dans la mesure où le futur hôpital échappait au triennal 2012/2013/2014. Il ne concerne que 2015 et que donc il n'a pas fait, à ce jour, l'objet d'un vote officiel au Conseil National, ça c'est un élément important. Donc, cette provision, en vue de la construction de l'hôpital me gêne et je l'ai dit publiquement vendredi dernier, c'est ce que j'avais rajouté pour les Ilots Pasteur, Charles III et le Centre Commercial de Fontvieille, je crois qu'il y a la Section 7 qui va arriver et nous aurons tout loisir de traiter ces sujets lorsque la Section 7 sera ouverte.

M. le Président.- Ne prenez pas ce ton doctoral, on peut très bien discuter entre nous sans être tancés vertement. Donc je vais vous répondre paisiblement.

M. Laurent NOUVION.- Je n'ai aucun ton doctoral, je parle d'un sujet qui est le Fonds de Réserve Constitutionnel, qui n'est pas particulièrement détonnant donc voilà, parce que la situation des finances publiques est tendue...

M. le Président.- ... Je l'ai peut-être pris d'une manière aussi doctorale que vous l'avez formulée.

Je voudrais vous préciser, d'une part, que les flux d'avances qui sont donnés par les 255 M€ sont des flux en continu, donc on peut très bien prévoir de glisser d'une année sur l'autre, vous, vous ne prévoyez pas les choses et deuxièmement, ce qui nous sépare aussi, c'est que nous sommes d'accord pour l'investissement des 40 M€ pour le C.H.P.G.. Donc, véritablement, il y a effectivement une position tout à fait dogmatique de votre part, mais bon c'est la vôtre, je la reçois tout à fait comme telle.

Vous voulez préciser quelque chose, Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, bien sûr.

Concernant les avances de trésorerie, je crois que le Gouvernement vous a répondu par deux fois, par la réponse du Ministre et ce soir, donc c'est extrêmement clair. On ne peut pas assimiler des avances de trésorerie à un prêt de moyen ou de long terme, ça c'est un premier point, mais bon, cela ne sert à rien d'argumenter plus.

Et, ensuite, sur le deuxième point, je n'ai pas dit que j'étais contre, j'ai dit que cela me gênait parce que par rapport à la loi de budget n° 841, effectivement, il n'y a aucune précision concernant la nature des provisions et que nous sommes dans un domaine exploratoire. Aujourd'hui, vous essayez de caricaturer ma position, notre position, mais ce n'est absolument pas celle-là.

Nous avons dit, vendredi dernier, que le Gouvernement Princier avait décidé de faire le nouvel hôpital, qui est un projet vital pour la communauté nationale, et qu'à partir de ce moment-là, nous considérons et nous proposons de geler le remboursement des 500 M€ dus par le Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel, avancés pour l'opération Odéon et la ZAC St Antoine, parce qu'aujourd'hui, nous sommes dubitatifs sur la capacité des finances de l'Etat à pouvoir assumer toutes ces dépenses et tous ces investissements. C'est tout.

M. le Président.- Je pense que vous n'avez pas bien compris la réponse du Ministre d'Etat...

(M. NOUVION intervient sans micro, inaudible).

... Vous me laissez parler, Monsieur NOUVION, je vous laisserai la parole juste après, ne mettez pas le micro en marche, attendez que je vous donne la parole, s'il vous plaît.

M. Laurent NOUVION.- ... Parce que je n'ai pas le droit de mettre le micro en marche non plus !

M. le Président.- ... Vous n'avez pas le droit de m'interrompre lorsque je parle, Monsieur NOUVION, cela fait partie du Règlement Intérieur, c'est tout, je vous donne la parole dès que vous la voulez, mais je vous en prie, n'interrompez pas vos Collègues.

Donc, je continue. Je pense que le Ministre d'Etat a été clair, actuellement, temporairement, il n'est pas question d'utiliser une telle procédure, il n'est pas interdit de penser qu'en fonction de l'assainissement ou de la sécurité qu'on pourra avoir, je pense traduire vos paroles, il n'est pas impossible que si on a une sécurité financière dans deux ou trois ans, quand les bureaux seront à construire, il n'est pas impossible de recourir – c'est une piste, je n'ai pas dit qu'il faut – c'est une piste, qui n'a pas été refusée par le Gouvernement. C'est tout ce qui a été dit jusqu'à présent.

Avez-vous quelque chose à rajouter, Monsieur NOUVION ?

Pas du tout, d'accord. Je passe à présent la parole à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Les nouvelles orientations politiques que vous avez prises ont le mérite d'être claires. D'après ce qu'on a compris et aujourd'hui, vous nous dites : « je n'ai pas d'argent, un certain nombre d'opérations, je ne peux pas les financer, je suis obligé de faire du partenariat public/privé si vous voulez accélérer le processus, notamment, en ce qui concerne le Centre Commercial et les tours de bureaux ». Maintenant, j'ai dit ponctuel, parce que dans le temps vous êtes obligés, quand même, de garder la maîtrise publique sur l'ensemble du territoire, parce que ce n'était pas très clair et je comprends la remarque d'Alexandre BORDERO. L'autre soir, lorsque vous en avez parlé et moi-même j'en ai parlé, vous avez dit que les investisseurs privés ne sont pas toujours fiables et vous nous avez répondu, ou peut-être M. PICCININI, mais on a un certain nombre d'investisseurs privés qui sont capables de mettre de l'argent à Monaco. Alors, pourquoi pas, mais à ce moment-là, on est en train de

privatiser le territoire et ça, c'est ce qu'on ne veut en aucun cas.

Par ailleurs, sur la nouvelle orientation concernant aussi le Budget, donc, budget primaire en équilibre et budget secondaire déficitaire de 57 M€ et cela je l'ai déjà dit ; donc, 40 M€ provisionnés pour l'hôpital, ces 40 M€ seront dépensés un jour, ils ne le sont pas aujourd'hui. On peut se poser la question du soutien à l'équipement public et qui fait travailler, malgré tout, les entreprises, même si c'est de la T.V.A., comme vous le dites, Monsieur PICCININI, qui n'est qu'un simple jeu d'écriture, oui mais enfin, les entreprises monégasques travaillent pendant ce temps-là, donc c'est un soutien à l'économie monégasque. Donc, aujourd'hui l'inquiétude c'est qu'effectivement, si cela allait encore plus mal, votre Budget en réalité, il est déficitaire de 57 M€ mais il peut devenir déficitaire de 60 M€, 70 M€ ou même 80 M€ ! Est-ce qu'il y a bien lieu de provisionner à un moment où on a besoin de soutenir l'activité et à un moment où on sait que la politique internationale, la situation internationale sont gravissimes.

Voilà, les questions que l'on se pose.

Enfin, sachez que, pour revenir sur ce qui a été dit, nous serons vigilants sur le fait de ne pas brader le domaine public.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, je redis que le Gouvernement n'a pas l'intention de privatiser les espaces publics de Monaco ni de brader ces espaces publics.

Le Gouvernement cherche des moyens nouveaux, ingénieux, pour augmenter la capacité d'investissement public et pour augmenter la capacité d'investissement public sans creuser un déficit qui nous conduit à notre perte.

Regardez l'accord de la zone euro, regardez le taux de déficit que vont maintenant tolérer des pays membres de l'euro. Alors, nous sommes encore en dessous, bien sûr, mais si on ne fait pas attention, on va y aller.

Sur les modalités, je ne peux que reprendre ce que j'ai dit. Elles seront claires, elles comporteront les garanties que vous soulignez ou sinon, cela ne se fera pas.

Sur les investissements, j'entends bien l'argument qui dit que les 40 % de provision, ça ne fait pas travailler les entreprises monégasques aujourd'hui. D'abord, dans le projet de Budget, l'investissement représente 25 % du Budget, ce qui est un peu moins que jusqu'à présent mais en notant que les reports de

crédits tendent à disparaître et que le décalage très important qu'il y avait entre ce que vous votiez en matière d'investissement et ce qui était réalisé, donne un autre éclairage à la situation.

Enfin, Monsieur CLERISSI, la décision de confirmer le tunnel descendant n'est pas complètement étrangère à la considération que vous soulignez de faire travailler les entreprises monégasques.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je comprends tout à fait les réflexions du Gouvernement par rapport à la situation actuelle mais n'oublions pas, premièrement, que nous n'avons pas de dette ; deuxièmement, j'aimerais attirer l'attention du Gouvernement sur un problème qui me préoccupe. J'avais essayé de faire avancer le dossier lors de notre premier mandat mais, il y avait eu une levée de boucliers de la part des professionnels de l'immobilier, mais la réflexion est la suivante : la pénurie vient de la taille de la Principauté, premièrement.

Le Gouvernement avait raison par rapport aux locaux commerciaux qu'il loue, de réajuster ses tarifs vers une plus grande réalité mais il y a un risque qu'à terme – on le voit déjà au niveau des commerces, un certain nombre de commerces, c'est l'évolution économique qui veut cela, disparaissent des grandes villes et, notamment, de Monaco – et il y a aussi par rapport à l'attractivité, bien sûr, qu'il faut attirer des gens riches, mais il y a aussi un tissu local qu'il faut préserver et, par exemple, est-ce que les résidents de Monaco, les Monégasques seraient contents si on n'y fait pas attention, si on n'a que du privé, si les loyers de ces bureaux atteignent de tels sommets que la population locale et certains commerces ou certaines professions libérales ne puissent pas les payer. Je pense à, par exemple à celle de pédicure, s'ils ne peuvent plus payer un loyer vu les recettes que génère cette profession, il n'y aura plus de pédicure et cela peut poser des problèmes.

On parle depuis des années de faire un bail à loyer, vous parlez de sécurité juridique par rapport à des lois ou des traités internationaux, mais il y a aussi besoin d'une sécurité économique qu'il n'y a pas à Monaco, il y a une réflexion qui est en train d'être faite mais jusqu'à il y a très peu de temps, un professionnel louait un local avec un bail d'un an, si au bout d'un an, le propriétaire doublait le loyer et que le commerçant ne

pouvait pas suivre, eh bien il le mettait dehors ! Alors, s'il n'y a qu'un téléphone et un fax à transporter, c'est bien, mais il y a des professions où il y a un plateau technique et je pense que ces gens-là n'ont pas droit à la protection commerciale, à la protection industrielle ou même à celle d'artisan. Donc, je pense qu'il y a vraiment une réelle réflexion à avoir parce que si on laisse faire les choses – et vous le savez comme moi, Monsieur le Ministre – les choses risquent de dégénérer.

J'avais beaucoup travaillé sur une proposition, on a les éléments, Politiquement cela n'intéresse qu'une petite poignée de personnes, mais ce sont quand même des gens qui rendent des services.

Est-ce qu'au nom de l'attractivité, nous sommes prêts à sacrifier qu'un certain nombre de professions disparaissent de Monaco ? C'est juste une réflexion que je lance.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, je vous remercie, nous étions avec M. PICCININI et M. CLERISSI, en clôture d'une réunion de la Commission « Destination Monaco » du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, Commission présidée par M. Robert CALCAGNO et qui a parlé de l'avenir du commerce, donc, on essaie d'avoir des propositions concrètes sur ce sujet.

Ensuite, sur le prix des bureaux, je voudrais répondre de deux manières. D'abord, c'est la pénurie qui est responsable de l'augmentation du coût des loyers et moins il y a de bureaux disponibles, plus les loyers sont chers et je ne vois pas pourquoi Monaco échapperait à cette règle économique fondamentale que la concurrence fait baisser les prix. Donc, en construisant des bureaux, mécaniquement, vous faites baisser les prix.

Deuxième élément de réponse, le bail de bureau. Le Gouvernement étudie en ce moment la possibilité d'introduire le bail de bureau dans le projet de loi de modernisation, dans le volet de l'économie, dans le volet immobilier du projet de loi de modernisation de l'économie. M. ANSELMi m'a passé ce matin son premier projet, je le lirai donc ce week-end et le Gouvernement va examiner cette proposition et nous allons regarder si nous pouvons effectivement proposer ou non un bail de bureau. Mais, en tout cas, c'est au cœur de la réflexion actuelle et la réponse sera très rapide.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Vous n'avez pas répondu à ma question principale. Est-ce qu'au nom de l'attractivité, on est prêt à ce qu'économiquement certaines professions ne soient plus représentées à Monaco, notamment, des professions libérales ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais Monsieur MARQUET, lorsque je vous réponds « bail de bureau », je réponds à votre question, en partie quand même.

M. Bernard MARQUET.- Excusez-moi, je vous redonne les données du problème. Si quelqu'un doit déménager un fax, un fauteuil et un téléphone... mais lorsqu'il y a un plateau technique qui représente plusieurs millions d'euros, on fait comment ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais Monsieur MARQUET, je peux vous répondre, je sais faire et dire... que, évidemment, aucune profession libérale ne doit être atteinte à Monaco, qu'on doit toutes les garder... je peux vous faire un beau discours politique là-dessus ! Mais, moi je vous réponds concrètement, nous réfléchissons aux moyens juridiques de protéger le bail. C'est pour cela que par un raccourci, peut-être excessif, j'ai répondu bail de bureau, mais, évidemment, on n'a pas envie que toutes ces professions, de santé ou autres qui rendent un service essentiel à la population, soient obligées d'émigrer dans les communes voisines, cela va de soi.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais apporter une ou deux précisions par rapport à ce qui a été dit. La préoccupation de l'U.P. a toujours été de préserver en Principauté à la fois la priorité nationale au niveau des emplois, mais aussi au niveau des entreprises, d'où comme l'ont dit certains de mes Collègues l'importance de faire travailler des sociétés monégasques à Monaco. Car ces sociétés monégasques à Monaco rapportent de la T.V.A. à Monaco, on a vu à quel point c'était nécessaire aujourd'hui. Il est important également que l'Etat, conserve la maîtrise du territoire, et il faut donc garder absolument la maîtrise des mètres carrés.

Je voudrais rajouter un point qui n'a pas encore été évoqué ce soir. Lorsque sur un terrain public, il est décidé de faire une opération mixte, il ne faut pas oublier la mise en concurrence, ce qui, par la suite, nous protégera d'un certain nombre d'excès que pourrait représenter une situation de monopole de la part du partenaire privé. Par le passé, au sein de cet hémicycle, on a eu à refuser des désaffectations de terrains d'Etat, parce qu'il n'y avait pas eu d'appel à la concurrence et que nous avons une inquiétude sur la parfaite transparence des opérations. Aussi est-il important de faire des appels à concurrence qui nous protégeront à la fois sur la cherté des loyers, apporteront de la clarté au montage et permettront à l'Etat de bien défendre ses intérêts.

J'aimerais être rassurée sur ce point, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux vous rassurer complètement, c'est la règle et j'entends bien respecter cette règle.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Eric GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci.

Monsieur le Ministre, on partage tous votre préoccupation sur l'état de l'économie dans la zone euro parce que, soyons clairs, nous sommes tous conscients que l'économie monégasque va en dépendre.

Maintenant, sur une opération du type que vous nous proposez sur le partenariat, pourquoi pas, mais comprenez bien notre préoccupation. Comme on l'a dit, cette crise donne un enseignement essentiel, c'est qu'on doit garder la maîtrise sur notre sol et pouvoir à la fois garantir à nos compatriotes qui trouveront des locaux à des loyers abordables et avec des règles claires concernant leur évolution et en plus, on veut aussi offrir une réelle concurrence, parce qu'aujourd'hui, il n'y a peut-être plus de bureaux mais tous les bureaux, pratiquement, appartiennent au privé et je ne sais pas s'il y a maintenant une réelle mise en concurrence.

Si l'Etat demain offre certaines surfaces de bureaux, il va proposer ses propres règles et là on va vraiment avoir une mise en concurrence qui va se faire. J'ai des doutes, en effet par exemple on va prendre les appartements, j'ai des doutes sur le fait qu'avoir beaucoup d'opérateurs privés ait réellement

abouti à une concurrence, puisqu'au contraire, il y a entente qui se fait sur le prix et même si maintenant il y a des immeubles qui se construisent et qu'il y a une offre pléthorique qui se met en place, je ne vois pas franchement le prix des mètres carrés baisser.

Donc, pour qu'il y ait vraiment une offre concurrente, il faut que l'Etat offre quelque chose de différent des opérateurs privés. Après, sur le nombre de mètres carrés qu'on devra conserver ou pas, pour l'Etat, je crois que là, tout est à définir, on a encore, comme cela a été dit, deux ou trois ans de réflexion parce que nous sommes tous d'accord qu'il faut ces mètres carrés de bureaux, il faut ces surfaces commerciales. Le socle sera construit par l'Etat, très bien, donc on a encore deux ou trois ans avant de pouvoir prendre une décision définitive concernant le montage financier qu'il conviendra de faire, parce que si demain ça va très mal en zone euro, bien sûr l'Etat, s'il construit, ne trouvera personne à mettre dans ces bureaux, mais je doute même qu'on trouve un opérateur qui accepte de construire et d'attendre aussi des années avant de pouvoir installer quelqu'un dans ces bureaux. Donc, nous sommes tous logés à la même enseigne et quoiqu'il arrive ce n'est plus l'opération qui sera faite par des privés ou par l'Etat mais on se posera la question sur le fait même de réaliser cette opération. Nous avons encore deux ou trois ans et nous espérons tous que dans deux ou trois ans, on s'en sortira mieux, du moins dans la zone euro et à ce moment-là, nous pourrions déterminer réellement la part qui sera prise par le privé et par l'Etat.

Mais je suis satisfait de vous avoir entendu dire, ce soir, que justement la réflexion du Gouvernement était ouverte dans ce sens-là.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Deux Collègues souhaitent intervenir. Tout d'abord M. BORDERO, ensuite M. CLERISSI.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour préciser que nous ne sommes pas du tout d'accord avec M. NOUVION lorsqu'il demande de geler des crédits sur les chantiers quels qu'ils soient, que ce soit celui de l'Odéon ou celui de la ZAC St Antoine, surtout si ces gels de crédits qu'il vient de proposer amènent des retards de chantier, parce qu'un chantier qui est retardé c'est un chantier qui traîne et c'est un chantier qui coûte beaucoup plus cher que ce qu'il coûtait à l'origine. Donc, comme on l'a déjà écrit dans le rapport et à de nombreuses reprises on ne peut

qu'exhorter le Gouvernement à accélérer les chantiers et à finir les chantiers qui sont en cours. Je pense, notamment, aux chantiers du Port qui traînent depuis une dizaine d'années. Donc, pas de gel de chantier, plutôt une accélération. Après, il y a peut-être le problème de savoir si on en commence de nouveaux, mais si on n'a pas les moyens, on ne peut pas en commencer de nouveaux. Cependant, quoi qu'il arrive il faut finir les chantiers en cours parce que, premièrement, cela coûte plus cher de les arrêter et, deuxièmement, cela apporte des nuisances en plus dans la ville, Monaco étant un éternel chantier, vous le savez, cela ne convient pas toujours à la population.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur CLERISSI, pouvez-vous laisser répondre M. NOUVION sur ce point, parce qu'il a demandé la parole et je pense que c'est pour répondre à M. BORDERO ?

M. Philippe CLERISSI.- Oui.

M. le Président.- Merci. Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président et Monsieur CLERISSI.

Alors, Monsieur BORDERO, je crois que vous n'avez pas très bien compris ce que j'ai dit. Je n'ai jamais parlé de gel de chantier. Vous avez le Fonds de Réserve Constitutionnel qui, entre le chantier Odéon et la ZAC St Antoine, aura avancé fin 2013 environ 500 M€. Ceux-ci auraient dû être des dépenses engagées et dépensées par le Budget de l'Etat. Bien.

La Commission Supérieure des Comptes dans ses différents rapports depuis 2007 demande que le Budget de l'Etat, en fonction de sa capacité et des résultats chaque année, puisse rembourser au Fonds de Réserve ces sommes qui lui ont été avancées car cela ne correspond pas à la vocation ni à la nature du Fonds.

Donc, je n'ai jamais parlé de gel de chantier, j'ai dit que concernant le futur chantier de l'hôpital, qui va concerner le triennal 2015, le futur chantier de l'hôpital sera validé par le triennal 2015, que nous allons étudier l'année prochaine...

(Quelqu'un intervient sans micro, inaudible).

... Mais oui, ou alors j'ai mal lu les papiers ! Dans le triennal 2012/2013/2014, il n'y est pas !

(Plusieurs personnes interviennent sans micro, inaudible).

Pour vous, il y est au travers de la provision. Le triennal 2015, ça concerne des travaux qui doivent commencer... le premier coup de pioche doit commencer en 2015, c'est vrai, enfin c'est en tout cas ce que le Gouvernement nous a dit et ce qui nous gênait là-dedans c'est qu'on fasse une provision sur un chantier qui va commencer en 2015, alors que le triennal que nous étudions aujourd'hui s'arrête en 2014. Ma préoccupation était là. J'ai dit pour nous, bien entendu, c'est une décision du Gouvernement Princier fondamentale, le nouvel hôpital et que donc comme nous avions des doutes sur la capacité du Budget de l'Etat à la fois à financer les équipements en cours, les équipements à venir et à rembourser le Fonds de Réserve, nous proposons de geler le remboursement au Fonds de Réserve par le Budget de l'Etat parce qu'il fallait déterminer la priorité de construction de l'hôpital. Parce que si vous faites un calcul simple, expliquez-nous comment, à l'heure actuelle, le Budget de l'Etat peut financer 600 M€ sur la construction de l'hôpital sur sept à huit ans ? Financer les différents investissements en cours dont le Port, dont l'Ilot Pasteur, terminer l'Ilot Rainer III, l'Ilot Canton, le Collège Charles III, comment arrivez-vous à financer tout cela et à également rembourser le Fonds de Réserve ? Et c'est là-dessus que j'ai posé la question, car pour nous cela nous paraissait compliqué et cela nous paraissait peu envisageable, en plus avec un contexte économique difficile. Voilà, c'est tout ce que j'ai dit, mais je n'ai jamais parlé de geler un chantier...

(Sonnerie).

... les chantiers, notamment, le chantier de l'Odéon est en cours, il y a 283 M€ qui ont été dépensés aujourd'hui... excusez-moi, Monsieur le Président, je déborde un petit peu...

M. le Président.- Je vous en prie, allez-y.

M. Laurent NOUVION.- ... et également la ZAC St Antoine a été payée à pratiquement 80 % de la somme, sauf un reliquat en 2013 de près de 40 M€, je parle sous votre contrôle, Madame ROSABRUNETTO. Merci.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

Vous n'auriez jamais dû laisser votre tour de parole, Monsieur CLERISSI !

(Rires).

M. Alexandre BORDERO.- Oui, c'est une erreur stratégique...

(Rires).

M. Alexandre BORDERO.- Le problème, c'est qu'il n'a jamais été prévu de commencer le moindre remboursement pour ces chantiers du Budget de l'Etat au Fonds de Réserve. Effectivement, on peut geler tout ce qu'on veut, en l'occurrence, on gèle des choses qui n'existent pas.

C'est quelque chose, effectivement, qu'on a demandé dans les années précédentes mais malheureusement, entre-temps, la situation financière a fait qu'hélas, on n'a pas pu commencer ces remboursements dont on n'a même pas établi le pré-projet d'un échéancier.

Donc, pour l'instant, on est en hiver, on gèle, mais les remboursements au Fonds de Réserve n'ont pas encore commencé. Et ce que s'est contenté de faire l'Etat et, c'est justement pour cela que je trouve la méthode un peu gênante, qu'on avait demandé il y a quelques années des remboursements plus réguliers dans le temps, c'est que s'il a un peu d'argent, eh bien, il rachète. Il a racheté un terrain aux Résidences Athéna, il a racheté la Villa Paloma et, s'il y a un petit reliquat, il rachètera quelque chose l'année prochaine ou dans deux ans. Mais ce sont des opérations au coup par coup, en fonction des disponibilités budgétaires et aussi des ouvrages à racheter, parce que lorsqu'on n'a pas beaucoup d'argent, l'Etat se contente de racheter les biens les moins coûteuses et c'est peut-être là, qu'il y aurait une réflexion à avoir : ne pourrait-on pas, justement, mettre en place des procédures et un programme de rachat plus pérenne dans le temps ? C'est toujours la proposition que l'on fait, notamment, sur ce qu'on appelle le rôle de banque ; une banque, elle prête et puis on la rembourse régulièrement, année après année, et c'est peut-être vers un mécanisme comme cela qu'il faudrait aller, parce que si on attend d'avoir un excédent budgétaire qui va nous permettre de racheter la ZAC St Antoine, on ne la rachètera jamais ! Il faudra proposer des mécanismes de rachat étalés dans le temps, c'est ce qu'on a proposé, mais on n'a jamais commencé à envisager de rachat de la ZAC St Antoine, ni de la

Tour Odéon, il faut le dire. Donc, oui, on peut les geler, mais compte tenu qu'ils n'existent pas, il n'y a pas de conséquence.

M. le Président.- De manière humoristique je dirai qu'en cette période de réchauffement climatique, on est en période glaciaire sur le remboursement des achats du Fonds de Réserve.

Monsieur le Ministre vous vouliez intervenir ou non ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, merci, Monsieur le Président.

C'est la preuve que déjà le Fonds de Réserve a servi et sert à faire des investissements jugés importants. En réalité c'est vrai qu'on pourrait imaginer, même si je n'y suis pas favorable à ce qu'on l'inscrive dans la Constitution, une double règle d'or, pas de déficit budgétaire et vous allez voir que l'accord européen, M. MARQUET, il ne parle pas de dette, il parle de déficit budgétaire, donc de ce que nous, nous connaissons par rapport au PIB. Alors, c'est vrai qu'on a un peu de marge là par rapport aux autres pays ; et la deuxième règle d'or qu'on pourrait mettre, c'est que chaque année, on s'engage à rembourser au Fonds 5 M€ ou 10 M€, mais pour cela, il faut réfléchir.

M. le Président.- Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Techniquement, la vision triennale parce que le Gouvernement a souhaité proposer avec le programme gouvernemental d'Action de cette année, a justement pour but de rembourser quelque part la construction de l'hôpital qui, sinon, aurait été grevé entièrement le Fonds de Réserve. Ainsi, nous procédons au remboursement progressif en intégrant les fameux 40 M€ de provision chaque année au Budget de l'Etat. Donc, on va dans cette direction pour un équipement qui a quand même un caractère exceptionnel, parce que c'est un peu un équipement fondamental, mais aussi d'une envergure financière unique, donc il méritait également un traitement spécifique, un traitement *ad hoc*. Effectivement, on a commencé à parcourir ce chemin, mais si on l'avait fait dès cette année, cela aurait impliqué de réduire encore davantage les investissements, et de demander d'autres sacrifices. Je pense que nos finances sont saines, il faut le dire, et doivent rester saines. C'est justement lorsque le patient est sain qu'on peut faire

de la prévention, parce qu'après, lorsque la maladie a commencé à avancer, il est trop tard, c'est la réanimation. Là, nous voulons justement faire de la prévention et je pense que la vision triennale que le Gouvernement a mise au point...

Donc, on va effectivement dans la direction que vous avez indiquée et on le fait sur un projet emblématique qui est le projet de l'hôpital. Ce n'est pas par hasard que ce projet a été choisi, justement pour commencer à mettre à l'abri ces fonds, pour en revenir à la comparaison climatique, pour geler cette provision dès cette année, justement par un souci de totale transparence.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER, sur ce sujet, je pense.

M. Christophe STEINER.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais juste rappeler que cette proposition émane de la Commission Supérieure des Comptes et que c'est également la Commission Supérieure des Comptes, comme vous l'avez rappelé l'autre jour dans les débats publics, qui se prononce sur les quitus et les comptes du Conseil National. Donc, c'est un organisme qui est complètement à part et complètement extérieur à tout cela et qui donne un avis que l'on devrait essayer de suivre parce que son intérêt majeur est quand même la sécurité des finances de l'Etat.

M. le Président.- Personne ne remet en doute les conclusions ou les encouragements de la Commission Supérieure des Comptes. Simplement, il y a des moments où on ne peut pas suivre ses conseils...

(M. le Ministre d'Etat s'adresse au Président, sans micro, inaudible).

M. le Président.- Voilà. Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, mais vous savez, comme l'a dit Monsieur le Ministre tout à l'heure, ce sont des mesures temporaires et rien n'est plus durable que les mesures temporaires d'un Gouvernement, quel qu'il soit, ici ou ailleurs.

Ensuite, pour ce qui est des raisons qui motivent le choix de sanctuariser – et j'aime ce mot et je préfère qu'on l'utilise – de sanctuariser les deux années de

déficit, deux années de dépenses du Budget de l'Etat à travers le Fonds de Réserve, je crois qu'au vu de ce que l'avenir nous prépare, malheureusement, au niveau de la zone euro et des conséquences qu'il y a, on s'aperçoit que les mesures qui ont été prises à Bruxelles sont déjà en train de tomber à l'eau. Donc, il est vrai que l'année prochaine risque d'être très dure et 2013 risque d'être encore plus dure. Des gérants de fonds de renommée internationale estiment que d'ici l'année prochaine, on pourrait avoir deux ou trois pays qui quittent la zone euro. Je vous rappelle que notre monnaie est l'euro et que nous serons entraînés dans la tourmente avec eux.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* De toute manière, ce que vous dites de Bruxelles, cela confirme que désormais les investisseurs, les marchés ne font plus confiance. Ils font confiance un après-midi, à un bon communiqué de presse où on retouche chaque mot, tout a été choisi, ils se font tromper pendant un après-midi, une nuit et tout de suite, ils vont regarder les chiffres et c'est la transparence des chiffres, la vérité des chiffres que le Gouvernement souhaite prôner avec cette vision triennale, justement pour rassurer les investisseurs qui s'intéressent ou qui sont déjà à Monaco. Les propos, les slogans, etc... sont sympathiques, cela peut faire un bon mot dans une interview mais les gens veulent regarder la « bottom line » comme on dit en anglais et c'est notre budget réalisé, ce sont les mesures que nous avons prises tous ensemble je crois dans le cadre du Budget Rectificatif 2011 qui ont été déjà appréciées et que, je l'espère, nous nous apprêtons à prendre pour l'année 2012 préconisant, évidemment toujours, un avenir de maîtrise de prudence budgétaire.

M. Christophe STEINER.- Et j'ajouterai, Monsieur le Conseiller, je pense que vous serez d'accord avec moi, que si l'on regarde les rendements sur la partie du Fonds de Réserve, vous l'avez dit vous-même l'autre jour, on se retrouve à moins 2, mais il faut quand même ajouter l'érosion monétaire et comme on l'a dit au début de la séance, on est à plus 2,6, on va arriver à un déficit avec l'inflation d'un peu plus de 4.

M. le Président.- Bien. Je vais faire un heureux ce soir, je vais donner la parole à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur un autre sujet...

M. le Président.- Tant mieux.

M. Philippe CLERISSI.- Mon intervention se situe au chapitre 55, mais comme Monsieur le Ministre en a parlé tout à l'heure, je voulais quand même parler moi-même du Conseil Stratégique pour l'Attractivité (C.S.A.), dans le cadre duquel vous avez eu l'amabilité de venir déjeuner avec nous, vous-même, accompagné de M. PICCININI. Alors, de quoi s'agit-il en fait ? C'est un organe qui est composé de plusieurs Commissions qui sont pilotées par MM. FALCO et MEDECIN où il est question, précisément, de l'attractivité de Monaco, de la qualité de vie, de commerce, d'urbanisme commercial, d'offres immobilières, de savoir comment attirer de riches investisseurs et j'ai envie de dire enfin, enfin, un organe qui sert à quelque chose ! On a l'impression d'avancer et d'être dans le concret.

Alors là, je voulais vous dire ce soir, solennellement, que l'ensemble des membres du C.S.A. seront très attentifs au suivi de l'ensemble des propositions qu'ils vont vous faire en Commission Plénière d'Etude, courant janvier, parce qu'en fait, ces offres vont être des offres à très court terme mais j'espère qu'elles seront suivies. On est tous d'accord là-dessus, l'ensemble des membres aujourd'hui a fait en quelque sorte un pacte solennel, ça a le mérite d'exister et on aimerait que nos propositions soient appliquées. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais m'associer aux propos de Monsieur CLERISSI, le remercier pour son implication dans ce Conseil. Je dois dire que les débuts du Conseil Stratégique pour l'Attractivité sont extrêmement encourageants. La mobilisation des membres est forte, la transversalité de la réflexion est bien assurée et comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure au déjeuner du CSA, je souhaite que lors de la Commission Plénière d'Etude qui sera d'ailleurs plutôt en février qu'en janvier, le CSA fasse des propositions concrètes, peut-être hiérarchisées quant à la priorité des actions et que le Gouvernement entend bien mettre en œuvre le plus rapidement possible. Jusqu'à présent le Gouvernement a essayé de respecter ses engagements.

Lorsque la Commission Présidée par M. André GARINO, que j'avais mise en place peu de temps après mon arrivée a proposé un certain nombre de mesures, toutes ces mesures ont été, aujourd'hui, réalisées dans les mois qui ont suivi. Dans le Comité de Modernisation de la Fonction Publique que

coordonne Stéphane VALERI avec moi, nous avons trois usagers qui ont déjà visité des Services Administratifs pour voir comment on accueillait le public et la mise en œuvre des recommandations de ces usagers est en cours. Donc, on essaie d'aller vite et mon intention n'est pas du tout de faire un exercice intellectuel, c'est un exercice pratique.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur BORDERO et ensuite on va peut-être voter quelques chapitres.

M. Alexandre BORDERO.- Je reprends la parole parce que, Monsieur le Ministre, décidément, c'est la session budgétaire des nouveautés ! Vous venez de nous annoncer, vous ne nous en aviez pas parlé auparavant, l'étude de bail de bureaux.

Je pense que c'est quelque chose de très important, effectivement, on avait travaillé dans les années 2003/2004, notamment, M. Bernard MARQUET qui avait commencé à constituer un groupe de travail et puis c'est un projet qui est tombé à l'eau, c'est surtout un projet qui s'est heurté à un lobby que sans doute vous connaissez bien... C'était aussi une proposition du Conseil Economique et Social, il faut avoir qu'il y a un projet de vœu sur, justement, l'établissement d'un bail de bureaux que vous pourrez, éventuellement, revoir à l'occasion de l'étude de ce projet de loi et je crois que c'est quand même attendu par beaucoup d'acteurs économiques. En effet, il est vrai que l'étroitesse de notre territoire fait que les prix sont élevés et ce qui est très pénalisant pour un acteur économique, ce n'est pas tellement le prix élevé qu'il choisi de payer au début, peu ou prou, mais c'est surtout les surprises lors du parcours professionnel. C'est très pénalisant et je pense que ça donne une mauvaise image de notre pays et cela ne donne pas confiance aux investisseurs lorsqu'ils savent qu'au bout d'un an ou deux, il peut y avoir des augmentations très fortes qui pénalisent leur activité économique.

Autant le niveau initial, ils le choisissent, ils le connaissent, donc ils en tiennent compte, autant la surprise à la fin du bail, au renouvellement, ce n'est pas très attractif. Je crois que vous étudiez là un projet de loi très important pour nos entreprises et particulièrement pour les entreprises du tertiaire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste une petite remarque. La semaine dernière, j'étais à une réunion de la Commission Immobilière du Conseil Stratégique pour l'Attractivité et autour de la table il y avait des personnalités représentatives du monde immobilier. Je n'ai pas senti une hostilité générale, c'est un peu un euphémisme ce que je dis là, à l'idée d'introduire une réglementation de bail de bureaux dans notre législation.

Donc, le Gouvernement réfléchit, lors du dépôt du projet de loi de modernisation de l'économie, on verra

si on peut mettre une partie sur le bail de bureaux.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je propose que nous passions au vote de ce chapitre 51.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 52 – BUDGET ET TRESOR – TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL	485.100
352.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	22.400
352.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	600
	<u>508.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 52, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 53 – SERVICES FISCAUX

353.010 – FRAIS DE PERSONNEL	2.416.900
353.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	133.800
353.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.100
	<u>2.551.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Comme lors du vote de la loi sur les Droits de Mutation, je voudrais féliciter les fonctionnaires de ces Services pour leur travail. Lors des séances privées avec le Gouvernement, nous avons vu que surtout en ce moment, nous avons vraiment besoin d'eux et

j'espère que ce Service et son Directeur ont les moyens nécessaires et suffisants pour travailler.

Je sais qu'ils travaillent avec beaucoup de professionnalisme, de pédagogie et de sincérité mais je pense, comme on l'a vu pendant les discussions du Budget que, peut-être, on devrait leur donner quelques moyens supplémentaires – à définir – et surtout on devrait inciter de jeunes Monégasques à faire des études dans ce sens, comme pour l'hôpital, parce qu'il en va de l'avenir de notre pays. Pour moi « Services Fiscaux », ce n'est pas un gros mot quand ça

représente plus de 75 % des recettes de l'Etat. Donc, je voulais leur rendre un hommage public et dire qu'ils peuvent compter sur les Elus du Conseil National, surtout au niveau de la majorité.

M. le Président.- Merci. Je pense que tout le monde partage ces félicitations.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci. Je ne manquerai pas de le transmettre, bien sûr, à M. Antoine DINKEL, Directeur des Services Fiscaux et à ses équipes et soyez assurés que comme mes prédécesseurs d'ailleurs, je n'ai pas manqué dès le premier jour de motiver le plus possible ce Service et d'ailleurs vous remarquerez que dans la discipline budgétaire. On a essayé aussi, notamment, le Département des Finances et de l'Economie, de nous appliquer tout d'abord nos principes comme on le dit en latin « *Prima Caritas incipit a me ispo* ». En effet nous devons donner le bon exemple, les Services Fiscaux connaissent une augmentation in fine de leurs moyens économiques parce que justement, on renforce la charge de travail alors que dans d'autres Services, on a baissé significativement. On va donc essayer de renforcer mais, éventuellement, au Rectificatif, notamment pour l'application de la loi sur les Droits de Mutation si on avait besoin, on n'hésiterait pas à venir vers vous pour vous demander des moyens. Il y a aussi de nouvelles dispositions en matière de T.V.A. immobilière parce qu'on a dû suivre l'évolution française et je crois qu'on l'a fait avec une certaine sagesse, par le biais d'une circulaire *ad hoc* qui a été bien accueillie par la profession. La fiscalité c'est effectivement un de mes dossiers quotidiens et on est en contact permanent pour essayer d'améliorer tout cela, sans pour autant tendre à devenir un Etat policier en matière fiscale, bien évidemment.

M. Bernard MARQUET.- Je partage tout à fait votre avis, d'autant que, pour l'image de Monaco, c'est important. Mais je peux vous dire que chaque fois que nous sommes attaqués, comme c'était encore le cas

vendredi dernier, lors de ce rapport sur les paradis fiscaux de la Commission Economique du Conseil de l'Europe, lorsqu'on dit aux gens que 75 % des recettes de l'Etat proviennent de recettes fiscales, que l'Etat a un service performant, les Services Fiscaux, je peux vous dire que là aussi, cela fait partie des choses que l'on ne sait pas trop à l'extérieur. Peut-être que pendant un moment, on n'aimait pas en parler à Monaco, c'était là encore un gros mot comme « travail », mais je pense que là aussi, par souci de transparence et de l'image qu'on donne, cela était important et je peux vous dire que rien que le fait de parler de ces Services Fiscaux et de leur apport dans les recettes, notamment – et on le voit de plus en plus au niveau de la T.V.A. monégasques – cela nous permet de dire à nos Collègues ou à nos accusateurs ignorants, qu'ils feraient bien de faire une mise à jour de leurs connaissances de Monaco.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Je voulais juste m'associer aux félicitations de mon Collègue Monsieur MARQUET, à tout ce Service, aux responsables des Services Fiscaux et également au Département des Finances et de l'Economie qui a eu quand même depuis les derniers mois, beaucoup de pain sur la planche et je crois, qu'en plus, les Services Fiscaux ont la gentillesse de venir nous voir le 22 janvier, pour nous parler du compte de partage qui est un sujet à la fois stratégique et très technique, et nous attendons avec impatience leur enseignement. Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur le chapitre des Services Fiscaux, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 54 – ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.113.400
354.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	84.600
354.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	126.000
	<u>1.324.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, à l'occasion de l'examen de ce projet de budget, la Commission des Finances s'était interrogée sur les raisons ayant conduit l'Etat à ne pas faire valoir son droit de préemption sur un immeuble situé Rue Grimaldi.

Le Gouvernement Princier, lors de ses réponses à la Commission, a expliqué que l'Administration des Domaines n'est pas tenue informée des ventes aux enchères publiques et que, par conséquent, elle se trouvait dans l'impossibilité de se prononcer sur une telle acquisition. Seule la Direction des Services Fiscaux détient cette opportunité

Vous conviendrez que cette réponse m'a quelque peu surpris, car elle démontre un manque de communication entre les Services de l'Etat, qui plus est d'un même Département !

Cette situation me paraît aberrante et il me semble donc urgent d'y remédier afin de ne pas commettre la même erreur dans une situation comparable, sachant que sur l'immeuble de la Rue Grimaldi, le rachat par l'Etat s'est fait à un prix nettement plus élevé que celui fixé initialement.

Merci.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'avais déjà répondu, vous avez tout à fait raison, mais j'avais déjà répondu que si l'Etat avait surenchéri, on aurait payé certainement plus cher. Si on l'avait acheté un an plus tôt au moment de la vente aux enchères, on aurait payé plus cher si l'on considère le coût de l'argent plus les risques de surenchère, je pense que finalement on l'a acheté le même prix.

Ceci dit, il est évident que dans d'autres secteurs, que je ne vais pas dévoiler ce soir, j'essaie d'avoir un bon croisement d'informations entre les Services Fiscaux et d'autres Services de l'Administration – je veux quand même garder quelques petits secrets du métier – et certainement la question des ventes aux enchères publiques a déjà fait l'objet d'ailleurs d'une sensibilisation afin qu'elle puisse être surveillée.

Pour le moment, nous n'avons pas pour objectif de renchérir sur tout ce qui se vend parce que nous avons d'autres priorités budgétaires.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Une simple petite remarque sur les charges des immeubles.

On a déjà noté, on a mis en exergue dans les rapports précédents, le problème qu'il y a avait eu au Saint Sébastien, avec un syndic d'immeuble ; on a aussi reparlé du problème avec un syndic au Stade Louis II.

Alors, je n'ai pas encore d'éléments précis parce que je n'ai pas eu le temps de faire mon enquête, mais j'ai rencontré plusieurs compatriotes qui se plaignent des augmentations assez conséquentes des charges des immeubles domaniaux et aussi, parfois, de la négligence de certains syndics, notamment, en ce qui concerne les documents qu'ils donnent aux locataires.

Donc, ce que j'aimerais, c'est que d'une manière générale, il y ait un contrôle accru de l'action de ces syndics de la part de l'Administration des Domaines et de l'Etat propriétaire, un contrôle accru de l'action de ces syndics, de leurs dépenses et de ce qu'ils facturent aux locataires domaniaux. Eventuellement, lorsque j'aurai des cas beaucoup plus précis, je reviendrai vers vous, en séance privée, mais d'une manière générale, par exemple sur le Saint Sébastien, on s'aperçoit que ce sont des erreurs qui se sont répétées d'année en année. Donc, il faudrait quand même que ceci soit contrôlé très minutieusement. Merci.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'ai bien noté et je suis à votre disposition pour en parler, même de façon informelle.

M. le Président.- Pour compléter l'intervention de M. BORDERO, actuellement, il semble qu'il y ait des problèmes, je ne sais pas si c'est sur ce dossier-là, sur l'immeuble Les Bougainvilliers, donc apparemment il y a des problèmes là aussi de charges sur les Bougainvilliers.

On vous transmettra de toute façon les données et vous verrez avec vos Services.

La parole est à Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Dans mon intervention j'avais aussi l'intention de parler des charges, justement de l'immeuble les Bougainvilliers et de toute façon il vaut mieux le dire deux fois plutôt qu'une, je pense.

Alors, l'attention du Conseil National a été appelée au sujet, Monsieur le Ministre, de l'état des lieux et des éventuels travaux de rénovation réalisés dans le cadre de la location d'appartements domaniaux ayant déjà été habités. Est-il bien utile de refaire entièrement, du sol au plafond, les appartements lorsque les locataires les restituent en bon état. Ne pourrait-on se limiter à un « rafraîchissement » ? J'aurais donc souhaité connaître les critères de réfection pour ces appartements.

Par ailleurs, pourriez-vous me faire savoir quelle est la politique suivie concernant les restitutions, ou non, des dépôts de garantie dans le secteur domaniale. Je vous pose la question car un locataire m'a indiqué que sa caution ne lui avait pas été restituée bien que son appartement ait été rendu en bon état, paraît-il.

Enfin, à propos des charges, dans mon intervention de vendredi dernier, j'ai évoqué le montant des charges, jugé souvent excessif par les familles monégasques résidant dans les Domaines, d'autant que leur montant n'est pas pris en compte dans le calcul de l'ANL. A titre d'exemple, un locataire de l'immeuble « les Bougainvilliers » m'a indiqué que les charges locatives de l'immeuble pour l'année 2010 avait été de 150.000 euros ! Pratiquement le double d'il y a trois ans. Je souhaiterais donc qu'une réflexion soit engagée afin de sensibiliser l'Administration des Domaines, mais aussi les syndicats, à ce sujet. Merci.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est bien noté. J'avais déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de l'Administration des Domaines qui, à son tour est intervenue auprès des syndicats. Bien sûr, ce sont des choses qui se passent dans les bureaux, nous ne faisons pas de communiqué de presse par rapport à certains syndicats dont l'activité nous semble « susceptible d'être améliorée », pour utiliser un euphémisme. Donc, croyez-moi cela se fait bien sûr. Si vous avez des cas concrets à signaler, cela peut conforter l'action des

Services du Gouvernement, et en ce qui concerne les modalités des restitutions des dépôts de garantie, je me renseignerai – je me ferai ma religion en la matière – et peut-être que l'on pourra partager ensemble cette information lors d'une prochaine réunion.

Pour la rénovation, normalement, les locataires qui arrivent, surtout dans un appartement qui n'est pas neuf, souhaitent quand même un niveau de qualité suffisante. Ensuite, une fois que les ouvriers sont là, vous savez peindre quatre murs plutôt que cinq... Une fois qu'il y a un petit chantier dans un appartement, autant le remettre dans un état digne d'une habitation correcte.

M. Gérard BERTRAND.- Non, non, Monsieur le Conseiller, ce n'est pas une question de peinture, obligatoirement il faut refaire les peintures lorsqu'un appartement est repris, mais c'est le carrelage ! Parfois on casse carrément le carrelage, on change tout, les sanitaires, tout, tout complètement, alors que parfois l'appartement a été habité quatre ou cinq ans. Si l'appartement a été habité depuis trente ans, je ne conteste pas bien sûr, mais lorsque c'est seulement quatre ou cinq ans, peut-être qu'il serait plus raisonnable de...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-...* Si c'est pour faire des économies, vous n'avez pas à me le dire deux fois !

(Rires).

... j'en prends note soigneusement et je m'activerai immédiatement.

M. le Président.- Vous avez joué de la corde sensible, je crois, là.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 54, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.386.900
355.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	71.000

355.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	500
355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	1.120.000
	<u>2.578.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je vais donner un peu la parole à Monsieur GARDETTO qui ne l'a pas encore prise pour l'instant.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, suite à une de mes interventions lors de la Séance Publique du 12 décembre, qui concernait l'administration électronique, vous m'avez répondu qu'un certain délai existerait toujours à Monaco pour la création de sociétés. Vous avez poursuivi en disant que cela se justifiait au vu des mesures de contrôle pratiquées par l'autorité administrative. Je crois d'ailleurs que votre Gouvernement a ajouté, qu'il n'entendait pas brader les autorisations en Principauté et développer ainsi des opérations fictives. Ce en quoi je le rejoins très volontiers !

Cela étant, je trouve aussi cette réponse un peu curieuse malgré tout, s'agissant du raccourci qui est parfois fait entre simplification des procédures et le caractère éventuellement « fictif » des opérations, voire l'opacité ou encore, pourquoi pas, le blanchiment. Je trouve cela curieux parce que cela sous-entendrait qu'on ne peut pas être efficace et respecter les standards de transparence. Au contraire, il me semble tout à fait possible de concilier ces deux impératifs nous avons eu l'occasion de le réaffirmer, il y a peu.

Ceci étant précisé, vous le savez, l'attractivité de Monaco est directement impactée par le processus d'autorisation de création d'entreprises et, en ce qui me concerne, je suis très attaché à l'efficacité et à la brièveté des délais. J'ai d'ailleurs plusieurs fois soulevé la question de l'opportunité de l'autorisation administrative préalable. Vous le savez également, je n'y suis pas favorable par principe. Je la trouve contradictoire avec notre volonté de promouvoir un modèle libéral. Le Gouvernement s'en tient à une doctrine selon laquelle il ne serait pas possible de faire autrement.

Je crois donc que l'attitude qui consiste à se focaliser uniquement sur le contrôle préalable n'est pas la meilleure pour la Principauté, je souhaiterais qu'il y soit substitué un contrôle *a posteriori*,

permettant de libéraliser la phase de constitution, tout en contrôlant, effectivement, parce qu'il faut la contrôler, l'activité des sociétés, d'une manière régulière et non pas au moment de la création où il se passe très peu de choses en fait.

Je crois que des pistes ont été évoquées s'agissant d'une déclaration préalable, combinée, à un contrôle *a posteriori*. On pourrait aussi envisager de limiter le processus d'autorisation à certaines activités que l'on qualifiera de sensibles. Ceci permettrait assurément un gain de temps tout en s'assurant que les activités effectivement exercées sont conformes aux modèles que nous envisageons pour notre économie.

Voilà ce que je souhaitais préciser.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, je vous remercie. D'abord, la réduction du délai pour créer une activité à Monaco est très importante depuis la mise en place du Monaco Business Office, de la réorganisation de la Direction de l'Expansion Economique. Aujourd'hui, sauf dans les cas où il faut un avis de la DASS, le délai est plus près d'un mois et demi, deux mois, pour créer une entreprise, que de trois mois. On a beaucoup raccourci les délais par un certain nombre de mesures techniques, notamment, par le fait que le délai de trois mois n'est pas suspendu et commence tout de suite, dès qu'on dépose le dossier.

Sur le reste de votre proposition, le Gouvernement est en désaccord avec vous, Monsieur GARDETTO, même si le Gouvernement est libéral d'aspiration, au moins, sur le plan économique parce que c'est une question qui engage, compte tenu de notre petite taille, compte tenu de notre exposition médiatique, la réputation de la Principauté. Donc, le contrôle préalable demeurera.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'avais dit lors de mon intervention de politique générale, cette année 2011 a été placée sous le signe de l'attractivité. Nous avons donc beaucoup parlé, que ce soit entre nous ou à l'extérieur, de la société anonyme monégasque (S.A.M.).

Je ne suis certes pas un spécialiste du droit des sociétés, mais je parle avec beaucoup de personnes, des professions libérales bien souvent, qui m'informent de certains points qui pourraient être améliorés. Je dois dire que, depuis quelques mois, il y a un qui me semble récurrent. Comme je l'ai dit, je ne suis pas spécialiste, je me permets donc simplement de poser la question POUR nourrir la réflexion.

Le problème semble être la conséquence de deux choses : la société anonyme requiert, pour sa formation, un acte notarié et, par parallélisme des formes, toute modification des statuts est soumise au même sort, c'est le premier point ; en outre, il y aurait, malgré la possibilité de retirer l'autorisation si la société ne se livre pas à une activité conforme à ses statuts, quelques lacunes quant au contrôle des activités de la S.A.M. au cours de son existence, c'est le second point.

Il semblerait que cela conduise à certaines lourdeurs dans le fonctionnement de la S.A.M., mais ce n'est pas le problème principal. Non, ce que disent les professionnels, c'est que la combinaison de ces deux éléments conduit à des reports de responsabilité sur les notaires, responsabilité qui est déjà conséquente, nul ne peut le contester.

Aussi je me demande s'il ne faudrait pas permettre à d'autres professionnels, par exemple des experts-comptables, de procéder à des modifications statutaires de S.A.M., sans remettre nécessairement en question la constitution préalable par acte notarié, encore que le débat soit ouvert. Mais je crois comprendre que cela suppose de traiter dans le même temps le contrôle en cours d'exercice et peut-être la réflexion doit-elle être élargie.

Je remercie par avance le Gouvernement pour les pistes de réflexion qu'il pourrait apporter à ce débat, qui est de taille me semble-t-il, puisqu'il est question de responsabilité professionnelle et des SAM auxquelles nous sommes tous attachés.

Je vous remercie.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais répondre comme je peux parce que c'est une question,

évidemment, que j'entends pour la première fois. Il faut dire que, quand même, les statuts ? Ce sont des documents qui ont un caractère juridique pour l'essentiel, donc, un expert-comptable qui est quelqu'un orienté vers la comptabilité, je le vois mal constater la validité juridique d'un document qui a essentiellement une vocation juridique. Cela pourrait se faire mais bon... je ne pense pas que ce soit le vrai obstacle d'attractivité pour les S.A.M..

Pour les S.A.M., je pense que l'important c'est de savoir qu'elles constituent un type de société qui permet le libre transfert des parts sans communication ou enregistrement, ce qui n'est pas le cas pour les S.A.R.L. et les S.C.I. et qui porte un petit pavillon monégasque planté sur le toit et donc il vaut mieux savoir, vraiment, dans quelle direction elles vont, dans quel océan ils vont naviguer, etc... et avoir un peu plus de contrôle. Si Monaco n'a pas été exposé dans ce monde de sociétés « boîte aux lettres » qui a porté tellement de préjudices dans d'autres pays et qui souvent, de manière injuste, sont comparées au nôtre, c'est grâce à cette méthode préalable. On avait déjà eu l'occasion d'en débattre avec Maître GARDETTO et, même si cela est exigé par le Gouvernement, ça l'est d'abord par notre loi, ce n'est pas le Gouvernement qui l'exige, c'est la loi.

Je peux vous dire par expérience personnelle que dans mon Département il arrive beaucoup de ces demandes. Si vous saviez combien de fois, on arrête des situations par un contrôle de moralité, de réputation, de crédibilité économique, des sociétés qui, si elles s'étaient formées à Monaco, même après deux ou trois mois – il ne faut pas attendre des contrôles de six mois ou six ans – feraient la « une » dans certains journaux, par des personnes qui se cachent derrière ces sociétés ou pour des activités peu plausibles que ces sociétés voudraient exercer. Si on n'avait pas ce processus de contrôle préalable, le nom de notre cher pays serait cité de manière très peu sympathique et beaucoup plus souvent qu'il ne l'est déjà, injustement. Donc, nous avons cette mission fondamentale pour la réputation de Monaco d'essayer d'éviter, parce que nous sommes quand même une juridiction très sensible par rapport aux Etats-Unis, à la France, à l'Allemagne. Tout le monde connaît cette affaire, largement relayée par la presse, où derrière les sociétés anonymes de Düsseldorf qui détenaient des pizzerias se cachait la Ndrangheta calabraise. Ce n'est pas pour autant que l'Allemagne a été épinglée par les grandes instances internationales, mais imaginez-vous si un jour on retrouve le même genre d'organisation derrière une S.A.M. qui gère dans des restaurants des capitaux de l'Ndrangheta ou de la Camorra

napolitaine, vous savez où on va finir, surtout si elles se sont constituées sans accord préalable et qu'on le découvre six, sept ou huit mois plus tard. En plus, on n'est pas doté d'un système qui permet de suivre chaque semaine l'activité de toutes ces sociétés. Je vous donne un exemple concret, d'ailleurs en ce qui concerne la Ndrangheta, un soir, il y a eu un règlement de comptes qui a fait sept ou huit morts et c'est là que l'Allemagne a réalisé qu'il y avait cette présence, mais ce n'est pas pour autant que l'Allemagne s'est faite épinglée sur le plan international.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais juste ajouter un mot.

Tout refus doit être motivé. Donc, cela veut dire que lorsque nous refusons il faut que le Gouvernement ait un motif et un motif dans le corps de la décision. Ça veut dire que la règle, ce n'est pas le refus.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Conseiller pour les Finances, mais votre réponse concernait plus l'intervention de M. GARDETTO.

Moi, je vous ai dit que c'est une réflexion que des gens m'ont rapportée. Expert-comptable ou autre profession juridique, pourquoi pas, mais simplement il semblerait qu'aujourd'hui – je ne mets pas en cause le contrôle préalable, ni la nécessité des actes notariés, tout cela je ne le mets pas en cause – mais pour des modifications mineures dans les statuts, qu'il y ait un peu plus de souplesse que cette lourdeur parce que pour de simples modifications, peut-être très légères d'objets social, les procédures pourraient être allégées sans se mettre hors-la-loi. Mais, tout ce que vous avez dit, je le partage entièrement, il semblerait que les professionnels souhaiteraient pour des modifications statutaires minimales ou légères ou dû à l'évolution technique alléger le dispositif ?

J'ai seulement dit que je voulais lancer une réflexion et transmettre ce que des professionnels de la place m'ont dit.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- La question que pose Monsieur MARQUET, c'est : faut-il maintenir

l'obligation d'avoir un acte notarié pour faire des statuts de sociétés anonymes ? M. MARQUET limite sa remarque aux modifications de moindre importance des statuts. Moi, je vais plus loin, je dis : faut-il continuer à avoir un acte notarié pour les statuts de sociétés anonymes ? Dans la plupart des pays ce n'est pas nécessaire, c'est une formalité de moins et cela allège aussi la charge pour le créateur d'entreprise.

M. le Président.- Je pense que le Gouvernement va réfléchir sur le sujet.

Y a-t-il d'autres interventions sur l'Expansion Economique ?

Oui, Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Je voulais juste adresser à tout le Service de l'Expansion Economique et à son Directeur, nos encouragements et nos félicitations parce qu'ils ont fait un très, très gros travail sur les douze derniers mois, de modernisation, d'adaptation, sous l'impulsion du Gouvernement Princier, bien sûr.

Je crois que c'est, effectivement, un endroit que les nouveaux résidents, les nouveaux investisseurs voient tout de suite à leur arrivée et qui, aujourd'hui, offre un visage beaucoup plus accueillant, efficace, bilingue voire trilingue, il faut continuer dans cette voie-là. Merci.

M. le Président.- Comme sur les Services Fiscaux, je pense que tout le monde ici est d'accord.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela sera fait. Merci beaucoup.

M. le Président.- Bien.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais intervenir sur un autre domaine mais qui se rattache à ce chapitre, si on est prêt à passer à la suite je peux faire mon intervention maintenant.

M. le Président.- Allez-y, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais parler, Monsieur le Président, des taxis, et notamment du service continu des taxis en Principauté.

A l'occasion des réponses du Gouvernement à la Commission des Finances, il a été indiqué qu'une réflexion avait été engagée en concertation avec l'Association des Exploitants de Taxis Indépendants de Monaco afin de pallier le manque avéré de taxis, particulièrement durant la saison estivale, voire le soir et aussi le déficit en qualité de service de certains taxis. Certains sont très biens, d'autres laissent à désirer et il avait été indiqué, Monsieur le Ministre, qu'un texte serait élaboré. Donc, je voulais m'enquérir de l'état d'élaboration de ce texte. Est-il finalisé ?

Par ailleurs il a d'ailleurs été évoqué...

(M. le Ministre d'Etat et le Président parlent sans micro, inaudible).

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'attends que vous ayez fini parce que sinon vous ne pouvez pas m'entendre.

M. le Ministre d'Etat.- On parle des taxis, excusez-nous.

M. Jean-Charles GARDETTO.- D'accord.

Il avait également été évoqué la possibilité de mettre en place une convention entre le titulaire de la licence de taxi et un chauffeur supplémentaire. Je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure solution parce que créer des licences « saisonnières » en quelque sorte me semble plutôt lourd et il me semble que la solution la plus facile aurait été d'admettre la possibilité de salarier un chauffeur avec, éventuellement, l'agrément préalable des autorités monégasques pour s'assurer que celui-ci remplit bien les conditions. Passer par une forme de licence me semble un alourdissement qui n'est pas nécessaire.

Je voudrais savoir où en est le travail du Gouvernement à l'égard des taxis ? Quelle est la réaction des professionnels ?

Au passage, je note que Monaco reste la seule ville au monde où on ne peut pas réserver un taxi et une réflexion à cet égard me semblerait aussi bienvenue.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il est possible de réserver un taxi, moi je n'en réserve pas souvent mais chaque fois que j'en réserve, je réserve le soir parce que je dois aller très tôt à l'aéroport le matin et il n'y a jamais eu de difficulté.

La deuxième chose, concernant la modalité de fonctionnement du service continu, il a fait l'objet d'une consultation entre professionnels, je ne suis pas un professionnel des taxis, je suis un usager des taxis. Effectivement, ils ont trouvé cette solution qui, apparemment, satisfait tout le monde. Il y a une convention, cette convention peut être la convention d'un salarié, d'un salarié qui a une partie fixe et une partie variable du chiffre d'affaires, il y a toutes les formules possibles mais je laisserai ça plutôt à la volonté des parties. La licence elle doit être donnée par l'Etat parce que ce n'est pas un simple service quelconque, c'est un service qui touche le public qui entraîne des nécessités et contraintes de sécurité évidentes. Il faut savoir que les candidats doivent être aptes à conduire les véhicules, avoir un style de vie compatible avec la conduite des véhicules et connaître évidemment la topographie de Monaco et des zones avoisinantes. Il y a un minimum de critères que l'Etat se doit de contrôler avant de laisser les parties choisir les modalités de leur convention, parce qu'il y a que des cas très différents : celui qui travaille la nuit, celui qui travaille le jour, celui qui travaille l'après-midi, celui qui travaille le week-end, etc... Mais, il faut tout de même maintenir un contrôle de la part de l'Etat, de l'Administration, pour s'assurer que ce chauffeur puisse donner un maximum de garanties.

M. le Président.- Merci. Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci.

C'est une partie de la réponse, je voulais savoir où en était l'élaboration du texte et la réaction des professionnels concernés.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Le texte est, je crois, en phase avancée d'élaboration, en accord avec les représentants de la profession concernée qui se réunissent assez régulièrement pour faire le point. Donc, ce sera un texte partagé, ce ne sera pas un texte qui sera parachuté dans ce secteur mais un texte qui tiendra compte aussi des commentaires et des suggestions des professionnels.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Qui va sortir quand ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Le plus tôt possible et même avant...

(Rires).

Non, assez rapidement...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Soyons sérieux...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Soyons sérieux Je pense utile

(Rires).

Non, en temps utile pour faire face à la saison estivale.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Janvier, avril ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'espère que d'ici la fin de l'année prochaine, nous pourrons tomber d'accord sur un texte, sachant que la profession est quand même déjà sensibilisée sur le sujet. Sachant que

cette possibilité existe, je pense qu'ils sont déjà en train de prendre leurs dispositions pour ceux qui le souhaitent, mais ce n'est pas une obligation. C'est à chaque titulaire de licence de faire son choix économique et professionnel, donc ce n'est pas une obligation c'est une possibilité. Ils sont informés que cette faculté existera et qu'elle sera codifiée rapidement.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques sur l'Expansion Economique ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 55, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.504.400
357.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	2.781.900
357.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.026.000
357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	4.339.300
	<u>10.651.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté ;

M. Guillaume ROSE, s'abstient).

Monsieur ROSE, une abstention professionnelle, si je puis dire.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS.....	<u>4.113.400</u>
---------------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci Monsieur le Président.

Je souhaite revenir sur un point abordé lors de nos discussions en séance privée, je veux parler de l'application de la loi relative à la protection contre le tabagisme et je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre, et aussi à vous, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.

Je suis très attaché au respect de cette loi, tout comme vous d'ailleurs, Monsieur le Président, puisque nous avons été tous les deux à l'origine de cette démarche et que vous pouvez constater malheureusement dans l'exercice de votre profession, Monsieur le Président, les méfaits du tabac tant sur les fumeurs que sur les non-fumeurs.

Il y a une loi. Nous l'avons votée. Elle doit être appliquée. Alors que les défenseurs de la liberté à tout crin se rassurent, il n'est pas question de transformer Monaco en Etat policier, mais quand même, je souhaite que la loi soit appliquée dans son ensemble et sans exception.

Il est essentiel de rappeler aussi bien au public fumeur qu'aux responsables des lieux publics, restaurants, établissements nocturnes, etc... que ce texte est là pour protéger la population et, outre le fait qu'il faut faire preuve de pédagogie, il y a aussi des endroits où l'on ne peut pas fumer, les lieux fermés mais aussi les terrasses qui sont closes et là, il y a une marge d'appréciation qu'il convient de restreindre puisque des malins prétendent pouvoir fumer sur des terrasses qui sont clôturées de tous les côtés.

Dans un premier temps, il serait important de rappeler les normes à respecter ainsi que les sanctions encourues et je souhaite vivement qu'au-delà des rappels, il y ait un respect effectif et là, vous le savez, Monsieur le Ministre – les Services, je ne sais pas s'ils ont reçu des instructions à cet effet – se sont montrés assez laxistes pour la verbalisation des récalcitrants.

J'aimerais que dorénavant on fasse respecter la loi, ce qui n'exclue pas bien sûr l'information, les rappels, mais la carotte sans le bâton, cela ne mène pas à grand-chose.

Je tiens à ce que la santé de la population monégasque soit préservée. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser le soin à M. VALERI de répondre, mais je vais vous dire

clairement que le Gouvernement n'a pas de zone de tolérance ni d'exception et le Gouvernement met en œuvre l'application de la loi. Ceci dit, l'application de la loi est assez complexe, mais on ne peut pas dire que les Services de l'Etat soient laxistes sur le sujet.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout à fait, Monsieur le Ministre. Bien sûr, le Gouvernement partage totalement l'avis de la nécessité de faire appliquer cette loi, exprimé par Maître GARDETTO. Les méfaits du tabac, on les connaît et nous en avons reparlé en séance privée. On sait donc très bien combien le tabagisme actif, mais aussi le tabagisme passif, sont extrêmement dangereux pour la santé publique, avec des conséquences tout à fait dramatiques, non seulement sur la santé des résidents et des salariés, mais aussi, des conséquences pour les dépenses de santé.

Donc, nous sommes en pleine phase pour faire respecter et appliquer cette loi. Je constate d'ailleurs que, même si on ne peut pas, évidemment, être en permanence derrière chaque personne qui fréquente les établissements de la Principauté et donc bien évidemment, je ne peux affirmer ce soir, qu'il n'y a jamais, à aucun instant, dans tous les établissements de la Principauté, une personne qui enfreint la loi, ça c'est impossible. Ce serait de la démagogie de le dire et on ne peut pas mettre, évidemment, des centaines d'inspecteurs du travail en permanence sur le terrain. Pour autant, je constate qu'un article récent, publié par un hebdomadaire de la Principauté, titrait « une loi qui fait un tabac » et concluait à peu près ce que le Gouvernement conclue, c'est-à-dire que, globalement, cette loi est bien appliquée en Principauté.

En tout cas, les Services de l'Etat ont fait leur travail. Je tiens à rappeler quelques événements et quelques faits incontestables. La loi, je vous le rappelle, a été votée en mai 2008. Nous avons depuis lors organisé plusieurs campagnes de sensibilisation sur le terrain, chaque responsable d'établissement s'est vu remettre par un inspecteur du travail la copie du texte de la loi, la copie de l'arrêté ministériel qui a suivi – c'était en juin 2008 – portant application de la loi susvisée. Je dis bien, chacun a reçu la visite d'un inspecteur du travail, avec la loi et l'arrêté ministériel. Ensuite, effectivement, après la phase pédagogique, avec une lettre d'explication de l'Inspection du Travail, est venue la phase du contrôle et, on en avait parlé d'ailleurs l'année dernière, vous aviez raison,

nous avons constaté un certain nombre de dérapages dans l'application de la loi, notamment dans les établissements de nuit. La loi n'était pas respectée partout et de manière un peu trop systématique et régulière, au-delà d'un dérapage individuel, que, je répète, personne n'est capable d'empêcher et si quelqu'un vous dit qu'il en est capable, forcément, il vous mentira. Suite à ces contrôles qui ont révélé trop d'infractions à l'époque, c'était en décembre 2010 pour l'historique, Madame l'Inspecteur Principale du Travail a, à nouveau, adressé une lettre à l'ensemble des établissements de bouche, à l'ensemble des bars, à l'ensemble des discothèques de la Principauté, laquelle insistait, notamment, sur un problème constaté au niveau des terrasses bâchées. Donc, si les bâches recouvrent le toit, les côtés, ainsi que la façade, alors la terrasse doit être considérée comme un lieu clos et couvert et là, on avait constaté des dérapages, effectivement, où par une interprétation un peu laxiste de la loi, certains établissements laissaient fumer sur des terrasses fermées, ce qui n'est pas conforme à l'esprit de la loi.

Après cette nouvelle sensibilisation, en février 2011, nous sommes passés à une phase répressive et, effectivement, il y a eu des contrôles de terrain et il y a eu des infractions constatées. Plusieurs dizaines d'établissements ont été contrôlés sur le terrain – j'ai les dates, j'ai les éléments précis, je ne vais pas vous prendre trop de temps en vous les lisant ce soir – et un certain nombre de procès-verbaux ont été dressés.

Je crois qu'aujourd'hui, globalement, la loi est appliquée en Principauté de Monaco, mais profitons de votre intervention et de la tribune qui m'est donnée ce soir pour rappeler que, désormais, nous sommes et nous serons intransigeants avec ceux qui ne la respectent pas. Des procès-verbaux sont et seront dressés, les amendes sont et seront appliquées mais je crois qu'il faut aussi et d'abord faire appel au sens civique, de nos résidents. L'immense majorité a pris l'habitude, pour ceux qui fréquentent ces établissements, de ne pas fumer. Mais, il faut aussi demander à tous les gestionnaires d'établissements, parce que c'est surtout sur eux que reposent les contrôles, d'être intransigeants. Et à tous, parce que si certains se permettent d'être laxistes, ils seront sanctionnés et nous ne les laisserons pas faire car, effectivement, si l'établissement d'à côté autorise le non-respect de la loi, cela pourrait avoir un effet contagieux tout à fait déplorable sur les autres établissements.

Monsieur GARDETTO, vous avez peut-être quelques exemples, mais je répète qu'on ne peut pas être derrière chaque client, donc il est possible qu'à certain moment, vous puissiez voir un individu qui ne

respecte pas la loi et je le déplore tout comme vous. Mais contre cela, soyons francs, on ne pourra pas faire beaucoup plus que ce que l'Etat a fait, et on ne peut donc pas laisser dire que l'Inspection du Travail a été laxiste dans ce domaine.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Lorsque je serai à côté de fumeurs, là où c'est interdit, je vous téléphonerai, Monsieur le Conseiller.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je ne manquerai pas alors de faire contrôler rapidement l'établissement qui ne respecterait pas la loi.

M. le Président.- A la demande du Conseil National, soyez vigilants et si vous êtes intransigeants, tant mieux. Merci beaucoup.

Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

A vous écouter, j'ai quand même deux suggestions. La première serait de rendre le patron de l'établissement responsable des gens qu'il laisse fumer...

M. le Président.- Il l'est !

M. Roland MARQUET.- La deuxième, c'est de se dire que le délinquant qui enfreint la loi est un malade parce qu'on sait très bien que la dépendance au tabac est une maladie. Ne pourrait-on pas aller plus loin à Monaco et aller au-delà de la répression pour leur donner une injonction de soins, une consultation et de les encourager à aller consulter le Service de Pneumologie au Centre Hospitalier Princesse Grace ?

La répression c'est bien, mais je crois qu'il faut aller plus loin que la répression, face à des gens qu'il faut bien considérer comme des toxicomanes.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Alors deux choses, Docteur MARQUET. Tout d'abord, effectivement, la loi dit bien que c'est le responsable de l'établissement qui est sanctionné et qui paie l'amende, et non pas le client de l'établissement. Le client doit aussi, éventuellement, être sanctionné, mais soyons clairs pour le moment, nous sommes attachés à sanctionner d'abord le responsable de l'établissement.

Un fumeur, trente secondes dans un coin, c'est compliqué pour le chef de l'établissement de l'empêcher. En tout cas, nous pouvons sanctionner les deux mais je crois qu'il faut d'abord et avant tout sensibiliser les responsables d'établissements. Les clients passent, rentrent, sortent, ne sont pas toujours les mêmes alors que les patrons des établissements sont là tous les soirs et si eux empêchent les clients de fumer, on s'attaque à la source du mal.

La deuxième chose c'est qu'il existe, alors j'en profite pour le faire savoir davantage, mais le Centre Hospitalier Princesse Grace en a assuré, effectivement, la communication depuis le vote de la loi, nous avons mis en place une consultation gratuite pour encourager l'arrêt de la consommation de tabac et donc, il existe aujourd'hui au sein de notre hôpital, un service gratuit pour aider les fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer. Donc, j'invite tous les fumeurs qui ont besoin d'un soutien dans cette démarche, dans leur volonté, de s'adresser à ce service compétent de l'hôpital public.

M. le Président.- Juste pour répondre à Monsieur MARQUET, de mémoire parce qu'on a quand même, avec Jean-Charles GARDETTO, beaucoup travaillé sur cette loi. Pour chaque procès-verbal où on constate que quelqu'un fume dans un établissement, le responsable de la salle peut être condamné pour chaque infraction de 75 € à 300 € par infraction. Donc, c'est quand même très dissuasif si vraiment on met en pratique. Il faut que les responsables d'établissements prennent vraiment la mesure du problème. Ce n'est pas du tout pour faire gagner de l'argent à l'Etat mais c'est vraiment pour faire comprendre qu'il y a une loi, qu'il y a des sanctions pénales et qu'elles doivent être appliquées.

Donc, votre question est importante puisqu'il reste des gens qui ne sont pas encore persuadés qu'il y a une sanction financière. Donc, je crois que c'est important d'avoir attiré l'attention, en particulier des responsables d'établissements, parce qu'ils peuvent véritablement, s'il y a dix ou quinze personnes qui fument dans l'établissement et que c'est constaté, ils peuvent vraiment perdre tout le bénéfice de la soirée, financièrement je parle.

Je crois que c'est bien que vous ayez soulevé cette remarque.

Monsieur Marc BURINI, nous vous écoutons

M. Marc BURINI.- Mais, dans la même logique, je voulais savoir si les gens qui consommaient de l'alcool dans les établissements de nuit sont des malades aussi

et des toxicomanes alcooliques qu'il faudrait aussi soigner ?

M. le Président.- Je pense que le trait d'humour est logique.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre...

Oui, Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je vais répondre à M. BURINI. Pour les adultes, non, mais par contre je demande au Gouvernement d'être vigilant sur l'alcoolisation des jeunes, en particulier des mineurs car on voit de plus en plus des comportements à risque, des « binge drinking » et les autres.

M. le Président.- Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Je dirai à Monsieur BURINI que, premièrement, c'est un ancien fumeur qui parle, deuxièmement j'ai été jeune et j'ai bu, mais il y a une différence entre l'alcool festif et l'alcoolisme et il y a une différence entre le fumeur et le tabagisme. On peut fumer cinq ou six cigarettes par jour sans être tabagique et ce n'est pas nuisible et cela peut encore s'accepter. Donc, il faut bien faire attention. Actuellement, je vois qu'il y a beaucoup de jeunes qui s'éclatent, qui boivent, je reconnais que lorsque j'étais jeune cela m'est arrivé mais à l'époque, la société était beaucoup plus permissive. Cependant il y a quand même une différence entre ce que j'ai entendu et « être un peu gai » et à ce moment-là, on n'a plus le droit de conduire et parfois on peut avoir des comas alcooliques et terminer en cellule de dégrisement.

C'est une notion de nuance et je crois qu'il faut faire très attention.

M. le Président.- Je crois qu'on dit tous la même chose sur ce sujet, il n'y a pas de raison de polémiquer non plus.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 60, sur la régie des Tabacs.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P. 3.384.400

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL 534.700

362.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT 25.200

362.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL 500

560.400**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir, une fois de plus, sur la nécessité de construire des logements domaniaux, je crois que les débats qui ont eu lieu démontrent clairement notre volonté commune, majorité/Gouvernement d'œuvrer en ce sens.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'explosion des dépenses liées à l'Aide Nationale au Logement, je crois que là encore, nous sommes tous conscients que sa réduction ne passera que par la construction de logements domaniaux pour nos compatriotes.

Comme nous l'avons rappelé, les chiffres de l'A.N.L. nous montrent que certains de nos compatriotes vivent aussi dans le secteur privé par choix, c'est vrai, mais aussi bien souvent par défaut. J'entends, bien évidemment, défaut au sens « absence » de logements domaniaux ou de priorité par rapport à des situations plus urgentes, c'est notamment le cas pour de jeunes couples ou des personnes seules.

En tant que Président de la Commission du Logement, je m'entretiens souvent avec des

Monégasques, certains me rapportent que l'état de leur logement, pourtant dans le secteur privé, qu'ils occupent moyennant un loyer parfois conséquent, laisse clairement à désirer voire présente quelques problèmes de sécurité, par exemple pour l'électricité.

Je sais très bien que cette question est délicate et qu'il ne faut pas faire de généralités à partir de cas particuliers. Néanmoins, je constate qu'aucune loi – mais peut-être m'informerez-vous du contraire ? – ne vient résoudre la question des règles d'hygiène, de sécurité ou des normes minimales de confort dans le secteur libre pour ce qui est des baux d'habitation.

D'après les informations que l'on m'a données, cela relèverait du Code civil qui, il est vrai, fait obligation d'entretenir la chose en bon état ou de bien effectuer les réparations autres que locatives. Peut-être disposons-nous des instruments juridiques adéquats pour faire cesser ce type de situation particulière, mais toujours est-il qu'il ne faut pas négliger l'aspect psychologique ? On souhaite tous avoir de bonnes relations avec son bailleur et la perspective d'un recours judiciaire est très souvent déplaisante et surtout coûteuse.

Je ne sais pas s'il existe une solution miracle mais je devais en tous les cas vous en informer, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'en prends bonne note. Effectivement, je connaissais les dispositions du Code civil mais je vais me renseigner pour savoir quelles sont réellement les pratiques. Je crois qu'il revient au bailleur de conserver son bien dans des conditions correctes, sinon les locataires peuvent partir à tout moment et il faut trouver un autre locataire, ce qui n'est pas évident. Donc il faut que le bien soit entretenu, quelque part c'est automatique, mais je vais étudier plus précisément ce thème sur lequel vous avez souhaité appeler notre attention.

M. Gérard BERTRAND.- Ce ne sont que des cas particuliers.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, je pense.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Excusez-moi mais en tant que Président de la Commission du Logement, je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur plusieurs points.

En premier lieu, concernant la politique menée par le Gouvernement Princier dans le cadre des échanges de logements dans le secteur domanial.

On peut dire que cette procédure rencontre un certain succès et a permis à de nombreuses familles de trouver un logement correspondant à leurs besoins. Toutefois, l'application parfois très stricte des critères d'acceptation amène à refuser certains dossiers. Cela a été notamment le cas pour une personne résidant dans un appartement considéré comme un cinq pièces alors qu'à la suite d'aménagements effectués par l'ancien locataire, elle ne dispose que de deux chambres, engendrant un refus systématique par les personnes intéressées. Je pourrais citer également le cas de deux familles désirant échanger, mais cela leur a été refusé à cause d'une incidence sur le versement de l'ANL.

Cette politique me semble quelque peu rigide car ces mêmes personnes pourraient aller se loger dans le privé, en attendant que leur soit attribué un logement domanial correspondant à leur besoin, et cela aurait alors une réelle incidence sur le montant de l'ANL.

Ne soyons pas aussi rigides. Dans le contexte actuel de pénurie de logement je vous rappelle 450 dossiers

pour 121 appartements prochainement attribués, ne créons pas un obstacle supplémentaire pour nos compatriotes. Faisons un peu preuve de souplesse dans certains aspects de notre politique sociale !!!

En second lieu, je souhaiterais qu'une réflexion soit engagée pour les cas des personnes qui, à la suite d'un changement de situation personnelle (veuvage, enfants partis...), se retrouvent seules dans des quatre, voire cinq pièces. Elles ne seraient pas opposées à changer pour un deux pièces or, il se trouve qu'elles auraient un loyer beaucoup plus élevé, ce qui les contraindrait à ne pas aller au bout de cette démarche. Là encore, Messieurs du Gouvernement, j'appelle à faire preuve d'une application raisonnée et moins rigide des textes, surtout au vu du nombre de familles monégasques qui attendent un appartement ! D'autant plus que cela repose sur le volontariat.

Enfin, et je terminerai par ce point, je souhaiterais que les critères d'attribution des logements soient revus. Il faut désormais prendre en compte l'évolution de la société, les divorces, les mères célibataires, les familles recomposées. Je propose donc qu'une Commission mixte se tienne au cours du premier trimestre 2012 afin d'engager une réflexion commune sur ce sujet afin que ces modifications soient effectives pour l'attribution de la seconde tranche de l'Ilot Rainier III.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur PICCININI nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez Monsieur BERTRAND, c'est un sujet qu'assez régulièrement, nous envisageons ensemble. Vous savez que nous essayons de régler pas mal de cas, concrètement, nous avons un taux de réussite qui n'est pas négligeable, ces derniers onze mois au moins.

Je peux vous signaler aussi que vous avez certainement touché un point intéressant, qui est le cas de personnes qui se trouvent seules dans un grand appartement et je peux vous dire déjà, que dans les travaux préparatoires de la prochaine Commission d'Attribution, j'ai commencé à regarder les premiers projets de documents, qui vous seront adressés en temps utiles, et qu'il y a des cas de personnes qui ont connu une situation de veuvage ou d'autres situations douloureuses et qui demandent, effectivement, de passer dans un appartement de moindre importance, ce qui permet de loger rapidement des familles, qui, elles, en revanche sont en train de s'agrandir et ont des exigences accrues.

Bien sûr, la réflexion est toujours ouverte pour essayer de mettre au point, ensemble, les meilleures pratiques pour les critères d'attribution, il n'y a pas de dogme à ce niveau. Même le Ministre d'Etat l'a rappelé, l'étude des statistiques qui est en cours servira à mieux cibler le profil des familles monégasques à moyen et long terme et tout cela conduira à réaliser un meilleur travail. Malheureusement, il y a toujours des cas d'insatisfactions, je crois que le parc domanial doit désormais avoisiner ou dépasser les 3000 logements ; certainement avec les prochaines attributions, ce sera le cas et je pense que pour un bailleur qui a des milliers de logements, quelques cas d'insatisfaction ou de dysfonctionnement peuvent se produire. Cependant, vous savez que ma porte est toujours ouverte pour trouver des solutions et je crois que nous avons une bonne statistique de succès pour régler des cas particuliers et, en plus, on le fait avec plaisir.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste m'associer à la fois aux propositions, aux propos et aux suggestions de M. BERTRAND, qui sont des suggestions de bon sens, très constructives. Néanmoins, je regrette que le Président du Parlement du Conseil National s'obstine à ne pas accorder à Rassemblement et Enjeux une place à la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux et ce malgré nos demandes répétées et l'accord du Ministre d'Etat.

M. le Président.- C'est le fil rouge de ces débats budgétaires. Je crois vous avoir déjà répondu à plusieurs reprises que ce ne sont pas des représentants de partis qui siègent à cette Commission, ce sont des personnes qui ont des responsabilités, qui ont été

élues à des postes de responsabilité, Président de différentes Commissions, qui siègent à cette Commission. Ce n'est pas pour représenter tel ou tel parti, ce n'est pas du tout le but du jeu, on représente l'Institution par l'intermédiaire des Présidents de Commission. Je vous ai toujours répondu cela et on pourra refaire la même intervention l'année prochaine au Rectificatif ou au Primitif.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, je continuerai jusqu'à la fin de la législature, la dernière Séance Publique de la législature, à vous poser et à vous demander que le premier groupe d'opposition au Conseil National, qui représente autour de 40 % des électeurs, puisse participer à la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux, ce qui nous paraît tout à fait légitime, apolitique, constructif de la part de nos compatriotes, qui sont un certain nombre à ne pas comprendre qu'aucun représentant de Rassemblement et Enjeux n'y participe. Jusqu'au dernier jour de la législature, je vous poserai la question.

M. le Président.- Et jusqu'au dernier jour de la législature, je vous répondrai, de la même manière, en vous disant que, malheureusement pour vous, vous n'êtes pas Président de la Commission *ad hoc* pour siéger dans cette Commission, donc je vous répondrai exactement de la même manière.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 63 – CONTROLE DES JEUX

363.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	540.900
363.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	87.500
363.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	1.900
	<u>630.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	770.400
364.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	139.000
364.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	91.000
	<u>1.000.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 65 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	<u>523.000</u>
---	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Vice-Président Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement. Je voulais féliciter la qualité de la gestion du Musée qui est un Musée très petit qui reçoit très peu de monde mais qui a organisé, il y a un mois, une magnifique manifestation au cours de laquelle étaient présentés des objets d'une extrême valeur, tels qu'on en voit rarement à Monaco et je tenais à souligner cet événement majeur qui fait honneur à la qualité des manifestations que l'on tient à Monaco.

M. le Président.- Pour aller dans ce sens, il y avait beaucoup de collectionneurs étrangers qui ont participé à cette manifestation et c'est vrai que c'était une très belle réussite et on peut féliciter la Directrice de ce Musée et l'Association Philatélique de Monaco.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.165.300
366.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	83.600
366.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	73.000
366.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.500
	<u>1.323.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, ce sera bref.

Monsieur le Ministre d'Etat, il nous a été rapporté qu'une recrudescence des troubles liés à l'anxiété ou à la dépression affecterait un certain nombre de fonctionnaires.

Je voulais savoir si une étude avait été engagée ou s'il s'agit de cas disséminés ou bien si vous avez identifié des foyers anxigènes au sein de l'Administration ; est-ce que cette situation est due à de mauvaises conditions de travail ou à un manque de reconnaissance de la hiérarchie ? Les Elus ont eu vent de quelques cas ressentis comme du harcèlement et qui, même s'ils ne sont pas toujours avérés, traduisent un mal-être de la part de celui qui s'en plaint.

Il arrive aux fonctionnaires de penser qu'ils manquent de perspective, notamment en termes de diversification des tâches ou d'évolution de leur carrière. Même si la Fonction Publique est plutôt bien rémunérée en Principauté, l'argent ne résout pas tout et les fonctionnaires et agents de l'Etat ont besoin d'être valorisés.

Il s'agit de faire évoluer les mentalités dans l'Administration et cela doit être une composante de la politique de modernisation. L'encadrement humain et les formations managériales sont plus que jamais à développer au sein de l'Administration. Nous savons que des efforts sont faits et, Monsieur le Ministre, nous vous invitons bien sûr à les poursuivre. Notre Administration est à taille humaine. Il nous paraît essentiel de donner la priorité à ce facteur humain dans les Services de l'Administration monégasque.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, je partage complètement votre analyse. C'est un des enjeux de la modernisation de l'Etat, voulue par le Souverain, que d'arriver à mobiliser l'ensemble des fonctionnaires pour que notre Administration soit toujours plus réactive, plus proche des usagers et respecte en permanence l'Etat de droit.

La méthode utilisée, poursuivie par le Gouvernement pour mettre en œuvre la modernisation, est une méthode qui repose très

largement sur la mobilisation des Chefs de Services. J'ai supprimé les grands-messes pour les remplacer par des réunions régulières avec les Chefs de Services. Ainsi, pour la première fois, le Gouvernement a présenté aux Chefs de Services le projet de Budget de l'année suivante. Evidemment, le Gouvernement attend des Chefs de Services qu'eux-mêmes répercutent sur les fonctionnaires placés sous leur autorité les enjeux de la modernisation.

Après je laisserai M. Stéphane VALERI répondre sur l'aspect médical ou prévention, mais le dernier point que je voudrais souligner, c'est que le Gouvernement est extrêmement sensible à la question du harcèlement sur le lieu de travail et je pourrais vous donner, si on n'était pas en Séance Publique, un certain nombre d'exemples où le Gouvernement a réagi très vite pour faire cesser des situations liées à du harcèlement moral.

Monsieur VALÉRI, vous pouvez peut-être ajouter quelques mots ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout à fait, Monsieur le Ministre.

M. GARDETTO soulève un sujet important qui est lié aussi à une évolution sociétale. C'est vrai pour la Fonction Publique, et c'est vrai aussi pour les salariés. Il y a, effectivement, une évolution à la hausse et depuis un certain temps, des maladies et des affections psychiatriques et, notamment, des cas constatés de dépressions nerveuses.

Pour ce qui concerne la Fonction Publique, il y a un plus grand nombre de congés de longue durée qui sont accordés aux fonctionnaires en raison d'affections psychiatriques.

Il n'y a pas eu d'étude répertoriée dans les Services les plus concernés, parce qu'on n'a pas voulu stigmatiser tel ou tel Service, mais je peux vous dire que le Service des Prestations Médicales de l'Etat (S.P.M.E.) et les médecins qui contrôlent les personnels m'alertent sur ce problème et des mesures ont d'ores et déjà été prises pour accompagner les personnes en difficulté.

Soyons clairs, il n'y a pas de recette miracle pour empêcher les affections psychiatriques, mais on peut agir. Le Service des Prestations Médicales de l'Etat a dressé un état des lieux avec la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique et, je peux vous dire qu'au sein de l'Administration, on a mis au point une procédure médico-administrative, c'est un mot un peu technique, mais très concrètement, qui est destinée en fait à

favoriser le dépistage précoce des troubles liés au travail et à établir, justement, un suivi qualitatif et quantitatif de ces problèmes observés et aussi, quand c'est nécessaire, à prendre des mesures correctives. Je peux vous donner un exemple concret : lorsqu'on sent qu'il y a un problème récurrent entre un supérieur hiérarchique et un agent de l'Etat ou un fonctionnaire au sein de son service, on peut solliciter, et on le fait, l'avis d'un psychologue spécialisé dans les problèmes de relations au travail ; on peut aussi accompagner, grâce aux médecins du S.P.M.E., la médicalisation du patient. Donc, c'est un problème réel, c'est un problème de société, c'est un problème de notre époque qu'on ne règlera pas, évidemment, par la simple volonté du Gouvernement, mais nous sommes conscients de ce problème et nous agissons et nous continuerons à agir, pour en limiter les effets sur les fonctionnaires et les agents de l'Etat.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite remarque : les efforts que vous indiquez, Monsieur le Conseiller, peuvent peut-être aussi porter sur les relations entre les fonctionnaires concernés parce que parfois le stress peut venir de la hiérarchie. Il y a peut-être des formations, peut-être des écoutes par des psychologues à mettre en place pour que les rapports entre la hiérarchie et les fonctionnaires s'apaisent et qu'on change, au besoin, la manière de s'adresser aux fonctionnaires ou qu'on procède de manière différente car je pense qu'il y a peut-être là un facteur d'anxiété et de stress.

Ce que vous annoncez est certainement positif mais peut-être faudrait-il envisager de compléter ce jeu de mesures.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Je parle sous le contrôle du Ministre d'Etat et du Secrétaire Général du Ministère d'Etat, car je vous ai fait une réponse qui dépend de mon domaine de compétence, c'est-à-dire du Service des Prestations Médicales de l'Etat, pour autant, je peux vous dire – et peut-être que le Secrétaire Général peut compléter cette intervention – qu'avec le S.P.M.E., travaille aussi la Direction de la Fonction Publique, qui dépend du Ministère d'Etat. Il y a par exemple des formations ou management, qui sont dispensées par des cabinets spécialisés, sous le contrôle de la Direction de la Fonction Publique, et

qui intègrent cet aspect. Les chefs de services, les cadres importants de l'Administration, peuvent être sensibilisés et formés davantage à cette problématique. On peut toujours mieux faire, mais il y a déjà un accompagnement qui est prévu dans ce cadre-là. La Direction de la Fonction Publique est compétente pour intervenir s'il y a un problème qui lui est signalé. Non pas sur le plan médical, pour cela c'est le S.P.M.E., mais sur le plan de la relation dans le service, entre la hiérarchie et les subordonnés.

M. le Ministre d'Etat.- A titre d'exemple, les cadres qui ont du personnel à évaluer dans le cadre de l'évaluation annuelle qui a été mise en place dans le premier train de modernisation, ces cadres se voient en général proposer une formation à l'évaluation et, évidemment, la Direction des Ressources Humaines, regarde comment l'évaluation est mise en pratique et le moment de l'évaluation est un moment révélateur de la relation de travail entre celui qui évalue et celui qui est évalué.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'exprime en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses bien sûr. J'ai donc quelques questions pour le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. J'espère de ne pas être anxiogène mais comme c'est quelqu'un qui est attaché aux valeurs sociales, je pense que mes questions ne vont pas le déranger.

Je voudrais d'abord parler de la dépendance puisque je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, que le maintien à domicile le plus longtemps possible est une chance, mais c'est aussi un incroyable défi pour nos sociétés. L'allongement de l'espérance de vie conduit mécaniquement à l'augmentation du nombre de personnes dépendantes et implique un volume de pensions de retraites croissant.

Donc, je voudrais parler de ces sujets. Ma Collègue, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, l'a d'ailleurs rappelé à juste titre dans son intervention de politique générale, vendredi dernier. L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie doit figurer au rang de nos priorités nationales. J'ajouterai également au même rang de proximité la révision du mode de financement de nos retraites, qui est un problème collatéral. Parce qu'il y a urgence en la matière, nous

le savons tous, le déficit est aujourd'hui chronique, tous les voyants sont dans le rouge, la réforme annoncée de longue date s'impose. 2012 doit être l'année de la concertation pour aboutir rapidement à un projet de réforme satisfaisant.

Je crois que des éléments de réponse concrets doivent être définis au plus vite, au risque non seulement de compromettre le lien social entre les générations, mais au risque aussi de créer des inégalités insoutenables dans le traitement des retraités et de nos aînés, qu'il s'agisse de leur pouvoir d'achat ou de la prise en charge de la dépendance.

Selon la formule bien connue, « ajouter des années à la vie et de la vie aux années », c'est effectivement une chance qui nous est donnée. Je nuancerai toutefois cet adage, en précisant qu'il s'agit bien d'une chance à la condition que des moyens matériels et humains adaptés existent pour accompagner ce changement social significatif.

Encore faut-il aussi qu'un mode de financement pérenne, acceptable par toutes les parties concernées, soit défini pour répondre aux deux défis structurels majeurs qui s'imposent également en Principauté : celui des retraites et celui de la dépendance.

C'est pourquoi, Monsieur le Conseiller aux Affaires Sociales et à la Santé, je vous remercie par avance de bien vouloir nous faire part du calendrier retenu sur le dossier de la dépendance, dont l'étude du cabinet parisien SPAC transmise en novembre dernier ne semble être qu'une première étape, ainsi que le calendrier de réforme arrêté, s'il vous plaît, pour la réforme du système de retraites à Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Je ne suis pas anxieux après vous avoir écouté, parce que le Gouvernement partage vos préoccupations, Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ! Je vais vous répondre sur les deux sujets très importants pour la Principauté et pour ses habitants, que vous soulevez dans votre intervention.

Tout d'abord, en ce qui concerne la dépendance, le Gouvernement a tenu son engagement. Il y a un an, nous avons décidé ensemble de lancer une étude démographique, médicale, financière sur l'évolution de la dépendance en Principauté. Cette étude vous a

été remise – c'est le Cabinet SPAC actuariaire qui nous a aidés à la rédiger et à la préparer – le mois dernier. Elle fait apparaître une évolution, qu'on imaginait importante, du nombre des personnes dépendantes dans les prochaines décennies et, forcément, du coût de cette prise en charge de la dépendance par le développement nécessaire des établissements d'accueil et de soins, mais aussi par le développement de la prestation autonomie et du maintien à domicile. Mme MANZONE-SAQUET a donné les chiffres l'autre soir. Si on prend l'horizon, par exemple, de vingt ans puisque nous avons maintenant les étapes en 2020, en 2030, en 2040, si on prend l'étape 2030, dans 20 ans environ, en ajoutant à la fois la dépendance à domicile et la dépendance en établissements, on arrivera environ à 15 M€ contre un peu plus de 5 M€ aujourd'hui.

Donc, c'est un vrai souci. Pour autant, vous savez que le Prince Souverain – et c'est un point essentiel – souhaite que l'accueil de nos aînés se fasse dans ce pays, dans toutes les situations et toujours dans les meilleures conditions. C'est donc une priorité du Gouvernement de mettre en place une filière gériatrique complète et une prise en charge d'excellence de toutes les pathologies de nos aînés et, bien sûr, de la dépendance.

Nous vous avons dit lors des séances préparatoire à ce budget, et je vous le confirme bien volontiers en Séance Publique, que le Gouvernement est ouvert à des rencontres avec l'ensemble des partenaires concernés. Il y a, évidemment, les Caisses Sociales. Il y a sans doute les assureurs mais aussi, les spécialistes de ces questions médicales et sociales à Monaco. Donc, nous allons consulter tout au long de l'année prochaine et nous reviendrons vers le Conseil National avec un certain nombre d'idées et de propositions.

Je vous rappelle que c'est aussi un des grands sujets, forcément, des pays européens et je pense que, notamment, la campagne des élections présidentielles dans le pays voisin va certainement amener ce sujet au cœur des débats. On pourra toujours regarder ce qui se passe autour de nous pour en tirer des enseignements. Mais soyons clairs, il n'y a pas cinquante solutions pour le financement.

Il y a, bien sûr, les politiques et les fonds publics et, évidemment, l'Etat ne se désengagera pas de ce secteur, je rappelais à l'instant la volonté du Souverain sur ce sujet. Il y a la piste des Caisses Sociales qui contribuent déjà et qui peuvent nous aider. Elles vont le faire d'ailleurs lors de l'ouverture du Centre de Gérontologie Clinique Rainier III, avec ses 210 chambres, qui va accueillir, au début de l'année 2013, les personnes dépendantes de la Principauté.

Ensuite, il y a les financements privés, les cotisations possibles, cela existe en Allemagne déjà. Il y a aussi en Allemagne, au côté de la cotisation patronale et salariale pour la retraite ou pour la maladie, une cotisation pour la dépendance, c'est une piste. Il y a les cotisations obligatoires privées – cela fait partie du débat en France – avec une obligation de souscrire une assurance. Chaque citoyen, chaque résident est obligé ou pourrait l'être dans cette hypothèse, de souscrire une assurance qui prendrait en charge dans le futur une partie de sa dépendance et il y a aussi la possibilité de faire contribuer les familles.

Donc, voilà l'ensemble des possibilités. On voit bien de toute manière que cela fait partie des sujets difficiles où il faudra faire preuve, tous ensemble, de responsabilité, parce que l'Etat ne pourra pas toujours tout financer, lorsqu'on voit l'évolution des sommes en question.

Je vous le rappelle, je vous parle d'horizon à 20 ans. Nous avons le temps pour réfléchir ensemble et prendre des mesures concertées et équilibrées. Je ne pense pas que le Conseil National serait très favorable à une très lourde assurance obligatoire individuelle ou à une augmentation importante des cotisations patronales et salariales pour financer la dépendance. Donc, je crois qu'il faut aussi prendre le temps de la réflexion.

En ce qui concerne les retraites, autre sujet très important, l'avenir de notre régime de retraites par répartition – bien sûr, on parle là, de la Caisse Autonome des Retraites des Salariés – vous savez que le Gouvernement a pris une position très claire, les seuils d'alerte ont été dépassés – deux des trois en tout cas, déjà – et ils avaient été acceptés consensuellement par les délégations patronales et salariales au sein du Comité de Contrôle de la Caisse des Retraites.

On a déjà deux années de déficit consécutif de l'activité principale du régime, une troisième année qui est programmée, malheureusement, dans le budget prévisionnel de l'année prochaine. Le déficit s'aggrave, on utilise une partie importante des intérêts du Fonds de Réserve de la Caisse pour faire face à ce déficit de l'activité principale. On était, de mémoire, l'année dernière à plus de 70 % des intérêts du Fonds et sur le prévisionnel, on va passer à 83 % l'année prochaine pour financer le déficit.

Donc, il est effectivement important et urgent de prendre des mesures de protection de ce régime. Je crois qu'il y a un quasi-consensus en Principauté pour dire que le régime de retraite par répartition est de loin le plus juste, le plus équitable et qu'il faut le préserver pour les générations futures. J'ai

commencé, je vous l'avais dit, c'est fait, un premier round de rencontres a eu lieu. L'équipe du Département des Affaires Sociales a reçu avec moi les trois organismes les plus concernés, c'est-à-dire l'Union des Retraités de Monaco, l'Union des Syndicats de Monaco ainsi que la Fédération Patronale Monégasque ; je ne vous apprendrai pas grand-chose en vous disant que les positions sont extrêmement éloignées lorsqu'on demande aux partenaires sociaux quelles mesures de protection du régime prendre.

Nous savons en tout cas aujourd'hui quel est l'état des lieux des mesures proposées par les uns et les autres ou l'absence de mesure d'ailleurs proposer.

Nous allons tenir, dès le mois de janvier 2013, une réunion avec l'ensemble des partenaires, réunis autour du Département des Affaires Sociales, pour essayer de rapprocher davantage les positions. Ensuite, je l'ai déjà dit et je le confirme volontiers ce soir, si à un certain moment ces positions sont inconciliables, le Gouvernement Princier prendra ses responsabilités pour assurer la pérennité de ce régime, car il serait inconcevable et irresponsable de laisser aller le système jusqu'à la faillite et d'arriver un jour à une incapacité à honorer les engagements qu'il prend vis-à-vis des salariés d'aujourd'hui et des retraités.

Donc, nous prendrons nos responsabilités pour assurer que dans les 20, 30 et 40 ans qui viennent, il ait toujours la capacité de paiement des engagements qui sont pris aujourd'hui vis-à-vis des salariés, qui seront les futurs retraités de demain. Le Gouvernement veillera à ce que ces mesures de protection soient progressives, justes, modérées, équilibrées et elles protégeront, de toute façon, dans l'esprit du Gouvernement, ceux qui sont les moins favorisés, de ce régime.

Ce que je peux vous dire ce soir c'est qu'il faut encore laisser vivre le dialogue, Monsieur le Ministre, comme vous aimez à le dire, et les échanges se faire.

J'ai essayé, bien sûr, dans ces trois réunions de présenter les positions des autres délégations pour faire réfléchir et déjà tenter, par un questionnement, de faire évoluer un peu les positions parfois bien rigides, il faut le dire, d'organisations qui ont une vision très antinomique des choses sur cette question. Je ne sais pas faire de magie ni de miracle, mais je peux vous promettre que lorsque le Gouvernement viendra vous faire des propositions précises, nous aurons quand même déjà rapproché un peu les positions de chacun et puis, de toute manière, nous assumerons nos responsabilités. Je ne suis pas le Conseiller aux Affaires Sociales qui laissera le régime

de retraites aller au chaos, c'est-à-dire dans 10 ou 20 ans à l'incapacité du paiement des retraites.

M. le Président.- La question que posait M. ROSE, c'était une estimation du délai. Est-ce que c'est là aussi 2012 ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout à fait. L'engagement qui a été pris lors du dernier Comité de contrôle, c'est que les mesures de protection doivent être prises avant le Comité de la fin de l'année 2012, qui va entériner le projet de budget 2013 des Caisses. Donc, nous avons l'année 2012 devant nous. Il y aura, vous le savez, une étape législative puisqu'une partie des mesures possibles passent par le vote d'une loi. La loi, effectivement, fixe le taux des cotisations patronales et salariales pour les retraites. Pour l'instant, il est de 6,15 %, pour les deux catégories.

Il y aura, bien évidemment, un débat, qui aurait eu lieu de toute manière avec la représentation nationale, parce que c'est une question, même si elle n'était pas législative, de la plus haute importance pour le pays et le Gouvernement n'aurait pas envisagé, de toute manière, de mettre en place des mesures non législatives, sans en débattre avec le Conseil National.

Nous viendrons vers vous, je pense avant l'été 2012, avec un projet de loi, qui donnera lieu à un débat dans cette enceinte, pour le vote éventuel d'un taux de cotisation différent.

M. le Président.- Merci. Monsieur ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Je suis très satisfait de ce qui a été annoncé ici. Je tiens simplement à affirmer le fait que le Conseil National fera très attention au délai parce que nous sommes dans le temps de l'action et non pas dans le temps de la promesse. Evidemment, nous vous faisons confiance pour que le Gouvernement prenne vraiment cela en main et tienne les dates que vous venez de nous annoncer.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- C'est le cas, M. VALERI consacre beaucoup de temps et ce n'est pas facile, car il faut aussi que nous arrivions à faire accepter l'idée même des réformes. Il faut que nous fassions aussi accepter aux partenaires que nous ne sommes pas en France, que ce n'est pas la réforme des retraites de la France qu'on transpose. Il y a aussi à se réapproprier

les particularismes monégasques. Ceci dit, la réforme est nécessaire et le Gouvernement entend bien la mener jusqu'au dépôt de ce projet de loi devant vous.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Peut-être un dernier mot, Président, Monsieur le Ministre, pour dire que je me suis plongé très longuement dans ce dossier et ce que je peux vous dire ce soir c'est que, comme pour l'ensemble des prestations sociales, ce pays est très en avance, aussi, pour le système des retraites. J'ai regardé les systèmes de retraites des pays européens. Notre régime est bien plus favorable aux salariés et retraités et le Gouvernement Princier veillera à ce que le système de retraites monégasque demeure en avance et soit beaucoup plus favorable envers ses salariés et ses retraités que ses voisins européens.

On peut discuter de la proportion mais je peux vous dire, a minima, qu'aujourd'hui, à travail égal en Principauté de Monaco et à carrière égale, on a une retraite qui est, au moins, supérieure de 30 % à celle, par exemple, versée par la France, pour le même salaire. Et de plus, les salaires à Monaco sont, bien sûr, en moyenne, supérieurs aux salaires français. Je tiens aussi à rappeler cela afin de justifier les mesures de protection raisonnables que nous devons prendre dans l'année 2012, parce que si nous ne les prenons pas tant qu'il est temps, un jour elles seront malheureusement beaucoup plus radicales, beaucoup plus brutales, donc c'est le moment. Après bientôt trois années de déficit du régime, à un moment où on est proche d'utiliser le Fonds de Réserve, car l'année prochaine le prélèvement prévisionnel représentera 83 % des intérêts et d'ici deux ou trois ans, ce sera le Fonds de Réserve lui-même qui sera attaqué. Donc, c'est le moment et ce Gouvernement, très soucieux de l'action sociale et de la préservation d'un système très favorable de retraites, est tout autant responsable et courageux. Je suis convaincu que lorsqu'on viendra vous présenter ces mesures raisonnables, l'immense majorité des salariés et des retraités, toute personne de raison, comprendra pourquoi nous allons prendre ces mesures, car elles sont indispensables sinon nous distribuerions des assignats pour les prochaines décennies et cela ne serait pas responsable !

M. le Ministre d'Etat.- C'est, évidemment, du Fonds de Réserve des Caisses dont nous parlons...

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- ... C'est un partenariat public/privé, mais au niveau des Caisses aussi...

(Rires).

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je prends acte avec intérêt de l'engagement du Gouvernement, par la bouche du Conseiller pour les Affaires Sociales, de maintenir le niveau supérieur de protection sociale pour les salariés, c'est une bonne nouvelle. Je souhaiterais que cela puisse aussi concerner les professions indépendantes, parce qu'on parle très souvent des salariés, c'est justifié, mais on parle moins souvent des professionnels indépendants qui sont dans une situation assez pauvre, on va dire, pour utiliser un mot non connoté car ils bénéficient d'une protection qui n'est pas très satisfaisante. Si le Gouvernement pouvait étudier une amélioration de ce régime de protection je pense que ce serait quand même quelque chose d'important car ce sont des professionnels qui participent et contribuent à la richesse du pays, à l'activité économique et qui se retrouvent souvent, malheureusement, dans une situation difficile à partir du moment où ils cessent leur activité.

Ce n'était pas l'essentiel de mon intervention mais puisque le débat était là-dessus, je voulais quand même en parler.

Je voulais aussi – et c'est la deuxième partie de mon intervention – revenir sur la question de la dépendance et du handicap pour simplement vous demander une mesure pratique toute simple. Il existe actuellement un Mobi'bus à Monaco. C'est un minibus dans lequel on a enlevé les sièges et qui permet le transport des personnes en fauteuil roulant. Or il n'y en a qu'un et, pour pouvoir l'utiliser, il faut le réserver à l'avance. Mais il a beaucoup de succès. Il a beaucoup de succès parce qu'il est très utile, il sert à la fois aux jeunes enfants handicapés qui doivent se rendre à l'école, il sert aux personnes âgées qui ne peuvent plus sortir de chez elles, sans le Mobi'bus. Alors, ne pourrait-on pas, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, peut-être augmenter d'un ou deux le nombre des Mobi'bus de manière à donner plus d'occasions de se déplacer aux personnes qui sont en fauteuil roulant. Voilà ce que je souhaiterais.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* En ce qui concerne les retraites des professions indépendantes, j'ai connu dans cette enceinte lorsque j'étais un jeune Conseiller National, des débats compliqués sur le déficit, à l'époque, du système de retraites des travailleurs indépendants qui était en très grande difficulté. C'était dans les années 1990. A cette époque le Gouvernement et le Conseil National ont pris les bonnes mesures et, notamment, la création d'une cotisation non génératrice de droits, qui me permet de vous dire, ce soir, que ce régime, lui, n'a pas de problème, qu'il est équilibré aujourd'hui et qu'il n'y a pas de nouvelle mesure de protection particulière à prendre pour le préserver pour l'avenir, puisqu'il ne perd pas d'argent. Notamment parce que nous avons cette mesure de cotisation non génératrice de droits, mais aussi parce qu'il y a une augmentation importante chaque année des cotisants. Il y a effectivement une forte croissance des travailleurs indépendants en Principauté de Monaco.

Aujourd'hui, ce que le Gouvernement a fait – enfin c'est pour être exact la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants, qui gère ce régime, ce n'est pas le Gouvernement, mais je préside également dans mes fonctions de Conseiller aux Affaires Sociales, le Comité de contrôle de la CARTI, comme celui de la CAR – donc avec la Délégation des représentants des travailleurs indépendants, ce que nous avons fait, c'est que nous avons voulu maintenir, quoi qu'il arrive, la valeur du point de retraite de la CARTI à 80 % de la valeur du point de retraite du point des salariés. C'est un seuil qui est fixé et qui ne bougera pas et nous préserverons ce seuil, nous ne descendrons pas au dessous. Pour ce qui concerne l'autre partie de votre question, comment faire pour améliorer les retraites des travailleurs indépendants ? Ecoutez, aujourd'hui il faut leur dire qu'ils ont le choix, ils ont quatre classes de cotisation possible et en fait, ils choisissent eux-mêmes par la cotisation qu'ils paient, la retraite qu'ils toucheront lorsqu'ils auront cessé leur activité. Si vous êtes à la classe 2, vous ne cotisez pas beaucoup mais vous n'aurez pas beaucoup de retraite ; si vous voulez cotiser beaucoup, il faut prendre la classe 4 et vous aurez une retraite beaucoup plus élevée...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Ce n'est pas terrible, même la classe 4 !

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* De toute manière, à moins de faire de la démagogie, je vous

répondrai simplement que le régime ne pourra distribuer que ce qu'il encaisse et qu'il a dans les caisses ! Evidemment que si le régime est équilibré aujourd'hui et que vous voulez distribuer davantage, vous allez le mettre en difficulté. Donc, soit on augmente les cotisations, soit vous acceptez l'équilibre actuel du régime et donc les pensions qu'il verse, mais *a priori*, en tout cas, la délégation qui représente les travailleurs indépendants et que je vois depuis deux ans maintenant, est satisfaite de la gestion de ce régime et je n'ai pas eu de requête particulière qui me soit remontée de la part des représentants des travailleurs indépendants.

Le deuxième point concerne la question du handicap. Monsieur GARDETTO, oui, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans le cadre de la Journée Internationale du Handicap le 3 décembre, en présence et avec le Délégué aux questions du handicap qui était à mes côtés lors de cette intervention, nous réfléchissons dans le sens de votre intervention. J'ai demandé au Délégué pour les personnes handicapées de nous faire des propositions car, effectivement, ce Mobi'bus qui est un service, là encore tout à fait exceptionnel, fourni par la Principauté de Monaco, aux personnes handicapées, est aujourd'hui saturé. Il est victime de son succès, il peut transporter, effectivement, à la demande. C'est un peu comme si c'était un taxi adapté aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite, qui est à leur disposition pour les transporter à leur demande, d'un point à l'autre, et les ramener à leur domicile.

Nous sommes à saturation et il est tout à fait possible – M. GALTIER, le Délégué doit me remettre un rapport au début de l'année prochaine – qu'il soit nécessaire de passer à un deuxième bus. Alors, cela aura un coût et évidemment, on en parlera. Mais aujourd'hui, ce service ne peut pas être assuré 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à toutes les personnes qui en ont besoin.

C'est une piste de réflexion et je pense que l'année prochaine, on vous proposera d'améliorer ce service.

M. le Président.- Je pense véritablement que l'intervention de M. GARDETTO est tout à fait justifiée parce que ce Mobi'bus rend beaucoup de services. Donc, incontestablement, je pense qu'il faut creuser et augmenter la possibilité puisque cela répond à un besoin.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Cela a un certain coût, je tiens à le dire aussi, pour ceux qui sont chargés de gérer nos dépenses, mais c'est un coût raisonnable, ce sont quelques dizaines de milliers d'euros...

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est raisonnable, et cela a un impact énorme sur la vie des personnes concernées. On a un rapport coût/avantage qui est complètement en faveur du système et c'est pour cela que je me permets d'insister, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, pour qu'on puisse réagir assez rapidement, sans attendre des mois, peut-être même un seul sera suffisant, compte tenu du succès que vous énoncez. Ayons des équipements qui permettent de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite. Faisons-le rapidement. Merci.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Le rapport du Coordinateur pour le handicap sur cette question que je lui ai demandé le 3 décembre, me sera remis au mois de janvier. Puis, il y aura une discussion en Conseil de Gouvernement, et ensuite le Ministre d'Etat et moi-même ne manquerons pas de vous tenir informés, bien sûr, de la position du Gouvernement et de sa décision.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Eric GUAZZONNE.

M. ERIC GUAZZONNE.- Merci.

Je voulais revenir sur les retraites en fait parce qu'il est fondamental de ne pas reproduire les erreurs des pays voisins et de se lancer dans des débats qui auraient duré des années. Plus nous prendrons des mesures tôt, plus ces mesures seront douces pour tout le monde et la décision du Gouvernement de statuer à un certain moment est une bonne décision.

Maintenant j'espère, justement, que cela permettra d'avoir des discussions entre les différents partenaires, qu'ils ne soient plus dogmatiques et que devant l'obligation de se mettre autour d'une table et de discuter pour arriver à une réforme, eh bien, que cela permette de débloquer la situation.

Je pense qu'il était essentiel que le Gouvernement au bout d'un moment assume son rôle. Nous aussi, nous saurons prendre nos responsabilités et j'espère que, justement, le fait qu'il n'y ait plus de dogme permettra d'avoir des chiffres et des statistiques qui

nous offriront la possibilité de nous faire une réelle idée de la situation parce que si on lit les différents rapports des différents partenaires, on se rend compte que cela va dans tous les sens et on n'arrive pas à se faire une réelle idée, alors qu'il est très important de nous fixer exactement l'objectif que nous voulons atteindre.

Nous voulons tous sauver nos retraites, nous voulons tous conserver les avantages que Monaco peut proposer à ses salariés. Cela fait aussi partie de notre attractivité, parce que le fait d'avoir une retraite qui soit plus élevée que dans le pays voisin est important aussi, mais oui, il faut prendre des mesures maintenant. Donc, je suis très satisfait que le Gouvernement ait décidé de statuer rapidement.

M. le Président.- Merci. Je crois que le message est bien passé.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Comme mon Collègue Eric GUAZZONNE, je suis satisfait, Monsieur le Conseiller, de cette nouvelle politique volontariste du Gouvernement pour préserver le régime de la Caisse Autonome des Retraites.

Parallèlement, c'est un appel au courage politique des élus de cette Assemblée, puisque tout le monde se souvient qu'il y a quelques années, le Directeur des Caisses était venu avec des auditeurs qui avaient très précisément prévu la situation que nous connaissons aujourd'hui. A cette époque-là, la majorité des élus avait demandé des chiffres et encore des chiffres et tout cela pour ne pas s'engager politiquement et pour maintenir de bonnes relations, tant avec les patrons qu'avec les employés.

En ce qui me concerne, je n'ai pas changé d'avis depuis et je vous soutiendrai pour voter la loi qui réajustera le taux actuel de 6,15 % de cotisation, parce que toujours en ce qui me concerne et cela n'engage que moi, je ne peux accepter, aujourd'hui, la position des syndicats qui proposent de puiser dans les revenus du Fonds de Réserve, ensuite dans le Fonds de Réserve et enfin de vendre les immeubles du Fonds de Réserve. Ce n'est pas responsable et les syndicats devraient être les premiers à considérer leur rôle de solidarité envers les générations futures.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Simplement une précision. Lors de ces débats, dans les années 2005/2006, le Conseil National que je présidais alors avait demandé au Gouvernement et à la Direction des Caisses de définir des seuils d'alerte, car il y avait des projets de réforme du régime à un moment où le régime était encore excédentaire dans son activité principale, excédent accentué, bien sûr, par les intérêts du Fonds de Réserve. La position avait été de dire : premièrement, définition des seuils d'alerte. Deuxièmement, refaisons des études d'actuaire, effectivement, sur toutes les hypothèses car elles avaient été faites sur des hypothèses pessimistes de croissance des heures de travail. Le Conseil National avait demandé de refaire des études avec 1, 2 et 3 % de croissance des heures de travail, alors que la moyenne était de plus de 3 % dans les dernières décennies, tandis que les études actuaires proposées dans un premier temps ne portaient que sur 1 % de croissance dans les prochaines décennies. Cela avait semblé, effectivement, très pessimiste. Donc, des études ont été refaites, avec toutes les hypothèses envisagées. Vous savez que le régime est géré par trois Délégations : la Délégation gouvernementale, la Délégation salariale et la Délégation patronale ; ces trois délégations, en juin 2009, lors d'un Comité de contrôle, se sont mises d'accord sur les seuils évalués à trois années consécutives de déficit de l'activité principale ou plus de 40 % d'utilisation des intérêts du Fonds de Réserve pour combler le déficit. Donc, aujourd'hui, ces seuils sont franchis et je pense qu'il était important, pédagogiquement, pour avancer, de mettre un pas après l'autre. Il est vrai qu'à l'époque, il avait semblé difficile d'envisager des mesures qui demandaient des efforts aux personnes concernées, alors que le régime était excédentaire dans son activité principale. C'était quand même compliqué à expliquer aux personnes concernées.

Voilà, aujourd'hui les seuils d'alerte ont été définis, ils ont été franchis, le régime pour trois années déjà est déficitaire dans son activité principale, et moi je pense qu'en toute chose il y a un bon moment. La précipitation et la brutalité ne sont pas les bonnes méthodes. La lâcheté, la démagogie, la négation des réalités, ne sont pas non plus de bonnes méthodes et je crois très sincèrement que le Gouvernement est aujourd'hui dans l'action pour préserver et faire comprendre cette modification du système. En effet, il faut le soutien de la majorité des salariés, des retraités et des entrepreneurs pour réussir la réforme et je crois que c'est le moment. Nous avons tous les moyens et vous verrez que toute personne raisonnable pourra soutenir l'année prochaine les mesures que nous proposerons.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais m'associer aux propos de M. SPILLOTIS-SAQUET. Concernant Rassemblement et Enjeux, nous avons toujours été très précis sur la réforme des retraites et nous en parlons depuis un certain nombre d'années et je ne vous cache pas, Monsieur le Conseiller, que vous n'allez pas avoir tâche facile. Avec une capacité pour les convaincre, beaucoup de pédagogie, beaucoup de dialogue, effectivement, mais au bout du compte, du courage politique et des décisions prises par le Gouvernement Princier et qui ne peuvent être prises que par lui. Merci.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que cette réforme des retraites du régime général est vraiment indispensable mais c'est aussi les avantages de notre régime politique. Les gens qui prennent ce genre de décision ne se présentent pas aux élections et j peux vous dire pour en avoir longuement parlé avec des Collègues français quel que soit leur bord politique, tous ont reconnu qu'il y a eu de la lâcheté de ne pas faire la réforme vingt ans avant, au moment où il fallait la faire et que ce ne soit pas douloureux, pour des raisons purement électoralistes. Ça c'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque concerne la C.A.R.T.I. Je ne suis pas là pour polémiquer avec le Conseiller, ce n'est pas de la démagogie, mais avant d'être un Elu, j'ai été pendant plus de dix ans au Comité de contrôle de la C.A.R. et j'ai appris que la C.A.R.T.I. était mal née, si je puis dire. Il y avait des problèmes d'effectifs, etc... mais surtout, elle a commencé à verser des retraites sans que personne n'ait jamais cotisé, c'est-à-dire sans fond de départ. Le Gouvernement de l'époque avait plombé le développement de la C.A.R.T.I., car sous la pression de certains lobbies, il avait permis de passer en sociétés un certain nombre de professions libérales qui intéressaient peut-être les gens qui siégeaient dans cette enceinte, à l'époque. Donc, elle a fait passer sous le régime salarié des gens qui devaient être au niveau de la C.A.R.T.I., c'est tout, je tourne la page. Ce n'est pas de la démagogie, c'est uniquement de la réalité historique, Monsieur le Conseiller.

Maintenant, Monsieur le Conseiller, vous avez eu le courage d'accepter ce poste et excusez-moi d'être un

peu trivial, avec « deux grosses épines », la première c'était les retraites, je dis « grosses épines » pourquoi ? Parce que depuis des années, vos prédécesseurs avec le précédent Gouvernement n'ont pas voulu prendre de décisions. Et le deuxième problème, c'est que depuis qu'il y a eu la nouvelle jurisprudence du Tribunal Suprême par rapport au travail, le fait qu'il n'y a plus la parité, il va falloir prendre les mêmes décisions par rapport à la loi sur les salaires. Que ce soit les retraites ou les salaires, cela fait aussi partie de l'attractivité car si on veut que les entreprises de Monaco se développent, on a besoin de gens de plus en plus formés qui préfèrent venir travailler à Monaco plutôt qu'ailleurs. Donc, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, vous avez eu le courage de prendre à bras-le-corps ce Département, ce gros problème des retraites et surtout, qui est aussi important pour moi, de tenter de le régler l'année prochaine. N'oublions pas que vos prédécesseurs avaient dit, là-aussi, que si les partenaires sociaux n'arrivaient pas à s'entendre, le Gouvernement légiférerait. Est-ce qu'il y a la même volonté pour les salaires que pour les retraites, Monsieur le Conseiller ?

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* Je vais vous répondre, mais une toute petite précision d'abord. Je profite de la tribune publique que nous avons ce soir pour informer et rassurer les salariés qui sont nombreux à se poser la question suivante : est-ce que les mesures de protection du régime que vous allez prendre vont, comme en France, nous imposer un recul de l'âge de la retraite ? Je tiens à le dire clairement et sans aucun risque d'être démenti, nous ne sommes pas concernés par les problèmes du régime français de recul de l'âge de la retraite. Donc, il est important de le dire parce que tous les jours j'ai des questions sur ce point. Il n'y aura pas à Monaco de recul de l'âge de la retraite, on pourra continuer à partir à 60 ans si on le souhaite. En effet, nous avons un système de points qui n'a rien à voir avec le système français. Nous ne sommes pas concernés par le problème du régime français, nous partons avec les points que nous avons accumulés. Celui qui part à 60 ans, part avec moins de points, il a moins de retraite. Cela ne pose aucun problème à notre régime et je pensais qu'il était important de le dire parce qu'évidemment, on a tendance, par mimétisme, à écouter les débats du grand pays voisin et à croire que ce que nous préparons pourrait, de près ou de loin,

ressembler à ce qui se passe là-bas. Ce n'est pas le cas, nous n'avons pas les mêmes problématiques.

M. le Président.- Et les gens sont très inquiets sur ce sujet, donc c'est bien d'avoir fait cette remarque.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Comme je le disais tout à l'heure, c'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas accéléré le rythme depuis six mois. C'est justement parce que nous voulions laisser un délai de viduité, si on peut dire, la réforme française suivie par tous nos salariés le soir chez eux. Il nous a semblé, à Stéphane VALERI et à moi-même qu'on ne pouvait pas avancer sur ce dossier des retraites monégasques avec toutes leurs spécificités, dans un contexte si difficile. Donc, on a attendu et on va maintenant passer à l'acte.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Encore un mot sur la C.A.R.T.I., sans vouloir polémiquer, mais pour rappeler que les deux co-législateurs, Gouvernement et Conseil National ont tout à fait pris en compte ce que vous dites, Monsieur MARQUET. Vous étiez d'ailleurs déjà Conseiller National lorsqu'on a voté la loi créant la S.A.R.L. à Monaco. C'était très important, c'était une des grandes attentes des acteurs économiques de créer la Société à Responsabilité Limitée dans notre droit des affaires monégasques et rappelez-vous, il y a eu un débat et ce débat a conclu qu'il ne fallait pas permettre aux responsables d'une S.A.R.L. d'échapper à la cotisation de la C.A.R.T.I.. Ainsi, on continue à avoir au moins un cotisant par S.A.R.L. créée et, comme je vous le disais tout à l'heure, si le régime se porte plutôt bien aujourd'hui, c'est aussi parce qu'il y a de plus en plus de cotisants. Eh bien, on peut dire merci aux deux co-législateurs qui ont bien veillé à ce que les S.A.R.L., à chaque création, représentent un nouveau cotisant au moins, pour le régime. Donc, bien évidemment, on n'a pas dans les dernières années, laissé s'échapper des éventuelles cotisations potentielles.

Après, je peux vous redire ce que je vous ai déjà dit. On a un régime équilibré. Il n'y a donc pas de mesure particulière à prendre. Si on devait distribuer plus, il faudrait augmenter les cotisations. Je ne sais pas faire autrement, sans user de démagogie.

Alors, en ce qui concerne l'autre sujet très important, qui est la loi sur la parité avec les minima de salaires de la région économique voisine, je vous confirme au nom du Gouvernement, en Séance

Publique, ce que nous vous avons exposé en séance privée. Je souhaite que nous venions avant la fin du premier semestre 2012, pour faire des propositions et pour adapter notre législation. Je crois que tout le monde souhaite la clarification. D'ailleurs, toutes les parties en cause nous demandent de clarifier et avec le même sens des responsabilités qu'on devra avoir pour l'évolution des paramètres de protection du régime de retraites, nous viendrons faire des propositions pour qu'il y ait un cadre clair, légal, transparent, incontestable et incontesté, en ce qui concerne les salaires.

Vous l'avez dit, ce n'est pas un scoop pour vous, mais puisque vous me posez la question en Séance Publique, je vous le dis publiquement. Et, effectivement, j'ai deux dossiers compliqués à gérer en 2012.

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- C'est au sujet de la C.A.R.T.I., Monsieur le Conseiller, pouvez-vous m'expliquer pourquoi le point C.A.R.T.I. est inférieur au point C.A.R., pourquoi ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Parce que le Gouvernement, mais là je parle pour mes prédécesseurs, moi j'étais Conseiller National à l'époque, mais le Gouvernement et les gestionnaires du régime de la C.A.R.T.I., donc le Comité de Contrôle, avaient à faire face à un déficit très lourd qui mettait en danger tout simplement le paiement des pensions. La C.A.R.T.I. a connu, il y a 20 ans, les problèmes de déficit que commencer à rencontrer le régime de la C.A.R..

M. Gérard BERTRAND.- Oui, mais maintenant qu'il n'y a plus de déficit, ne peut-on pas rattraper un peu le point ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Mais on est tout juste à l'équilibre légèrement positif, donc si vous augmentez la distribution des droits, vous allez créer le déficit à moins d'augmenter les cotisations.

Attention, maintenant soyons clairs, francs, sincères et pas de démagogie ce soir entre nous. Beaucoup de travailleurs indépendants choisissent volontairement les classes les plus basses, c'est-à-dire les moins onéreuses, de cotisations. Donc, la première chose à faire c'est, éventuellement, de monter dans

des classes qui coûtent plus cher, mais qui donneront demain des retraites plus élevées. Il y a quand même des situations extrêmement variées chez les travailleurs indépendants. Il y a des petits artisans, des petits commerçants qui ont vraiment des problèmes, qui sont des gens modestes et il y a aussi, sans démagogie, des professions qui sont affiliées à ce régime, qui Dieu merci, dans ce pays et grâce à ce pays, et grâce à leurs compétences à leur travail et à leurs diplômes, gagnent beaucoup d'argent.

Je n'irai pas plus loin mais on pourrait en parler en privé si vous le souhaitez : il y a des professions qui gagnent beaucoup d'argent dans ce pays, qui sont en classe 2. On peut s'interroger, pourquoi pas la classe 3, pourquoi pas la classe 4 ?

M. le Président.- Monsieur MARQUET, vous intervenez très rapidement et je ne prends plus d'intervention sur la C.A.R.T.I. parce qu'on ne va pas en parler plus longtemps.

M. Bernard MARQUET.- Juste pour répondre à mon Collègue, pourquoi c'est passé à 0,8 %, j'y étais à l'époque. A l'époque, j'avais déjà développé ces arguments, le Gouvernement les avait entendu, la preuve c'est qu'en compensation de passer le point à 0,8, le Gouvernement de l'époque avait donné 5 MF étalés sur cinq ans parce qu'effectivement, il avait reconnu qu'au départ, cela avait été mal appréhendé. Il avait reconnu, aussi, sa responsabilité du fait qu'au début, des gens ayant protesté, s'étaient retrouvés dans le régime des salariés car le Conseil National et le Gouvernement de l'époque avaient obtenu que les professions qui étaient par définition libérale puissent se mettre en société. Voilà.

M. le Président.- Je crois qu'on va clôturer ce débat sur la C.A.R.T.I. parce que sinon on va y passer la nuit.

Monsieur Guillaume ROSE, si ce n'est pas sur la C.A.R.T.I..

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président, c'est promis, ce n'est pas sur la C.A.R.T.I..

Alors, je voudrais rebondir non pas sur la C.A.R.T.I. mais sur le projet de loi portant statut des Fonctionnaires de l'Etat que nous allons étudier avec attention durant l'année 2012. Mais ces réformes et considérations statutaires m'ont amené à m'interroger sur d'autres statuts, plus particulièrement sur celui du personnel hospitalier. Il y a eu beaucoup d'hommages qui ont été rendus ce soir à beaucoup de Services du

Gouvernement, mais s'il y a bien un hommage qui doit être rendu par tous, c'est bien aux Services hospitaliers et aux personnes qui travaillent dans les Services hospitaliers. Je crois que personne ne le mérite autant qu'eux.

Lorsqu'on s'intéresse au statut du personnel hospitalier, on trouve des dispositions assez similaires à celles qui existent dans le statut de la Fonction Publique. Cela étant, ce qui surprend les profanes que nous sommes, en particulier de mon côté, je dois l'avouer, c'est le nombre conséquent de dispositions réglementaires en lien avec le personnel hospitalier au sens large.

Je m'interrogeais donc sur la possibilité de dresser une loi-cadre, un peu dans le même esprit que le projet de loi sur le handicap que nous allons étudier aussi durant l'année 2012. Je pose donc la question. Le Gouvernement a-t-il eu une réflexion sur la possibilité d'une loi en cette matière ? Je crois que cette question mérite d'autant plus d'être posée qu'il entre dans la volonté du Gouvernement d'inciter nos compatriotes à s'orienter vers ce type de carrière, du moins pour les Services Administratifs liés à l'hôpital. J'en veux pour preuve l'appel lancé par le Conseiller VALERI, le 12 décembre, dont la presse s'est fait l'écho, ce qui est très bien.

Je pense également que cela ne pourrait que renforcer la transparence dans la gestion du personnel, en particulier, le respect de la priorité nationale qui nous est chère à tous, quand bien même elle ne concernerait qu'un petit nombre de postes, il n'y a pas de petite action en ce domaine, aussi bien dans la priorité nationale que dans celui du personnel hospitalier qui est vraiment un domaine qui mérite que nous y consacrons tous nos efforts.

Je vous remercie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Monsieur ROSE, nous partageons complètement au Gouvernement votre avis sur la nécessité de penser à la situation présente et à la situation future des personnels hospitaliers, parce qu'on peut aussi aborder le sujet des retraites d'ailleurs, de ce personnel et son statut. Nous avons la chance d'avoir un personnel nombreux, compétent et dévoué, à l'hôpital Princesse Grace et le Gouvernement non seulement le sait, le dit, mais agit pour lui. Depuis le début de l'année, je m'étais engagé, au nom du Gouvernement, devant l'ensemble des personnels réunis début 2011 pour les vœux, à les préserver de l'évolution du régime français des retraites des

hospitaliers, liée à la loi WOERTH. Parole tenue, engagement tenu, les arrêtés ministériels ont été publiés, le Gouvernement a tenu sa parole et je crois que c'est un geste extrêmement apprécié par les personnels hospitaliers aujourd'hui. Donc, d'ores et déjà, nous les avons mis à l'abri des réformes en France qui poussent, évidemment, à travailler plus pour des retraites plutôt inférieures.

Vous savez qu'il y a une grande réflexion en cours sur les retraites hospitalières. Nous nous étions d'ailleurs engagés à déposer un certain nombre de textes devant vous. Nous avons tenu tous les engagements promis par le Gouvernement : sur la dépendance, on en a déjà parlé et sur le projet de loi sur le handicap, vous l'avez rappelé à l'instant. Il y a un dernier document que nous vous avons promis et, Monsieur le Ministre, on aura peut-être un tout petit décalage cela me permet de vous le dire, on avait dit pour la fin de l'année, il s'agit du rapport de M. PILOT sur l'avenir des retraites hospitalières. C'est un rapport très complet et extrêmement technique et complexe. Nous le rencontrons juste avant Noël, le Ministre d'Etat et moi-même, parce qu'il y a des aspects très techniques, compliqués à comprendre lorsqu'on n'est pas un expert. Donc, nous vous le déposerons courant janvier, ce qui ne représente que quelques jours de décalage sur la fin de l'année 2011, dont nous vous avons parlé.

Je crois qu'il est important, afin que nous puissions en discuter avec vous, que nous comprenions bien nous-mêmes les propositions de M. PILOT.

Autre engagement tenu : à la différence des régimes hospitaliers voisins, nous avons maintenu le pouvoir d'achat de nos agents hospitaliers. Ça semble, pour Monaco, tout à fait normal mais, croyez-moi, c'est énormément apprécié parce que ce n'est pas le cas des hôpitaux publics, italiens ou français par exemple, pour parler des plus proches de nous. C'est un effort important mais nécessaire et mérité pour le personnel hospitalier. Nous avons maintenu leur pouvoir d'achat en augmentant leur traitement, du taux de l'inflation en 2011. Vous verrez que dans le rapport PILOT sont abordées les problématiques que vous soulevez, du statut, parce que tout est lié, le système des retraites était lié à un statut plus général des agents hospitaliers. Nous sommes dans une situation complexe. Si nous ne sortons pas de l'assimilation au régime français hospitalier, nous allons vers une régression sociale très importante pour le personnel hospitalier de Monaco. Mais en sortir est très compliqué. Créer un système complètement déconnecté monégasque, c'est extrêmement compliqué. Les solutions sont entre les deux

hypothèses. Elles sont très techniques et compliquées, je le répète. Nous partageons votre préoccupation, nous y travaillons activement et nous en parlerons ensemble dans les premiers mois de l'année prochaine.

M. le Président.- Merci. Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

On a passé une demi-heure sur la C.A.R., mais il faut savoir que la C.A.R., cela n'a rien à voir avec le débat budgétaire. La C.A.R., comme son nom l'indique, est une Caisse Autonome des Retraites. Donc, les augmentations des cotisations pour revenir à l'équilibre seront assurées par les salariés et par les patrons conjointement, il n'y a pas d'autre issue. Cela n'a rien à voir avec le Budget, pour ceux qui nous regardent.

Par ailleurs, concernant les salaires, il faut savoir qu'un salarié d'une société de protection privée qui réclamait un certain nombre d'avantages à son patron une fois qu'il a été salarié en 2003 a été débouté récemment en Cour de Révision et donc c'est une victoire pour les employeurs, à savoir que désormais les conditions de travail à Monaco ne sont plus identiques à celles de la France. J'espère qu'il y a une certaine autonomie parce que depuis 1998, suite aux lois Aubry, il y avait un gros problème à Monaco, notamment, sur les minima catégoriels qui représentaient un écart avec le pays voisin de 11,43 %. Pourquoi les conditions ne sont-elles plus identiques, évidemment, c'est tout simplement qu'en France, il y a un état présidence qui accorde un certain nombre d'avantages sociaux et d'avantages en nature aux employeurs et, bien entendu, à Monaco cela n'existe pas. Ça, c'est une vérité qu'il est bon de rappeler actuellement et il faudra en tenir compte, notamment, lors de l'élaboration de la loi pour les salaires.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- On s'est un peu éloigné du sujet, je souhaitais parler du handicap et d'un point particulier.

Mais pour la clarté des débats, je vais rebondir d'abord sur un point concernant le système de retraite que vous avez souligné, Monsieur le Ministre, et qui est partagé aussi par le Conseiller. C'est la nécessité de faire beaucoup de communication et de pédagogie

concernant notre système de retraite qui est très différent du système français. En effet nous avons beaucoup de pendulaires qui travaillent à Monaco et qui ne sont pas forcément au fait des différences existantes entre les deux systèmes, même si sur leur fiche de paye, est différent d'une fiche française. Le système monégasque est un système très favorable et il faut l'expliquer. La sauvegarde de notre système et de ses avantages doit être faite avec justesse et équilibre à la bonne vitesse et surtout éviter tous les parallélismes qui se feront, de toute façon, avec le système français car les systèmes sont différents. Il y a, incontestablement, beaucoup de communication à faire, indépendamment du courage politique qu'il faudra mais je ne doute pas que vous en ayez, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre, sur le sujet.

Concernant le handicap, je voulais faire part de ma satisfaction et celle de l'U.P. concernant le projet de loi sur le handicap qui a été déposé qui va permettre de disposer d'un cadre. Je serai tout à fait ravie de l'étudier. Je voudrais attirer l'attention sur un point un peu particulier, le site qui existe à Monaco, qui s'appelle « Handiplage ». Ce site permet aux handicapés de prendre des bains de mer comme vous et moi dans d'excellentes conditions.

Il faut en prendre soin parce que c'est assez rare sur la côte d'avoir ce type d'établissement. Il manque peu de chose aujourd'hui, pour donner un peu plus d'envergure et de confort à ce site : un peu de communication, un espace bien balisé, une information des autres baigneurs. Ainsi les personnes qu'ils soient dans un fauteuil, qu'ils soient malentendants ou malvoyants auront le plaisir de pouvoir se baigner comme vous et moi.

C'est un geste simple, humain mais qui serait très apprécié de tous ceux qui en profitent aujourd'hui. J'aimerais bien que les démarches qui ont été entreprises pour « améliorer » le site puissent devenir effectives pour la prochaine saison, comme le souhaite les personnes qui ont entrepris les démarches auprès de vous, Monsieur le Conseiller.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN, nous sommes allés, Monsieur VALERI et moi-même, sur ce lieu « Handiplage ». Nous avons parlé avec les jeunes monitrices volontaires et je dois dire que je partage entièrement votre sentiment. C'est une initiative qui a eu beaucoup de succès. Alors, il faut peut-être améliorer l'information, je ne suis pas sûr que toutes les personnes handicapées l'aient reçue ou même les personnes âgées, car cela concerne aussi les personnes qui ne peuvent pas se mouvoir seules.

On a une amélioration à réaliser sur le trajet entre le parking et le site handiplage. Il faut dire que là, nous ne sommes pas au point. Malheureusement, les travaux semblent assez lourds pour élargir l'accès handicapés à la sortie du parking. Là aussi, le Gouvernement y est allé, nous avons regardé avec Mme GRAMAGLIA et j'espère que d'ici la prochaine saison, on aura pu améliorer les choses.

M. le Président.- Si je peux ajouter quelque chose, il y a aussi l'accessibilité sur le ponton où j'ai fait l'expérience d'essayer de monter avec une chaise roulante le petit plan incliné et c'est pratiquement impossible. C'est plein de petites améliorations qui peuvent être faites.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Une réunion a eu lieu dans mon bureau, il y a quinze jours, entre le Délégué aux personnes handicapées et son adjoint, MM. GALTIER et FIORI, et les dirigeantes du Club Soroptimist, qui est le club qui est à l'origine de cette initiative, pour laquelle Monaco était en avance. Il s'agissait du premier site Handiplage sur la Côte d'Azur. Depuis d'autres sites se sont développés et donc on a décidé de confier une étude très précise de la situation et des améliorations à apporter à M. GALTIER et son adjoint, dont notamment, une amélioration de la signalétique, sur le site, avec une mise en place d'une banderole très importante et vue, de très loin qui signalera, même de la route, le site Handiplage, ainsi qu'une amélioration de la communication liée à cette initiative. Donc, M. GALTIER s'occupe de la coordination, les mesures seront prises, bien évidemment, avant l'été prochain pour la prochaine saison des plages.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, le site, notamment, doit être bien balisé et que les personnes qui sont en difficulté aient un espace suffisant à l'ombre pour être assises et attendre leur tour pour aller dans l'eau.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Vos propos font partie des propositions, pour soutenir ce qu'a dit le Président ROBILLON, sur un meilleur accès. Tout ceci est étudié par les délégués compétents et sera mis en œuvre pour la saison estivale. Je m'y engage.

Pour la communication sur les retraites, inutile de vous dire que nous partageons entièrement votre analyse et qu'une fois que les propositions seront

faites, le Gouvernement fournira tout l'effort nécessaire pour les expliquer, pour communiquer et pour avoir l'adhésion du plus grand nombre à ces mesures justes, et je le répète, équilibrées et qui seront nécessaires lorsqu'elles seront présentées.

Pour répondre à Monsieur CLERISSI, c'est vrai qu'il n'y a pas de ligne budgétaire, mais il y a parmi les trois délégations qui gèrent la Caisse Autonome des Retraites, une délégation gouvernementale et le Président du Comité de Contrôle, c'est le Conseiller aux Affaires Sociales et à la Santé du Gouvernement Princier donc, très clairement, cela concerne directement le Gouvernement.

M. Philippe CLERISSI.- Mais j'espère que vous n'aurez jamais à assumer les retraites de la CAR.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est pour ça qu'on travaille !

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- J'aimerais comprendre. Comment se fait-il qu'il y a deux régimes différents au C.H.P.G., selon que l'on est cadre supérieur on dépend du Service des Prestations Médicales de l'Etat et tout le reste du personnel est à la Caisse de Compensation des Services Sociaux ? Première question.

Ensuite, j'ai une deuxième question, j'y reviens parce que tout à l'heure j'avais demandé la parole avant la fin du tour sur la CARTI, vous m'avez sans doute oublié... c'est que je ne partage pas le point de vue de M. MARQUET, qui connaît bien la CAMTI et la CARTI, sur le fait qu'il y ait un intérêt à quitter ces caisses pour aller à la CAR, tout simplement parce que, d'une part, les créateurs d'entreprise se voient offrir trois années de cotisation et, d'autre part, parce que la cotisation salariale à la CAR représente environ 50 % des salaires versés, tandis qu'à la CAMTI, pour la classe 2 CAMTI/CARTI réunies, cela représente environ 20 %. Qui plus est, dans le cadre des sociétés, la Caisse fixe des plafonds de cotisation très élevés, de l'ordre de 5.000 à 6.000 € par mois minimum, comme base de calcul des cotisations.

Donc, il n'y a vraiment aucun intérêt pour un travailleur indépendant de quitter la CAMTI ou la CARTI pour aller cotiser à la CAR.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Sur le statut hospitalier, c'est un héritage historique. Les membres de la Direction de l'Hôpital, juste une dizaine de personnes, sont assimilés fonctionnaires et donc ils ont un statut particulier, sans doute parce que – et c'est encore le cas, assez largement, malgré nos deux compatriotes qui ont des fonctions d'adjoints désormais – ce sont dans la plupart des cas des détachés français et que donc c'est un contrat de détachement qui est passé entre le Ministère français de la Santé et le Gouvernement monégasque. Je pense que c'est l'explication de cette curiosité qui fait qu'il y a donc bien deux statuts, mais cela ne concerne que très peu de gens, ceux qui font partie de l'équipe de Direction et qui ont le statut de fonctionnaire.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, rapidement je vais vous parler de trois points. Tout d'abord, je vais parler des deux premiers.

J'ai entendu dire et j'ai été alerté par mon Collègue GARDETTO, l'état de mal-être de nos confrères et amis fonctionnaires. Je voudrais dire qu'il faut faire attention au vocabulaire, qu'il ne faut pas psychiatriser tout le monde, qu'il ne faut pas diaboliser la psychiatrie et que tout le monde dans sa vie, et d'ailleurs cela fait partie de l'évolution de tout individu, a des hauts et des bas et des périodes où il est déstabilisé. Donc, faisons bien attention à ne pas mettre une étiquette, trop rapidement, sur une personne qui a une mauvaise passe et aussi essayer de comprendre pourquoi, pourquoi d'un seul coup il y a cette montée d'angoisse et de pression, parce que peut-être qu'il faut mieux traiter la cause que la conséquence.

Deuxièmement, je voudrais parler des retraites. Certes, rapidement, tout le monde comprend très bien que la courbe démographique s'est déplacée vers les inactifs, qu'ensuite il y a eu une chute de la croissance et troisièmement, il y a une augmentation de la durée de vie. Le problème est insoluble ! Vous allez faire le maximum pour essayer malgré tout de le résoudre, trouver la quadrature du cercle, j'en suis persuadé, mais pouvons-nous aussi nous projeter dans l'avenir

dans une période où le « papy boom » sera passé et où la courbe de croissance va se recentrer sur les actifs et où on espère, la croissance reviendra. Donc, le régime des retraites est dans une mauvaise passe mais je pense que c'est limité dans le temps et qu'il faut, aussi, penser aux beaux jours et ne pas prendre des mesures sur lesquelles on ne peut pas revenir.

Le troisième point, c'est qu'en tant que représentant du Conseil National au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, je souhaiterais revenir un instant sur la problématique de la T2A et de son incidence sur le budget du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Selon la simulation menée en 2010, sur la base de l'exercice 2009, le passage à la T2A engendrerait, effectivement, une baisse très significative des recettes pour le Centre Hospitalier Princesse Grace, de l'ordre de 30 %, soit 24 M€.

A partir de ces conclusions, le Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a estimé que la perte potentielle de recettes en T2A se chiffrait à 39,5 M€ par rapport à des prix de journée simulés en 2015.

A ce sujet, je tiens à remercier très chaleureusement le Gouvernement et, particulièrement, le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, d'avoir pu différer le passage à la T2A en Principauté.

N'en déplaise à certains, le passage à la T2A représentera bien une baisse des recettes et non un déficit chronique. La différence est suffisamment importante pour être relevée.

Toutefois, pour que cette baisse des recettes ne se traduise pas en déficit une fois le passage à la T2A réalisé, il faut que l'hôpital de Monaco soit prêt pour intégrer ce changement radical.

C'est pourquoi la proposition de la majorité est simple : tout en préservant la qualité de soins actuelle, certaines évolutions doivent être mises en œuvre afin d'optimiser et de rationaliser les dépenses générales de l'hôpital en prévision du passage à la T2A.

La rationalisation des dépenses doit être envisagée dans le cadre du fonctionnement actuel de l'hôpital, mais aussi et surtout, en vue de son fonctionnement futur, au sein d'un nouveau bâtiment.

Il ne faudra bien évidemment pas reproduire les erreurs commises dans le passé, notamment lors de la construction du Centre de Gérontologie Clinique, dont la taille des unités ne permettra pas d'optimiser les coûts de fonctionnement de façon satisfaisante.

La réduction des dépenses de fonctionnement des services hospitaliers implique donc de travailler, lors de la conception du projet du nouvel hôpital, à la définition d'une taille adaptée et optimale des unités de soins, pour répondre aux nouvelles exigences de la T2A, comme énoncé dans le rapport de la Commission des Finances.

Je crois aussi que l'augmentation du nombre de lits de suite à Monaco est une piste très intéressante à poursuivre, peut-être rapidement, dans le cadre de la restructuration du Cap Fleuri. Car les lits de suite sont très recherchés, dans toute la région, en raison de leur utilité dans l'accompagnement des patients qui ne nécessitent pas un lourd suivi hospitalier sans pour autant pouvoir regagner leur domicile.

Le coût de fonctionnement des lits de suite étant par ailleurs inférieur à celui des lits hospitaliers traditionnels, le Gouvernement devrait entamer des négociations en ce sens avec l'Agence Régionale d'Hospitalisation afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter sensiblement le nombre de lits de suite en Principauté, dans la mesure où son accord préalable est bien entendu nécessaire. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur MARQUET.

Y a-t-il des remarques de la part du Gouvernement ?

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais juste vous dire, Monsieur MARQUET, que le Gouvernement partage ces réflexions, ces analyses, nous sommes entièrement d'accord avec ce que vous venez de dire. Il faut vraiment que nous améliorions les lits de suite, le travail est en cours, et que le nouvel hôpital soit le mieux adapté à la T2A.

Nous sommes sûrs d'une chose, c'est que notre hôpital actuel ne l'est pas et c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle il faut construire un nouvel hôpital.

M. le Président.- Merci. Je vous propose de mettre aux voix ce chapitre 66 où beaucoup de choses ont été dites.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.347.900
367.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	58.800
367.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	7.000
367.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	190.700
	<u>2.604.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais féliciter le Gouvernement, comme je l'ai fait pour la convention de Lanzarote, dans son ensemble et peut-être à ce sujet, à l'annonce de la signature de la convention MÉDICRIME qui a occupé six années de ma vie. J'ai participé à sa rédaction et j'avais signalé au Gouvernement l'intérêt par rapport à ce qui se faisait à Monaco et son affichage, j'en ai parlé déjà au Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures. J'avais contacté la DASS à l'époque, étant donné qu'il y a la Direction européenne de la qualité de médicaments, qui mettra

à disposition son réseau de laboratoires et, éventuellement, est en train de former les juges, les douaniers et les policiers, peut-être que la Principauté pourrait devenir observateur à la Convention européenne de la qualité de médicaments. Voilà, c'était de petites remarques que je voulais faire. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 67 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 68 – DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.265.300
368.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	85.300
368.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	5.700
	<u>1.356.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci Monsieur le Président.

Je ne devais pas intervenir mais mon Collègue Guillaume ROSE, qui a dû s'absenter pour un deuil familial subit m'a demandé d'intervenir à sa place, donc je vais lire son intervention.

Monsieur le Ministre, j'aurais souhaité qu'un point soit fait concernant le dépôt d'un projet de loi sur le télé-travail.

Vous avez indiqué au Conseil National que le dossier avait été présenté aux Autorités françaises lors de la dernière Commission mixte de Sécurité Sociale en janvier dernier.

Vous avez également explicité les difficultés qui se posaient en termes de sécurité sociale des télétravailleurs. La piste défendue par le Conseiller de

Gouvernement pour les Affaires Sociales était de subordonner leur affiliation aux régimes sociaux monégasques, au lieu et place des régimes sociaux de leur Etat de résidence et ce, par dérogation aux dispositions de la Convention franco-monégasque de Sécurité Sociale sur le travail à domicile, mais également aux règles européennes en la matière.

J'aurais souhaité savoir où en était les discussions avec les Autorités françaises.

Il est important de poursuivre les négociations, il s'agit d'un texte très attendu. Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je vous confirme, Monsieur BERTRAND, que nous partageons votre objectif. Nous voulons développer le télé-travail en Principauté qui est, évidemment, demandé et attendu par nos entreprises, qui est un moyen, sans doute parmi les plus efficaces, de lutter contre le manque d'espace. Les bases, vous le savez, de la négociation portent sur la présence seulement d'un tiers temps au minimum dans les bureaux, ce qui veut dire qu'avec une bonne organisation des télétravailleurs, on pourrait gagner, multiplier par trois, le potentiel d'accueil de salariés dans les mêmes bureaux. C'est dire à Monaco combien cela permettrait de limiter les frais de loyer et aussi de développer le nombre des salariés dont nous avons besoin pour payer nos cotisations et nos retraites futures. Nous avons besoin d'une croissance dans les prochaines décennies, de notre population active.

Pour que ce projet soit intéressant, il faut que les télétravailleurs soient affiliés aux régimes monégasques. Or, vous l'avez rappelé, ce n'est pas pour le moment, ni la règle européenne, ni la règle liée à nos accord bilatéraux avec la France. Mais, il est évident que l'intérêt pour une entreprise monégasque d'engager des travailleurs à Monaco, c'est qu'ils puissent être affiliés au régime de maladie et au régime de retraite monégasques et donc avec les charges patronales monégasques correspondantes. C'est le point majeur de la négociation avec la partie française.

Bien sûr, la partie française demande un certain nombre de contreparties. Nous avançons et je peux vous dire que ce sujet est un des points majeurs de la prochaine Commission de Sécurité Sociale Franco-Monégasque qui se tiendra en Principauté le

19 janvier prochain. Je compte bien, au nom du Gouvernement de la Principauté et défendre notre position qui, certes, est bien sûr favorable aux intérêts de la Principauté de nos entreprises, mais qui est tout aussi favorable aux intérêts français, car nous pouvons créer des milliers d'emplois et donc donner du travail supplémentaire à des milliers d'habitants des Alpes-Maritimes. Les élus locaux départementaux sont aussi avec nous pour défendre cette thèse. Mais, lorsqu'on demande des dérogations, évidemment, il y a négociation. Nous pourrions vous en dire plus après la prochaine réunion du 19 janvier.

M. le Président.- En tout cas nous vous souhaitons bon courage et bonne chance pour cette négociation.

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, Monsieur VALERI, je vous remercie pour votre optimisme, vous venez de nous annoncer que nous allons créer des milliers d'emplois, j'espère qu'on pourra les mettre dans les bureaux que va construire l'Etat et qui ne resteront pas vides.

Toujours dans le chapitre des différentes législations, il y avait aussi la loi sur le contrat de travail qui avait été déposée au Conseil National en son temps et dont l'examen qui avait été commencé a été interrompu, puisque les partenaires avaient privilégié un nouveau round – bien que ce ne soit pas un combat de boxe – de négociations sociales. Je vous rappelle qu'un des principaux buts de ce projet de loi sur le contrat de travail était de modifier les conditions de licenciement qui semblaient quelque peu désuètes pour ne pas dire autre chose et aussi, surtout, d'encadrer le renouvellement et le nombre de contrats à durée déterminée, ce qui évitera à certains travailleurs, notamment, au niveau de la S.B.M. de se voir proposer des contrats à durée déterminée *ad vitam aeternam*.

Je sais que maintenant il y a un nouveau projet de loi sur les conditions de travail. Est-ce que vous avez l'intention de reprendre ces dispositions dans ce nouveau projet de loi ou est-ce que vous avez l'intention de relancer cette loi spécifique sur le contrat de travail ? J'aimerais bien connaître la position du Gouvernement et, éventuellement, le calendrier sur ce sujet qui est aussi d'importance, peut-être moins que les salaires, je le conçois, mais qui est quand même très important pour notre climat social mais aussi pour la compétitivité de nos entreprises.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* On ne peut pas, bien évidemment – ce serait une mauvaise stratégie – s’attaquer à tous les dossiers en même temps. Donc, le Gouvernement a défini par des choix politiques et par une volonté stratégique des étapes à franchir les unes après les autres. On ne va pas tout attaquer au début de l’année prochaine.

Les prochaines étapes concernent désormais les mesures de protection du régime de retraites et je l’ai déjà dit tout à l’heure, un projet de loi – ce sera la première fois depuis onze ans, quand même – clarifiant la situation des minima de salaires. Ça ce sont les deux prochaines étapes.

Pour autant, en parallèle, nous avons des négociations tripartites avec la Fédération Patronale et l’Union des Syndicats. Il y a un calendrier qui a été arrêté d’un commun accord – vous voyez ça c’est déjà acquis – entre toutes les parties. Nous sommes dans la négociation qui concerne les rentes et les accidents du travail et l’étape suivante concernera le contrat de travail. En ce qui concerne les accidents du travail, il y aura une réunion en janvier. Nous sommes proches des conclusions du calcul des pensions d’invalidité. Nous nous concentrerons au premier semestre – et je pense que vous serez d’accord – sur l’avenir des retraites des salariés. Nous passerons ensuite, mais seulement lorsque cette étape sera franchie, à la discussion sur le contrat de travail.

Voilà le plan d’étapes du Gouvernement.

M. le Ministre d’Etat.- Illustration du principe qu’un accord facilite l’accord suivant et que ce sujet que vous évoquez, Monsieur BORDERO, est un des plus compliqués dans l’état actuel du dialogue social. Précipiter les choses sur ce sujet n’est pas recommandé. Je pense qu’accélérer les choses sans prendre le temps de discuter, et que les points de vue se rapprochent serait une maladresse parce que la loi nouvelle ne doit pas être la victoire d’un camp contre un autre, ça doit être la victoire du modèle économique et social monégasque.

M. Alexandre BORDERO.- C’est un avis que nous partageons puisque nous avons, justement, interrompu nos travaux en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, à votre demande, pour permettre le dialogue social. Ne voyez pas dans mon intervention une demande d’accélération du rythme mais bien une information pour savoir où on va du point de vue social et du point de vue de toutes ces négociations qui, je vous le concède, sont très difficiles.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S’il n’y a plus d’intervention, je vais mettre ce chapitre 68, Direction du Travail, aux voix.

Avis contraires ? Pas d’avis contraire.

Abstentions ? Pas d’abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

Avec l’adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 21 heures, je souhaite recommencer vers 21 heures 35 au maximum.

Je ferai retentir la sonnerie et laisserai cinq minutes à chacun d’entre vous pour reprendre sa place.

En attendant, bon appétit à tous !

—
(La séance est suspendue à 21 heures).

—
(La séance est reprise à 21 heures 35).

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l’examen de l’étude du Budget Primitif, où nous nous étions arrêtés, c’est-à-dire au chapitre 69.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 69 – PRESTATIONS MEDICALES DE L’ETAT

369.010 – FRAIS DE PERSONNEL

758.800

369.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	378.000
369.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	450.000
	<u>1.586.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, je vais en profiter pour intervenir sur le chapitre 69.

Je souhaite une nouvelle fois intervenir sur un de mes sujets de prédilection, Monsieur le Président, : la dématérialisation des procédures.

Vous avez informé le Conseil National, Monsieur le Ministre, que quatre procédures seraient dématérialisées avant la fin de l'année, ce qui a commencé à être fait et je m'en félicite. A l'occasion des réponses à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous avez aussi indiqué qu'une réflexion était d'ores et déjà engagée pour la dématérialisation des feuilles de soins, ainsi que l'ouverture de services par Internet.

Je me doute que ce projet demandera un certain délai. Néanmoins, il me semble opportun de tout mettre en œuvre afin d'y arriver très vite y compris les Prestations Médicales de l'Etat, d'autant que la C.C.S.S. a déjà adopté ce système depuis plusieurs années et que celui-ci fonctionne très bien.

Dans le même sens, j'attire également l'attention du Gouvernement Princier au sujet de la dématérialisation des factures de Monaco Telecom. Actuellement, cela peut se faire pour toutes les factures hormis celles concernant la télévision – et on se demande d'ailleurs pour quelle raison – par le biais d'une démarche que je qualifierai d'assez complexe puisqu'il faut créer des comptes spécifiques dans l'espace client du site Internet. Mais surtout, ce qui est aberrant c'est que cette réalisation ne supprime pas le document papier qui continue à être envoyé pour des raisons que j'ai du mal à comprendre.

Je compte donc sur vous, Monsieur le Ministre, pour d'une part, avancer rapidement en ce qui concerne les Prestations Médicales de l'Etat et, d'autre part, en ce qui concerne la Société Monaco Telecom, sensibiliser ses dirigeants aux aberrations que je viens de relever.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, je vous remercie. Sur le dernier point de votre intervention, les factures de Monaco Telecom, nous allons nous rapprocher, Mme GRAMAGLIA va se rapprocher de Monaco Telecom en liaison avec Mme Sosso pour revoir ce problème.

En ce qui concerne les feuilles de soins, M. VALERI va vous répondre.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je vous confirme que vous votez ce soir, avec ce chapitre, des crédits pour que le Service des Prestations Médicales de l'Etat puisse, en collaboration avec la Caisse de Compensation des Services Sociaux, avancer vers la dématérialisation des feuilles de soins des S.P.M.E.. Les Caisses ont de l'avance, elles ont un système informatique et des informaticiens tout à fait performants.

Deux postes sont créés qui vont être intégrés auprès des Caisses Sociales, mais financés par nous puisqu'en fait, ces fonctionnaires vont travailler en collaboration avec le Service informatique des Caisses Sociales, pour nous aider à mettre en place un système de dématérialisation des feuilles de soins pour les fonctionnaires et agents de l'Etat. Donc, nous sommes en phase, Monsieur GARDETTO, avec vous et nous travaillons activement pour que ce système avance. Donc, deux personnes recrutées dans les toutes prochaines semaines pour faire avancer cette procédure.

M. le Président.- Le plus difficile est de convaincre les médecins d'appliquer cette procédure, ce n'est pas tellement les patients, ce sont les médecins, mais bon, c'est la vie.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 69 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 70 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 146.400

370.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 21.100

167.500

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, je serai assez bref, mais je tenais tout de même à aborder cette question, ne serait-ce qu'en raison de mon implication sur ce dossier puisque, vous le savez, j'ai été à l'origine de la dernière modification de la loi sur le Tribunal du Travail.

Le Conseil National a adopté, le 6 décembre 2010, un projet de loi modifiant la loi relative au Tribunal du Travail. Nous avons ainsi, conformément à un vœu exprimé par le Conseil Economique et Social, créé une formation de référés. Je dois d'ailleurs dire que le référé fonctionne plutôt bien, et même très bien, d'après les échos que j'en ai eus.

Nous avons également souhaité – cette question était chère à la Commission – que les assesseurs, c'est-à-dire des magistrats bénévoles, qui ne sont pas des professionnels du droit, puissent bénéficier d'une formation juridique régulière. Les modalités de cette formation devaient être fixées par arrêté ministériel. Cela me semble essentiel car la matière est complexe, très complexe et nécessite, effectivement, des compétences qu'il convient d'acquérir.

Lors de nos séances privées, le Gouvernement nous a informés que l'arrêté était en cours d'élaboration et que, dans l'attente, les assesseurs du tribunal du travail étaient formés par les magistrats professionnels. Après m'être renseigné, il apparaît que ce n'est pas vraiment le cas et on a invoqué, comme raison à ce défaut de formation, le manque de moyens qui ne permettrait pas d'assurer la formation des assesseurs. Manque de moyens en terme financier et en personnels aussi.

Je relève que, outre cette nécessité de moyens financiers et de personnels, il y a la charge de travail qui pèse sur le magistrat professionnel qui préside le bureau de jugement, le Juge de Paix, qui est seul pour rédiger toutes les décisions, sans exception. Peut-être conviendrait-il de doubler ce poste mais ça c'est une question qui ne permet pas, non plus, de s'affranchir des moyens pour la formation des assesseurs.

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer sur ces questions et surtout de donner à cette juridiction, qui est importante pour le maintien de la paix sociale à Monaco, les moyens nécessaires, qu'ils soient humains ou matériels.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je vous confirme ce que vous avez rappelé, que l'arrêté ministériel est en préparation, on le sortira prochainement, en début d'année.

Mes contacts sont le Président, le Vice-Président du Tribunal du Travail, la Secrétaire en Chef du Tribunal du Travail. Bien sûr, il y a plusieurs dizaines d'assesseurs, mais mes interlocuteurs qui sont, je pense, plus à même de parler du Tribunal du Travail, me disent qu'aujourd'hui ils ne sont pas demandeurs de cet arrêté ministériel – mais on va le publier – et qu'ils sont satisfaits de la formation des assesseurs et que, globalement, ils sont satisfaits du fonctionnement de leur Tribunal, ce que je crois d'ailleurs par les échos que je peux en avoir, est assez unanimement reconnu. C'est assez rare, c'est une des rares institutions où travaillent en bonne harmonie les représentants des syndicats et les représentants des patrons. Donc, je crois qu'il ne faut pas non plus créer de problèmes lorsqu'il n'y en a pas. Par contre, si vous parlez du magistrat, ça c'est plus compliqué parce que moi, je n'ai pas de contact avec les magistrats...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Moi oui.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Mais moi, je ne parle pas par souci déontologique aux magistrats mais à ceux qui représentent l'institution, c'est-à-dire le Président et le Vice-Président. Je ne voudrais pas qu'on puisse penser qu'on interfère dans les décisions du Tribunal du Travail.

Ecoutez, je ne sais pas au nom de qui vous parlez, mais en tout cas ni au nom du Président, ni du Vice-Président, ni de la Secrétaire en Chef du Tribunal du Travail...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne suis pas le porte parole de « X » ou de « Y ». Je vous dis que j'ai été informé...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... Par qui ? Parce que ceux qui parlent au nom de l'institution sont satisfaits. Vous n'êtes pas satisfait, donc pourquoi ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous dis que j'ai été informé au niveau de la juridiction, du fait que la charge de travail était très importante pour un seul magistrat et que, en outre, il n'était pas possible actuellement de mettre en œuvre la formation.

Les plus anciens membres sont déjà formés sur le tas, mais lorsque les nouveaux membres arrivent, sans compter les questions d'évolution jurisprudentielle, eh bien à ce jour, il n'y a pas de formation et cela est contraire aux dispositions qui sont dans le texte de loi.

A mon avis, cela peut se régler, se réparer facilement. Mon intervention n'est pas dans un esprit polémique, elle est dans un esprit pratique. Il faut juste mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la formation.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 71 – D.A.S.S. – FOYER DE L'ENFANCE

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.007.700
371.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	38.800
371.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	152.000
371.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	120.500
	<u>1.319.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez convié tout récemment une délégation du Conseil National à visiter rue Bellevue, les nouveaux locaux du Foyer de

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Très bien. Je vais me rapprocher à nouveau des représentants de cette institution, leur poser la question et même leur dire que vous me l'avez posée et vérifier. Donc, je vais vérifier si les moyens existent, je vous le dirai. Moi on me dit que les assesseurs sont formés aujourd'hui et si ce n'est pas le cas, je vous le dirai aussi...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Les anciens le sont...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Les anciens et les nouveaux, me dit-on, on me dit que les assesseurs sont formés, on ne m'a pas dit seulement les anciens. Donc, je vérifie tout cela concrètement et si ce n'est pas fait on se donne les moyens de le faire, Monsieur GARDETTO, parce que si ce n'est pas fait vous avez raison, il faut le faire.

Je reviens vers vous après avoir vérifié tout cela.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Tribunal du Travail ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

l'Enfance, locaux qui vont, je crois en février 2012, remplacer le bâtiment du Foyer Sainte Dévote devenu trop vétuste pour convenir encore.

Nous avons donc pu voir une construction moderne, spacieuse, qui répond parfaitement aux normes de sécurité et d'habitabilité et qui s'adapte avec flexibilité à la population d'enfants et d'adolescents défavorisés qu'elle a pour vocation d'abriter, d'encadrer et de choyer.

Elle offre également, grâce à la création de trois studios, un accueil immédiat pour les mères victimes de violences.

Les jeunes, répartis en fonction de leur âge et de leur sexe, vont découvrir un lieu de vie convivial, accueillant, flambant neuf. Ils vont y retrouver l'équipe spécialisée disponible et compétente du Foyer Sainte Dévote à laquelle se joindront treize personnes supplémentaires nécessaires en fonction des dimensions de ce nouveau foyer.

Monsieur le Ministre, je salue cette réalisation particulièrement réussie de votre Gouvernement qui en a été le maître d'œuvre de bout en bout. Cette construction résulte d'une parfaite collaboration entre les Départements de l'Urbanisme et de l'Équipement, d'une part, et celui des Affaires Sociales, d'autre part. Deux Départements que je suis heureuse de féliciter, ce soir, au travers de leurs Conseillers de Gouvernement présents.

M. le Ministre d'Etat.- Madame DITTLLOT, merci beaucoup.

Vous avez raison de dire que ce nouveau Foyer de l'Enfance sera tout à fait à la hauteur de ce que l'on peut attendre de la Principauté de Monaco dans sa politique sociale.

Mme Michèle DITTLLOT.- Nous en sommes très fiers.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je voudrais juste ajouter un mot pour remercier Madame DITTLLOT, mais aussi pour vraiment rendre hommage – j'en parlais ce matin à mes Collègues du Gouvernement – aux éducateurs de ce foyer. J'ai assisté hier soir au repas de Noël du Foyer de l'Enfance. Le Prince Souverain d'ailleurs demain matin va rencontrer lui-même les enfants, comme il le fait chaque année, traditionnellement, et je peux vous dire que j'ai vu, au-delà des papiers, des analyses qu'on nous donne et même des chiffres, des enfants heureux avec des éducateurs formidables... il faut voir ce que j'ai vu pour vous expliquer et ressentir ce que je ressens. Il y a une chaleur, il y a un amour, il y a une affection qui ressort de la relation éducateurs/enfants, pour des enfants, on le sait bien, qui n'ont pas été gâtés par la vie, puisqu'ils sont placés au Foyer, c'est donc qu'il y a de gros problèmes par rapport à leur famille parentale.

Donc, je veux juste profiter de ce que vous avez dit pour rendre hommage à tous ces travailleurs, ces éducateurs spécialisés qui, croyez-moi, vont bien au-delà d'un contrat de travail et qui vivent cette mission avec amour, affection et qui sont un peu, il faut bien le dire aussi, des deuxième papa et des deuxième maman. Donc, rendons leur hommage.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je m'associe à vos compliments.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe aux paroles de Mme DITTLLOT et du Conseiller VALERI.

Cette visite m'a intéressée à deux titres, et en premier lieu, en tant que Parlementaire référent de la convention de Lanzarote, c'est-à-dire sur les abus sexuels contre les enfants. Après en avoir parlé avec les éducateurs, il est possible que j'aie en parler avec les enfants et je le ferai très volontiers.

C'est vrai que sur ce sujet, avec discrétion, la Principauté depuis de nombreuses années, avait mis en place ce dispositif car il y a, comme vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, des enfants malheureux et Mme DITTLLOT l'a dit aussi, on peut accueillir des mères et des enfants qui se trouvent dans des situations d'urgence. C'est vraiment quelque chose qui est exemplaire et qui montre bien que sur ce sujet qui est la préservation de l'enfance et de la famille, la Principauté, depuis de nombreuses années, sous l'impulsion de ses Princes est vraiment exemplaire et ces nouveaux bâtiments, qui peuvent sembler démesurés à certains correspondent à un réel besoin.

En deuxième lieu, en tant que Président de l'Environnement et du Cadre de Vie, Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et de l'Urbanisme, j'étais très intéressé d'écouter, le représentant de l'Administration des Domaines. J'ai posé des questions et j'ai appris avec plaisir que l'eau chaude était préchauffée par des panneaux solaires. J'ai appris aussi qu'il avait été mis une pompe à chaleur qui permet aussi des économies d'énergie importantes, d'autant plus que ce bâtiment a été réalisé aux normes HQE, c'est-à-dire qu'en gros, il a été construit un peu comme un thermos. De la même manière, il bénéficie d'une très belle exposition au niveau du solaire et ce serait intéressant d'avoir les

chiffres exacts. Le représentant de l'Administration des Domaines nous a dit que par rapport à un bâtiment classique, on économisait entre deux et trois fois la consommation énergétique annuelle. Donc, c'est quand même très intéressant.

Ce bâtiment, je pense, pourra servir de test par rapport aux panneaux photovoltaïques, voir un peu comment cela a été fait, et puis, cerise sur le gâteau, je l'ai déjà dit dans mon intervention de politique générale, c'est un chantier exemplaire qui a été bien conçu depuis le début, qui n'a pas subi de changement et qui a permis, à la fin de la construction, de rendre

de l'argent. Voilà. Donc exemplarité à tous les niveaux.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 72 – INSPECTION MEDICALE

372.010 – FRAIS DE PERSONNEL	275.300
372.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	10.200
372.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	48.500
	<u>334.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 73 – CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 – FRAIS DE PERSONNEL	244.400
373.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	10.300
373.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	7.400
	<u>262.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.112.400
------------------------------------	-----------

375.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	270.000
375.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	237.000
	<u>1.619.400</u>

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous le savez, j'ai entrepris depuis le début de l'été dernier un certain nombre de consultations en vue d'évaluer la faisabilité et l'opportunité du déplacement de l'usine d'incinération.

Je dois même dire que sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, la majorité du Conseil National avance des propositions ou du moins crée un débat public.

Ce débat, vous l'avez accepté, puisque nous partageons, j'en suis convaincu, une même vision de l'intérêt général de la Principauté.

C'est ainsi que lors du dernier Budget Rectificatif, vous-même et le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement nous avez confirmé que toutes les solutions restent à l'étude.

Or, si toutes les solutions restent à l'étude, j'aimerais comprendre ceci : il semble que le Gouvernement ait soumis à la Commission Consultative des marchés de l'État, à laquelle le rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a demandé par ailleurs la présence d'un membre du Conseil National, une consultation pour un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

L'objet de ce contrat serait double :

- d'abord la poursuite des études destinées à vérifier la faisabilité technique d'une restructuration de l'actuelle usine d'incinération

- ensuite accompagner la recherche de candidats pour une construction- réalisation-exploitation *in situ*

Je passerai sur le fait que ce contrat n'envisage aucune autre modalité de réalisation que la construction-réalisation-exploitation ce qui limitera *de facto* le nombre d'entreprises susceptibles de répondre à cette consultation *in fine* et donc la concurrence à laquelle un certain nombre d'élus tiennent pour faire baisser le coût des marchés de l'État.

Le problème de fond est que le Gouvernement, en avançant aussi loin les études sur la reconstruction *in situ* de cette usine, écarte donc, j'espère que la réponse va être négative, la possibilité d'étudier des solutions alternatives et notamment celle de sa délocalisation.

Je réitère donc ce soir mon souhait que durant l'année 2012 toute l'énergie, si je puis dire du Gouvernement et du Conseil National, soit consacrée à la recherche ou à la faisabilité d'une solution alternative. En outre j'aimerais connaître également, le montant prévisionnel de la restructuration de cette usine sur le site.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'État.- Monsieur le Président, je vous confirme ce que j'avais indiqué lors du Budget Rectificatif, je vous avais proposé que nous fassions le point vers le milieu de l'année 2012. Aujourd'hui le Gouvernement recherche toutes les solutions et je me suis déjà rapproché des Elus du Département voisin pour leur demander s'il y avait des perspectives de construction commune.

Je vais maintenant laisser Mme GRAMAGLIA répondre, sur le problème plus précis du marché et du coût.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise entre une requalification de l'URUI et sa délocalisation.

Si la délocalisation s'avère impossible, il faudra avancer vite dans le système de la requalification puisque nous investissons beaucoup d'argent pour que l'usine marche dans des conditions optimales actuellement. Donc, effectivement, nous avons commencé à faire des études pour voir ce qu'impliquerait une requalification de l'usine *in situ*, parce que je vous rappelle que d'un point de vue technique et économique, grâce au remplacement des équipements industriels dont certains datent des années 80, on pourrait augmenter énormément toutes les performances de cette usine d'incinération.

Donc, aucune décision, je vous le garantis, n'a été prise. Le Ministre d'État s'est rapproché de la France mais en attendant il faut avancer dans le cas où la réponse serait négative et que nous devons assumer le fait que l'usine d'incinération reste en Principauté.

M. le Président.- Ce qui paraît tout à fait logique mais c'est vrai que je tiens à ce qu'on néglige des solutions autres. C'était l'objet de mon intervention.

Nous écoutons tout d'abord Monsieur Fabrice NOTARI et, ensuite, M. Bernard MARQUET.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme nous tous et comme la très grande majorité des travailleurs pendulaires, nous nous réjouissons tous de la prochaine livraison de la ZAC St Antoine, aux portes de Monaco.

Son intégration réussie au site et surtout son « bigoudi », pardon, son fameux toboggan, qui permettra de relier l'entrée Ouest de Monaco au quartier de Fontvieille, en font une opération très attendue.

La ZAC St Antoine, qui est une propriété de l'Etat monégasque sur le territoire français, abritera également des surfaces commerciales de dimension significative.

C'est donc tout un nouveau quartier qui est en passe de s'ouvrir juste à l'entrée de Monaco, sur un axe routier qui sera fortement emprunté, matin et soir, par les salariés de Fontvieille.

L'attribution des surfaces commerciales de la ZAC St Antoine, dont nous ne connaissons pas à ce jour la destination précise, doit être réalisée avec la plus grande attention, pour ne pas développer des activités qui entreraient en concurrence frontale avec des commerces implantés à Monaco.

Oui à de nouveaux commerces qui complètent l'offre existante en Principauté. Car si tel n'était pas le cas, le risque serait grand de voir une part non négligeable des dépenses des salariés pendulaires se déplacer des enseignes de Fontvieille et de la Condamine vers les nouvelles, situées, qui plus est, juste au-dessus des nouveaux parkings à l'intention des pendulaires...

A l'heure où l'on parle de développer la T.V.A. monégasque, une telle démarche ne serait bien évidemment pas acceptable. Monsieur le Ministre d'Etat, j'espère que vous pourrez ce soir rassurer les commerçants monégasques sur ce point et que donc l'offre sera bien complémentaire et non pas concurrentielle à ce qui se fait à Monaco.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est oui, bien sûr. Tout d'abord, je dois dire que ce n'est pas le Gouvernement actuel qui a décidé d'implanter des

surfaces commerciales à la ZAC St Antoine. La ZAC est réalisée, il y a des surfaces commerciales, le Gouvernement est bien obligé de les louer. Le Gouvernement a reçu plusieurs candidatures, le Gouvernement examine ces candidatures et respectera les procédures normales d'examen et, évidemment, la candidature la moins pénalisante pour le Centre Commercial de Fontvieille.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président. Avant de faire mon intervention, je voudrais juste rebondir sur le problème de l'usine d'incinération parce que pour qu'il y ait une information complète des Elus, je pense qu'il est important aussi de préciser, dans le cas où on pourrait la délocaliser, quelles peuvent être les conséquences sur la perte de souveraineté, c'est-à-dire les garanties que l'on pourrait avoir en cas de problème ?

Deuxièmement, quelle solution pour chauffer et refroidir Fontvieille ? Ce sont deux questions très simples pour qu'on ait une information complète.

Je souhaiterais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer l'action gouvernementale en matière de transports ferroviaires.

S'agissant notamment des moyens de transports des salariés dits « pendulaires » et pour des raisons évidentes de logistique, l'Etat monégasque participe activement à l'intégration des moyens de transports internes à Monaco au réseau interurbain et multimodal du Département voisin en dialoguant avec le Syndicat Mixte des Transports : le SYMITAM.

Cette intégration s'opère à différents niveaux :

En termes d'information aux voyageurs, ceux-ci peuvent directement préparer leur voyage en ligne par un site internet géré par le SYMITAM et disposer, en temps réel, d'informations sur l'itinéraire, le mode de transport (voie ferrée, tramway, autobus...), sur les tarifs et l'état du réseau à un instant donné.

A titre d'exemple, une personne résidente à Nice peut aisément voir l'ensemble des horaires et les tarifs des moyens de transports qu'il doit emprunter pour rendre visite à une autre personne séjournant, par exemple, au C.H.P.G..

En termes de billettique, s'agissant des abonnements mensuels ou annuels, un usager extérieur peut acquitter son titre de transport en France et emprunter le réseau des transports publics monégasque par l'intermédiaire de la Carte Azur.

De plus, nous constatons qu'un effort particulier a été effectué sur le réseau TER pour optimiser le trafic ferroviaire. Sur les tranches horaires de forte affluence, un train entrera en Gare de Monaco toutes les 15 minutes.

En définitive, la convergence du besoin partagé pour le transport des populations du Département voisin et de notre Pays permet l'installation d'un dialogue efficace et la mise en place de solutions concrètes pour résoudre ces problématiques.

Bien sûr, d'autres axes de développement sont encore à envisager et les modalités de partage des recettes à ajuster, mais le groupe majoritaire ne peut que féliciter l'action gouvernementale dans ce domaine, pour lequel depuis 2004 près de 1,2 M€ ont été votés, et qui pourrait constituer une solution alternative et nous abstraire de notre participation financière aux frais d'études de la ligne LGV tel que vous l'avez indiqué lors de votre discours introductif de ce Budget Primitif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une petite précision peut-être sur l'usine d'incinération. Vous avez demandé dans le cas où l'usine d'incinération disparaissait, de quelle façon serait alimenté le secteur de Fontvieille. Il y aurait, bien sûr, une nécessité de trouver une source d'énergie de substitution qui pourrait être de deux types, soit le gaz naturel, soit l'énergie électrique avec les avantages et les inconvénients des deux systèmes, avec augmentation peut-être pour le gaz naturel des émissions de gaz à effet de serre. Donc, il y a des avantages à délocaliser puisqu'on va avoir un gain de place, mais il y a également des inconvénients. C'est pour cela que le Gouvernement prend son temps et essaie de trouver la meilleure solution.

M. Bernard MARQUET.- Et en même temps, entre l'usine d'incinération *in situ* et une autre source, le bilan carbone peut-être, on a une idée ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, cela va, bien sûr, augmenter le bilan carbone.

M. le Président.- Bien. Nous écoutons à présent Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Je voulais faire une intervention pour déjà remercier le Gouvernement d'avoir répondu à un ensemble de questions posées par la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, sur le Code de l'environnement. Cela clôt un travail que j'ai mené en tant que Présidente de cette Commission depuis 2008. Il y a eu en tout vingt-quatre réunions et j'espère que maintenant on va pouvoir avancer rapidement et voter ce Code. C'est important pour l'image et la crédibilité de la Principauté.

Je voulais également faire un point sur la nécessité d'être plus ambitieux que nous ne le sommes aujourd'hui, notamment, concernant le photovoltaïque. Jusqu'à présent il y a eu des expériences qui ont été faites qui sont restées assez confidentielles, même si beaucoup d'entre elles ont eu d'excellents résultats. Pour autant, il y a encore beaucoup de travail à faire. Jusqu'à présent, il nous a toujours été répondu que « c'était trop compliqué techniquement ». Il est clair qu'on ne peut pas se contenter de ce type d'argument lorsque les pays du Nord, qui sont beaucoup moins ensoleillés que nous, sont à la pointe du progrès et propose des solutions extrêmement intéressantes. Je vous ai amené un petit échantillon, de ce qu'il est possible de faire aujourd'hui avec les cellules photovoltaïques. Vous voyez qu'elles sont à la fois miniaturisées mais surtout comme elles ne sont plus rigides, elles peuvent être intégrées et s'adapter à tout un tas de surfaces. Je ne dis pas qu'il faut utiliser ce modèle-ci. C'est simplement, qu'aujourd'hui, la technologie offre de nouvelles possibilités et je crois qu'il serait important qu'on développe vraiment de manière active ce système.

Madame le Conseiller, vous avez eu des propos en séance privée, qui laissent penser que vous êtes sans doute plus réceptive que votre prédécesseur, à ces nouvelles formes de technologie, en tout cas à leur développement. Donc, je vous remercie d'aller de l'avant sur ce sujet d'autant que, comme vous l'avez souligné tout à l'heure on a besoin de créer nous-même notre énergie pour assurer une meilleure indépendance en matière énergétique. Le solaire est une des solutions possibles et j'espère que vous allez bientôt nous proposer de nouvelles solutions techniques innovantes pour Monaco.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Je vous confirme ce que je vous avais dit lors de la dernière séance à savoir que sur votre proposition, puisqu'en Allemagne, vous nous avez indiqué qu'il y avait des marchés intéressants, j'ai déjà pris l'attache de Monsieur l'Ambassadeur de Monaco en Allemagne qui est chargé de faire une étude du marché existant en Allemagne.

Ensuite, il y a tous les stores de l'école des Révoires qui vont être équipés, justement, par des matériaux photovoltaïques très souples, à titre de test ; il y a également la Villa Girasole et d'autres bâtiments publics de la Principauté qui sont équipés de panneaux photovoltaïques.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Effectivement, je pensais en réfléchissant à la présentation ce soir, que sur les arcades du Stade, il serait possible d'intégrer des panneaux solaires puisqu'il n'y a plus la contrainte de la rigidité des panneaux. C'est une solution à étudier pour un établissement déjà bâti.

M. le Président.- Si je puis me permettre, ce n'est pas sur les arcades du Stade qu'il faut le faire, c'est sur la toiture du Stade qui est une surface très importante.

Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir en arrière et remercier mon Collègue Fabrice NOTARI pour le soutien qu'il apporte ce soir aux commerçants, d'où la nécessité, Monsieur le Ministre, lorsqu'on parlait d'urbanisme commercial, il faut véritablement le faire et par ailleurs de redéfinir la Commission d'attribution des locaux commerciaux domaniaux qui n'est pas satisfaisante à l'heure actuelle. Certes, sont consultés le Président du Conseil National, le Président de la Commission des Finances et de l'Économie du Conseil National, le Directeur de l'Expansion Économique, l'Administratrice des Domaines, etc... tous ceux-là, par écrit, et le Président de l'U.C.A.M., notamment, effectivement, mais par écrit donc ce n'est pas un véritable tour de table. Il faut absolument que les gens se parlent sinon on n'arrivera à rien. Donc, je compte sur vous, c'est un des sujets majeur du Conseil Supérieur de l'Attractivité et encore une fois, je vous l'ai dit tout à l'heure, on sera vigilant.

M. le Ministre d'État.- Monsieur CLERISSI, en rentrant du déjeuner, nous étions ensemble, je l'ai dit à M. COLLE. Désormais, il y aura une réunion pour la Commission d'Attribution des Locaux Commerciaux. Donc, nous allons arrêter cette procédure curieuse de consultation par écrit et il va y avoir une vraie réunion de Commission.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, sur ce sujet ?

M. Alexandre BORDERO.- Sur la procédure curieuse, nous sommes quand même un peu responsables ici au Conseil National, il faut faire de temps en temps notre *mea culpa* parce que nous nous étions inquiétés, justement, des délais de réponses lorsqu'un établissement était annoncé au Journal de Monaco qui était souvent très longs. Donc nous avons fait un essai afin de voir si, pour des attributions de locaux singuliers, c'est-à-dire juste un local ou deux locaux, on pouvait être consulté par écrit, dans le seul but non pas d'éviter le débat, mais de raccourcir le délai.

Par contre, il était entendu aussi, mais ça ce sont des échanges de courriers, des échanges de propos, il n'y a rien de figé dans un texte, que s'il y avait l'attribution d'un ensemble de locaux, à ce moment-là, il y aurait vraiment une réunion plénière de la Commission. Mais la procédure curieuse a été mise en place, disons-le, pour des raisons d'efficacité.

Maintenant il est vrai que le fait d'avoir un débat peut être intéressant entre, d'un côté, l'Administration, et de l'autre, les non administratifs, mais il faut savoir aussi que les calendriers et les agendas étant ce qu'ils sont, on risque d'allonger les délais d'attribution des locaux, parce que là, il faut savoir qu'on répond dans un délai imparti, je ne sais plus de combien il est, mais on répond dans les huit jours. Le challenge était de dire qu'en huit jours, on donne la réponse au Gouvernement et dès que le Gouvernement à la réponse, il la donne aux candidats. C'est pour cela qu'il y avait cette procédure que vous qualifiez d'un peu étrange.

M. le Ministre d'État.- Merci de ce rappel.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Cela concerne la ZAC St Antoine où, effectivement, il y a un souci, Monsieur le Ministre. Vous nous avez expliqué le contexte mais il y a un souci parce que nous sommes en France et que de toutes les façons, cela dépend de la législation française et, ensuite, je crois que le Maire de Cap d'Ail est également à Monaco, il a un certain nombre de besoins, de demandes par rapport aux Cap d'Aillois et à ses électeurs. Donc, vous n'allez pas avoir la tâche facile.

Je pense que sur ce sujet-là, on a de grandes chances d'avoir des soucis avec des commerçants qui vont être en concurrence directe avec des Monégasques qui sont à 400 ou 500 mètres. Donc, on a véritablement un souci.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez totalement raison mais les choses étant ce qu'elles sont, le Gouvernement, évidemment, privilégiera la proposition qui sera la moins concurrentielle pour les commerces existants sur le Centre Commercial de Fontvieille. On doit pouvoir y arriver.

Ensuite, le fait qu'il y ait un autre centre de commerce pas très loin du Centre de Fontvieille, on peut le voir de deux manières. On peut voir une concurrence mais on peut voir, aussi, que cela constitue un quartier avec une offre supérieure. Vous savez comme moi que dans une rue avec plusieurs restaurants, chaque restaurant marche mieux que s'il était tout seul dans cette rue, cela peut créer un pôle. Ceci dit, la situation n'est pas idéale, elle est complexe, comme vous l'avez dit, parce que nous sommes en partenariat avec le Maire de Cap d'Ail, parce que c'est la France et pas Monaco, parce que c'est nous qui sommes propriétaires et donc c'est nous qui touchons les loyers, etc...

M. le Président.- Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Je voulais juste compléter mon intervention, parce que vous allez être coincé entre deux Maires aussi ! Parce que notre Maire relance le marché qui se trouve de l'autre côté. Donc, on a aussi un autre potentiel de concurrence avec le marché.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

C'est un retour sur l'usine d'incinération dont la localisation est chère à certains élus et en tout cas très chère à un grand nombre de résidents parce que si on demande aux gens s'ils sont favorables à cette délocalisation, évidemment, ils vont dire oui, envoyons nos ordures à l'étranger.

Moi, je pense qu'il faut considérer les tenants et les aboutissants parce que d'un point de vue de distance, il est inenvisageable, sauf à faire une décharge aux frontières de Monaco, d'envoyer les camions qui relèvent les poubelles, les vider en dehors du Département. Cette délocalisation entraînera certainement une plate-forme de réception, de décharge, de tri, de compactage et de rechargement dans des bennes pour les transporter à l'extérieur. C'est-à-dire qu'à mon sens, au niveau de la surface, on ne gagnera rien, ce sera aussi grand que l'usine actuelle.

Ensuite, il y a, comme l'a dit M. MARQUET, un problème de souveraineté parce qu'on va être lié avec le pays voisin et toutes les contraintes que cela impose en terme de grève des transporteurs, de grève d'approvisionnement des produits pétroliers, toutes les conséquences qu'on ne peut imaginer aujourd'hui, mais par contre on peut imaginer les conséquences de deux ou trois jours de grève, de non ramassage des ordures dans une ville. On a déjà vu ça, cela se traduit immédiatement par de petits animaux qui courent dans tous les sens.

Cette usine pour nous c'est une garantie d'indépendance et de souveraineté et moi je suis beaucoup plus favorable à une remise aux normes avec des contraintes draconiennes, plutôt qu'à une délocalisation qui pourrait s'avérer extrêmement périlleuse.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je pense que le but de mon discours n'était pas du tout provocateur. Je dis que s'il y a la possibilité de le faire, compte tenu de tous les avantages et de tous les désavantages, il faut en étudier la possibilité. Je ne veux pas du tout que ce soit un terrain politique, c'est une question pratique, pour voir ce qui pourrait être fait.

Je veux simplement qu'on évalue la possibilité de l'externalisation du traitement des déchets. Vous avez tout à fait raison – et je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet – il y a à veiller à la souveraineté du pays. Je n'ai pas voulu l'évoquer dans mon discours pour être rapide mais je vais préciser là, tout de suite ma pensée. Il y a aussi à veiller à la production du chaud et froid sur Fontvieille, il y a à

veiller à ne pas avoir de tas d'immondices dans les rues, vous avez absolument raison. Mais, je crois qu'avant de dire que ce n'est pas possible, ce que je souhaite c'est profiter de l'année ou des deux ans qui viennent, avant de partir sur une reconstruction *in situ* qui sera inéluctable si on n'a pas réfléchi jusque-là, je voudrais vraiment qu'on évalue la possibilité. C'est tout ce que j'ai dit, je n'ai pas dit que je préférerais ou que je ne préférerais pas, je dis que c'est maintenant qu'on doit décider, si on ne réfléchit pas à cette possibilité, on ne pourra pas avoir cette opportunité. C'est tout. Je ne dis pas que je veux qu'on reconstruise ou qu'on délocalise, mais simplement c'est maintenant qu'on réfléchit ou qu'on ne réfléchit pas à toutes les possibilités. C'est seulement ça, je n'ai pas fait ma religion sur ce sujet, je dis simplement que c'est maintenant, sur l'année qui vient, que l'on pourra évaluer les différentes solutions.

Je vous donne un autre exemple sur la souveraineté, on a aussi des accords particuliers avec E.D.F. en cas de rupture de la circulation d'électricité, on a des accords privilégiés pour que Monaco soit fourni en premier lieu. On peut négocier ce genre d'accord, cela fait partie de la discussion. Je vous le dis encore une fois, je n'ai pas pris de décision et je n'ai pas à imposer une ou l'autre décision. Ce que je ne voudrais pas, c'est qu'on ne réfléchisse pas à toutes les possibilités et qu'on se retrouve, effectivement, dans un an ou deux avec l'obligation de reconstruire *in situ*. On aura peut-être perdu une chance, peut-être que les études qui vont être faites sur l'année qui vient vont conclure à l'absence de possibilité ou en défaveur pour Monaco. Je n'ai pas dit autre chose, donc je vous demande qu'au moins sur ce sujet-là, on ne s'agresse pas, je pose le débat, et je dis essayons de réfléchir pour l'intérêt de Monaco. Si l'intérêt de Monaco n'est pas d'externaliser les déchets, on garde les déchets en Principauté, c'est très simple.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, le Gouvernement partage votre approche mais qui n'est pas incompatible avec les remarques de M. SPILLOTIS-SAQUET. C'est un sujet très important pour l'avenir de la Principauté, à la limite presque autant que l'hôpital, pas autant mais tout de même très important. Il est de notre devoir commun de décider de manière politique, c'est politique bien sûr, le décider mais avec une information complète et scientifique. Donc, pour une solution ou pour une autre, il y a des arguments que nous pouvons tous concevoir. Ce que vient de dire M. SPILLOTIS-SAQUET est tout à fait vrai, à l'inverse, on peut avoir d'autres arguments.

Le Gouvernement voudrait savoir au moins deux points : premièrement, est-ce que dans l'avenir prévisible les normes imposées aux usines d'incinération, permettront de garder une usine dans une ville ? Ça, moi, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je n'en sais rien et Mme GRAMAGLIA non plus. Donc, on a besoin là d'une expertise pour le savoir. Deuxième interrogation, quel est l'avantage économique de participer, avec la communauté de Nice, le département des Alpes-Maritimes, à une grosse usine d'incinération, parce que les communautés dans le département des Alpes-Maritimes ont le même problème que nous, plus ou moins, et moi je pense qu'il faut étudier la possibilité, malgré tous les inconvénients que vous avez soulignés, souveraineté, risque de grève, risque qu'un jour les écologistes s'opposent à ce que nos déchets arrivent, etc... Il faut quand même regarder combien coûterait le fonctionnement d'une mutualisation des déchets du Sud-Est de la France.

Je pense qu'on peut avoir ces éléments à l'été, et à ce moment-là, on prend le temps de discuter, de se réunir et de décider, en étant tous le mieux informé possible.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviendrai sur la ZAC St Antoine et les problèmes qui se posent, bien entendu. Il faudra, évidemment, trouver les moins mauvaises solutions parce que, comme vous le rappelez à juste titre, nous sommes en territoire français.

Si j'interviens, c'est à nouveau pour sensibiliser le Gouvernement dans la mesure où il n'y aura aucune entreprise monégasque qui ira dans ces locaux situés en territoire français. Donc, *a priori*, il faut bien que les entreprises monégasques puissent, elles aussi, trouver leur place. Peut-être certaines feront la démarche, je ne sais pas mais *a priori* on peut penser que ce ne sera vraiment pas le cas. Voilà toute la problématique qui se pose et qu'il faudra résoudre en trouvant des solutions adaptées.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Désolée, c'était un mot sur l'usine d'incinération.

Il y a une chose que je voudrais rappeler Dans les années 1980, quand l'usine d'incinération a été installée, c'était un petit bijou de technologie, on venait la visiter des quatre coins de l'Europe parce que construire une usine d'incinération qui produisait une énergie importante réutilisée c'était très novateur pour l'époque.

Parmi les pistes de réflexion pour essayer d'élargir au maximum le champ du possible et prendre la moins mauvaise des solutions, on pourrait rechercher parmi les nouvelles technologies qui sont en train de voir le jour, s'il n'y en a pas qui, compte tenu de notre contexte très particulier, aurait du sens. Parce qu'on cherche non seulement à gérer nos déchets mais également à produire de l'énergie, c'est cela en fait qu'on cherche à remplacer.

Ce n'est pas n'importe quelle usine que l'on peut construire, je pense que cette piste de nouvelle technologie utiliserait donnerait du sens si l'usine serait en Principauté. Ce serait alors peut être acceptable et elle pourrait même être un argument intéressant en termes de communication. Il faudrait qu'elle soit à la pointe en termes de technologie. Je vous encourage à chercher également dans cette voie.

M. le Ministre d'Etat.- Madame POYARD-VATRICAN, l'objet du contrat dont parlait Monsieur le Président, c'est de nous aider, de nous conseiller sur les questions que vous soulevez là.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est juste une petite précision, parce qu'il faut bien voir, qu'effectivement, le but du marché, c'est que pour les trois prochaines décennies, on ait des augmentations importantes des ratios de valorisation énergétique. Cela correspond bien à votre attente et à vos questions ; des augmentations significatives également du taux de couverture de la demande en chauffage et en climatisation urbains, des rationalisations et des optimisations des coûts de fonctionnement, ça va coûter moins cher si on la modernise ; le doublement de la production d'électricité, très important pour la Principauté de Monaco et pour sa souveraineté au moins dans l'utilisation de l'énergie électrique et, enfin, un accroissement de la capacité d'incinération des boues, qui sont issues du traitement des eaux résiduaires.

Donc, ça va bien dans le sens que vous préconisez.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Cela n'a pas de rapport du tout avec ce sujet mais je voulais juste attirer votre attention, Monsieur le Président, sur le fait qu'il est 22 heures 30 et que nous n'avons pas traité les interventions publiques et pas commencé la section 7.

M. le Président.- Je vous ai prévenu en début de soirée...

M. Laurent NOUVION.- ... Mais je ne suis pas le seul élu dans cette enceinte, rassurez-moi.

M. le Président.- Vous n'êtes pas le seul élu dans cette enceinte, je m'en suis aperçu, il y en a quand même deux dizaines environ, mais je vous avais dit qu'on prendrait tout le temps, comme vous nous avez dit à plusieurs reprises qu'on est élu du matin au soir, on va en profiter.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je m'adresse à vous, Madame le Conseiller, puisque vous êtes le Conseiller de tutelle des Ports de Monaco.

Lors du vote de la loi de mise en concession, il avait été convenu que la Société d'Exploitation réunisse, régulièrement, une Commission d'attribution des postes à quai. Il semble que cette Commission ne se soit pas réunie depuis plusieurs années et je reçois régulièrement des plaisanciers qui se plaignent du manque de transparence des attributions des places de stationnement et qui sont tout simplement informés par le personnel de la Société de leur classement sur une liste d'attente, sans autre précision. Cette liste d'attente est gérée de manière très particulière puisque des demandes arrivent régulièrement et elles sont souvent reclassées en première position.

Je rappelle que parmi les raisons qui ont présidé à la création de la Société d'Exploitation des Ports, la plus importante portait sur l'établissement de règles claires pour l'attribution des emplacements. Donc, je vous demande d'obtenir de la Société, d'une part, le calendrier des Commissions d'attribution qui se sont

réunies depuis 2006, avec le nombre de places libres ou non attribuées à ce jour et, d'autre part, le reliquat disponible puisqu'il y a, apparemment, des emplacements libres qui ne sont pas attribués, alors qu'il y a une longue liste d'attente.

Des places vides ce sont des recettes en moins pour la Société des Ports, donc pour l'Etat.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais me rapprocher de la S.E.P.M.,

effectivement, et je vous ferai part de ses commentaires.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 75 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.434.200
376.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	53.000
376.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	32.200
376.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	892.000
	<u>3.411.400</u>

M. le Président.- A ce niveau je voulais faire aussi une intervention, je vais me faire l'écho d'une préoccupation qui est exprimée par un certain nombre d'Elus du Conseil National, notamment, lors de leurs interventions de politique générale, mais dont je dois dire que j'en partage la substance. Je veux bien évidemment parler du tunnel descendant.

Ce projet, je dirais qu'il s'est glissé dans les débats du Conseil National par intermittence depuis de nombreuses années maintenant. Un de mes collègues lui avait d'ailleurs attribué – très justement me semble-t-il – la dénomination d'arlésienne. Mais le tunnel descendant s'est réinvité dans le débat lors du Budget Rectificatif 2011. Il devenait alors urgent de lancer les travaux, et de les lancer de manière significative, afin de ne pas perdre le bénéfice de la déclaration d'utilité publique. Vous nous l'avez expliqué lors des échanges que nous avons eus en séance privée, il existe un risque de caducité de la déclaration d'utilité publique.

Nous comprenons tous très bien quelle est la nature du problème. Cependant, j'émetts quelques doutes.

Doutes sur le bénéfice de cette opération pour la Principauté. En effet, je crois que nous ne sommes pas tous d'accord sur le bénéfice que Monaco pourrait retirer de cette opération en termes d'amélioration du trafic et de la circulation. J'aurais tendance à

considérer que ce tunnel ne fera que déplacer les problèmes sans pour autant les résoudre : les embouteillages à la sortie du tunnel de l'autoroute persisteront et le flux de véhicules se déplacera du Boulevard du Jardin Exotique au quartier de Fontvieille. En outre, je m'interroge sur les capacités d'accueil de nos parkings.

J'émetts également des doutes sur la réalisation technique de cette opération. Ce tunnel représente un kilomètre sept, comme vous le savez, à construire en tenant compte d'une pente de 6 %. Certes, vous aurez recours à des personnes compétentes, mais ces contraintes techniques me font craindre que le budget initial, de près de 100 M€, ne soit très largement dépassé.

Ces considérations budgétaires m'amènent à la principale question : l'opportunité de l'opération, on en a déjà discuté mais je voulais, quand même, que cela soit inscrit au Journal de Monaco. Nous avons tous beaucoup insisté sur la nécessaire construction de bureaux. Nous nous sommes également exprimés sur la nécessité, pour l'Etat, d'investir dans des activités rentables – nous en avons discuté longuement ce soir et avant-hier soir – pourvoyeuses de recettes. Nous avons également fait part de notre volonté que l'Etat investisse par des fonds publics, ce soir en particulier, et nous avons proposé pour cela des solutions.

Dans le contexte actuel, je m'étonne donc que le tunnel descendant puisse être considéré comme un chantier prioritaire, surtout en cette période de recherches de nouvelles recettes. Même si la caducité d'une déclaration d'utilité publique n'est pas neutre, peut-elle justifier cette priorité ? Si on peut avoir des doutes sur les améliorations au niveau de la circulation, on peut difficilement en avoir quant à la rentabilité de l'opération du tunnel descendant. Vous ne me contredirez sans doute pas, mais elle ne devrait pas amener de recettes à l'Etat. Si des priorités devaient être déterminées, la majorité du Conseil National ferait le choix des bureaux.

Elle ne le ferait pas de gaîté de cœur, elle le ferait en pensant qu'il s'agirait là d'un choix responsable. Il ne faut pas oublier que les bureaux ne vont pas se construire tout seul et que les besoins se font de plus en plus pressants, on en a parlé à plusieurs reprises. En particulier, beaucoup de nos compatriotes nous saisissent car ils ne peuvent développer leurs activités. Et j'insiste sur le fait qu'il s'agit de nos compatriotes et d'activités rentables. Encore une fois, je le répète, notre préférence, en l'état actuel des finances publiques, irait très clairement vers la construction des bureaux dont nous serions certains du retour sur investissement.

En tout cas, on en a discuté ce soir, je souhaite que le Gouvernement nous garantisse que la construction du tunnel n'obèrera pas les investissements rentables à venir et que l'Etat sera bel et bien propriétaire direct des surfaces à usage de bureaux, et ce, dès leur livraison.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, oui, bien sûr, le tunnel descendant n'aura pas pour conséquence que l'Etat renonce à construire des surfaces de bureaux ou des équipements publics.

La décision de confirmer le tunnel descendant, nous l'aurions volontiers repoussée si nous n'avions pas pris le risque d'abandonner la déclaration d'utilité publique. Cette décision n'a pas été très facile à prendre, il y avait beaucoup d'arguments pour, des arguments contre, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président.

Les arguments pour ce tunnel descendant c'est qu'il achève la réflexion sur le plan de circulation de l'ensemble de Monaco, notamment, la dorsale, les ronds-points, les tunnels. Un autre argument pour, et je pense que tous les Monégasques et résidents qui habitent au boulevard du Jardin Exotique apprécieront, avec l'effet mécanique du tunnel, c'est

que la circulation dans ces artères au centre de la ville va être notablement allégée ; l'autre argument qu'on peut avancer c'est qu'avec ce tunnel, le quartier d'affaires et d'activités économiques de Fontvieille est directement desservi depuis l'entrée de Monaco, ce qui facilite beaucoup les livraisons le matin et enfin, ultime argument, ce tunnel est un grand chantier qui va faire travailler des entreprises monégasques. Ceci dit, le Gouvernement conçoit tout à fait que la décision soit compliquée à prendre et qu'on aurait pu prendre une autre décision. Mais le Gouvernement a pris celle-là et il l'assume.

Je terminerai en disant qu'une fois qu'il a choisi le tunnel descendant, le Gouvernement ne se sent pas dégagé de l'obligation de trouver des améliorations d'accès entre la fin du tunnel d'autoroute et l'entrée de Monaco.

Les discussions sont bien engagées avec le Maire de Cap d'Ail et nous espérons trouver des solutions efficaces pour augmenter la fluidité du trafic à l'entrée de Monaco le matin.

Madame GRAMAGLIA souhaite intervenir.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais rappeler qu'actuellement, il y a environ 52.500 véhicules qui entrent et qui sortent de la Principauté tous les jours, que si l'on considère qu'il va y avoir une augmentation des surfaces commerciales, des surfaces de bureaux en Principauté de Monaco, on espère une croissance estimée à plus 1,5 % par an de véhicules supplémentaires, ce qui fait qu'en 2025, il y aurait environ 63.000 véhicules qui vont entrer et sortir de la Principauté et que si on ne fait rien, on va se trouver devant un problème qui va rapidement devenir sans solution.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Président, pour une fois je partage vos considérations sur ce tunnel. Je pense que ce tunnel obèrera certainement en tout cas tout autre projet d'accès à Monaco, il aura vocation à faire rentrer plus de voitures et plus vite, parce que plus on pourra entrer vite et facilement dans Monaco et plus les gens seront tentés de prendre leur véhicule particulier.

A mon sens, aujourd'hui, le but, si on veut se développer encore et avoir demain 60.000 personnes qui viennent à Monaco, ce n'est pas de faire entrer plus de voitures mais c'est de ne plus faire entrer ces voitures, donc de trouver le moyen de les garder en dehors de Monaco et de trouver d'autres moyens d'acheminement.

Quant à ce que cela pourrait amener aux entreprises locales, moi je ne connais pas d'entreprise à Monaco qui dispose d'un tunnelier capable de percer ce tunnel et cela va être le plus gros de ce marché. Alors si c'est la peinture des bandes blanches à l'intérieur ou des éclairages au plafond, ça restera vraiment à la marge par rapport aux 100 M€ du coût de ce tunnel.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Moi je partage ce que vous avez dit, Monsieur le Président, ou ce que vient de dire M. SPILLOTIS-SAQUET.

Effectivement, on ne va pas revenir sur les problèmes divers que causent le tunnel descendant, à savoir qu'il ne règle pas les problèmes bien en amont à la sortie de l'autoroute et au rond-point de Cap d'Ail montant et Cap d'Ail descendant.

Par ailleurs, je regrette encore une fois qu'on ne se soit pas réservé l'ancienne route de l'hôpital, aujourd'hui il n'y a plus de possibilité puisque Mme GRAMAGLIA a dit qu'effectivement, à partir du moment où on construisait le nouvel hôpital sur site, la route ne servait plus à rien.

D'autre part, je trouve assez étrange la mise en chantier de ce tunnel à une époque où vous dites justement qu'il n'y a plus d'argent, qu'il va falloir imaginer des partenariats public/privé et, comme le disait M. SPILLOTIS-SAQUET, quel est le tunnelier monégasque – moi je ne sais pas s'il existe – qui va percer le trou ? Alors que si vous reportez 100 M€ que coûtent les travaux du tunnel descendant, sur des immeubles domaniaux ou des immeubles de bureaux, effectivement, là, vous faites travailler les entreprises monégasques.

Là, on a du mal à concevoir ce projet. La seule chose qui tienne dans votre raisonnement c'est, qu'effectivement, les déclarations d'utilité publique vont tomber.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un peu de même nature que l'usine d'incinération, si vous voulez ! C'est

une décision très importante pour l'avenir de Monaco. Soit on la prend positivement et, je suis d'accord avec tous les arguments disant mais pourquoi ces 100 M€, on pourrait les mettre ailleurs, ce serait mieux etc... Soit on ne la prend pas et le Gouvernement aurait décidé aujourd'hui que pour des raisons d'économies, on arrête... fin du tunnel descendant parce qu'évidemment, on ne pourra pas obtenir une nouvelle DUP qu'on a déjà eu de la peine à obtenir. Est-ce que dans vingt ans nos successeurs ne dénonceraient pas une décision prise sans réflexion ? Je ne sais pas. En tout cas, le Gouvernement a pris cette option parce qu'elle apparaît comme étant la moins mauvaise, y compris pour le développement économique de Fontvieille.

M. le Président.- Merci.

Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Peut-être qu'on peut ajouter pour faire une réponse globale aux deux interventions qui viennent d'être faites, que ce tunnel n'a pas pour but de réduire la circulation en Principauté mais de la canaliser et de la dévier sur Fontvieille pour éviter qu'elle ne passe par le Jardin Exotique et tout l'intérieur de Monaco. Donc déjà, ça c'est un point très important. Ce tunnel descendant, c'est un tout également dans une politique de réduction de la circulation en Principauté. Il faut savoir qu'il y a les futurs parkings de la ZAC St Antoine, où il y a six cents places, et de l'Ilot Charles III, où il y a entre huit cents et mille places, qui vont être à proximité immédiate de l'arrivée de ce tunnel sur le quartier de Fontvieille et qui vont donc pouvoir recueillir toutes les voitures qui vont arriver directement à Fontvieille. Plus bien sûr tous les parkings qui existent déjà dans ce secteur et bientôt, en plus, le parking de la Colle qui aura environ six cents places.

Pour moi, ce n'est pas du tout un aspirateur à voitures parce qu'il va dévier cette circulation. Mais, en parallèle, il faut qu'il y ait également une politique globale de déplacement avec, justement, les TER. Actuellement, il y a quatre TER qui arrivent aux heures de pointe en Principauté de Monaco, cela devrait passer à six dans quelques années. Il y a une politique de covoiturage assez active, il y a toute l'inter modalité entre les bus, les trains, entre la région voisine et la Principauté de Monaco, politique globale de mobilité qui accompagne la réalisation de ce tunnel descendant, sachant – et c'est là aussi le problème – que si on ne le fait pas, cela fait dix ans qu'on discute

avec la France pour arriver à cette déclaration d'utilité publique, on perd le bénéfice de ces dix ans de négociations.

Si maintenant on dit à la France : « c'est gentil, merci mais écoutez on n'en a plus besoin » et si jamais on veut de nouveau, dans les années à venir, se rapprocher de la France, il peut y avoir un problème. En plus, le tunnel, tel qu'il est tracé actuellement, n'obère pas le fait que peut-être dans une vingtaine d'années, on pourra creuser de nouveau du Jardin Exotique à plus loin en France. Donc, ça ne sera pas figé. Une fois qu'on aura déjà ce grand tunnel qui fait une sorte de grande boucle, on pourra peut-être le prolonger plus loin en France pour aller chercher les voitures plus près de la sortie de l'autoroute.

M. le Président.- On fera une deuxième boucle.

Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- D'abord, ce ne serait pas la première fois que vous perdriez le bénéfice de quelques années de travaux, donc...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On va essayer d'éviter de refaire toujours les mêmes erreurs !

M. Philippe CLERISSI.- ... c'est arrivé souvent par le passé, mais aujourd'hui, c'est un chantier de 100 M€, le problème est là. Vous, vous avez des arguments pour, ils sont recevables, mais je pense quand même que les arguments contre sont plus forts que les arguments pour. Cela dit, vous êtes l'exécutif, vous décidez, mais nous, nous sommes des Parlementaires, donc on parle.

(Rires).

M. le Président.- Au moins notre position est claire.

M. le Ministre d'État.- Monsieur CLERISSI, le Gouvernement n'a pas eu une révélation. C'est vraiment à l'issue d'une réflexion approfondie, sans passion, avec vraiment des arguments pour et des arguments contre et d'ailleurs au cours de la discussion, certains ont changé d'avis, à l'intérieur du Gouvernement. Donc, voilà et après, nous nous sommes mis d'accord sur une solution commune qui est celle du Gouvernement et maintenant on l'assume.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Et ce que vous disiez également c'est qu'effectivement, la route qui part de l'hôpital aurait pu être, peut-être, une solution mais elle n'est plus possible actuellement puisque l'hôpital va être construit sur site. Je sais qu'on parlait aussi beaucoup des hypothèses d'un funiculaire qui viendrait sur Monaco, d'abord cela coûterait beaucoup, beaucoup plus cher, je ne dis pas que le projet funiculaire est abandonné définitivement, c'est un projet qui pourra peut-être un jour...

(Plusieurs personnes interviennent sans micro, inaudible).

... non, non, il y avait trois sites, la Brasca, la Turbie donc la sortie de l'autoroute. C'est une solution qui pourrait un jour être envisagée, qui ne l'est pas actuellement, elle coûtera beaucoup plus cher que les 100 M€ du tunnel puisqu'il faut faire un parking de dissuasion, il faut faire le funiculaire, etc... et en plus c'est un système qui ne convient pas aux poids lourds. Parce que le tunnel descendant a pour objectif également d'éviter que les poids lourds ne circulent en Principauté de Monaco et de les envoyer directement à Fontvieille alors que le funiculaire ne pourrait pas convenir aux poids lourds.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, sur ce sujet, ce n'est pas un sujet simple mais on a écouté, effectivement, un certain nombre d'arguments lors des séances privées et séance des grands travaux et on ne peut pas dire que vous plaidez le sujet de façon très convaincue.

Vous venez de nous dire que c'est la moins mauvaise des solutions, ou que peut-être vous aviez pensé à un certain nombre d'autres solutions alternatives, je crois que, petit à petit, au suivi des débats, il y a naturellement une majorité des Collègues qui n'ont pas l'air d'être très favorables à ce projet, dans un contexte de finances publiques très tendu, avec des arguments pour et contre, et je partage la vision très précise de M. CLERISSI et il semble qu'il y ait plus d'arguments contre que pour.

Est-ce qu'à ce stade de la réflexion l'ensemble des Collègues ou la représentation nationale veut ou souhaiterait geler la ligne 701.908 de la section 7, qui porte sur 1.680.000 M€ pour l'exercice 2012 ? Parce qu'en fait, c'est ça la question qui se pose et je crois qu'on doit ce soir se poser la question. Je ne sais pas ce que vous en pensez ?

M. le Ministre d'Etat.- Techniquement, cela veut dire qu'on abandonne le tunnel descendant.

Le Gouvernement a exposé les raisons de son choix et je défends ce choix. Je n'ai pas besoin d'effet de manche, je suis convaincu que c'est la moins mauvaise solution. En tout cas, moi, je ne veux pas endosser la responsabilité d'avoir été le Ministre qui a enterré le tunnel descendant et que dans quinze ou vingt ans, on dise mais qu'est-ce que c'est que ce Gouvernement et cette majorité au Conseil National qui n'ont eu aucune vision prospective et qui ont tout abandonné après des années d'études et de travaux ?

Le Gouvernement est ferme sur cette position et vous demande de voter cette ligne.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- C'était pour dire que je soutenais mon Collègue. Monsieur le Ministre, c'est vrai que vous avez dit que c'était la moins mauvaise des solutions... En disant ça, vous avez tout dit. Vous avez dit également que le Gouvernement ne s'interdisait pas de continuer la réflexion, c'est-à-dire qu'on va débloquent de l'argent, commencer les travaux qui un jour devront peut-être être finis ou pas, qui vont coûter ce que ça va coûter dans un environnement économique difficile.

Maintenant, vous savez, ce qui se passera dans quinze ou vingt ans, bien malin celui qui pourra le dire. Donc, c'est un peu un pari, ce que votre prédécesseur avait appelé le « pari de Pascal », on va peut-être tomber sur la même chose mais, moi, j'ai plutôt tendance à être de l'avis de mon collègue.

Maintenant, si on regarde parmi la majorité, il est certain et en prenant ce que vous venez de dire : « je ne veux pas être le Gouvernement qui, dans quinze ou vingt ans... sera mis au pilori parce qu'il a abandonné le tunnel descendant... ».

Je dis la même chose au sujet de la majorité, je pense que c'est au Président du Conseil National et

Président de sa majorité de s'exprimer sur ce qu'il pense là-dessus, mais moi, personnellement, et comme la plupart de mes Collègues, je ne suis absolument pas convaincu de l'utilité de ce tunnel, surtout en considérant le coût et les raisons qui disent qu'il faut absolument le faire parce que sinon on va avoir la DUP qui va tomber.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne veux pas prolonger le débat mais la raison pour laquelle, on le décide aujourd'hui, c'est parce que sinon la DUP tombe. Mais il y a bien sûr plusieurs raisons pour lesquelles on décide le tunnel descendant, et pas seulement parce que la DUP tombe, ce sont les raisons que j'ai rappelées tout à l'heure.

Ce que je voudrais bien préciser après votre intervention, Monsieur STEINER, ce que j'ai dit c'est que cette décision n'exemptait pas le Gouvernement de chercher des solutions pour améliorer l'accueil car, comme l'a dit Mme GRAMAGLIA, le tunnel descendant n'a pas pour but principal de fluidifier l'entrée dans Monaco. Il a pour but d'alimenter Fontvieille, d'éviter que des voitures se baladent partout et de diminuer sans doute aussi l'émission de gaz à effet de serre.

Nous entreprenons, nous avons déjà entrepris avec le Maire de Cap d'Ail la recherche de solutions, synchronisation des feux, c'est déjà le cas, ronds-points, etc...

M. le Président.- Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Essayez d'être succincte parce qu'on a déjà bien argumenté.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviendrai juste tout à l'heure sur l'argumentaire de Madame le Conseiller, qui invoquait, me semble-t-il, le futur Collège Charles III, comme étant source de trafic.

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

... non ?

M. le Président.- Les bureaux, surtout les bureaux.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* L'augmentation des surfaces commerciales et des surfaces de bureaux.

M. le Président.- C'est une mauvaise compréhension sur Charles III, en fait.

Mme Michèle DITLOT.- Excusez-moi j'avais compris Collège Charles III.

M. le Président.- C'est l'Ilot Charles III.

Mme Michèle DITLOT.- Parce que je ne pense pas que le futur Collège...

M. le Président.- Non c'était l'Ilot Charles III.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Tous les arguments ont été avancés, les pour et les contre. Permettez-moi de rappeler trois choses.

Premièrement, l'étude du funiculaire a montré les limites de ce type de transports. Non pas que le funiculaire soit une mauvaise solution, mais le départ est problématique et sur ce point nous sommes en accord.

Deuxièmement, par le passé, on avait voulu créer deux parkings de dissuasion à l'entrée de Monaco. Nous ne les avons jamais faits et aujourd'hui on en paie malheureusement le prix surtout en ce qui concerne la circulation.

Troisièmement tous les arguments que j'ai entendus me paraissent recevables. Ce qui me pose problème c'est qu'il n'y a pas à l'heure actuelle une autre solution alternative. Si on ne fait rien, la situation actuelle perdurera pendant quinze ans encore.

Cependant, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne ce projet dont on parle depuis quelques années, il avait été dit que lorsque le tunnel serait terminé, le parking qui doit se trouver au-dessus de Fontvieille devait l'être en même temps. Or, il y aura un petit décalage dans le temps et c'est ce qui me préoccupe. Donc il est évident que toute la problématique de ce tunnel est assez complexe.

Je crois que pour prendre la décision, il faut se poser la question suivante : malgré le coût élevé de 100 M€, Monsieur le Ministre, confirmez-vous l'engagement que vous avez pris, à savoir, que la réalisation de ce projet n'empêchera pas l'Etat de continuer à investir dans des grands travaux nécessaires au développement économique de Monaco.

Enfin, on doit se poser cette question de fond : quelle solution alternative pourrait-on apporter alors que l'on apprend qu'il y a fin juin 51.347 emplois et que Monaco est condamné à être pendant les dix ans à venir en expansion s'il veut continuer à subvenir à son modèle social. On est vraiment confronté à une problématique compliquée pour laquelle nous ne sommes pas en possession de véritables et efficaces solutions.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CELLARIO, je partage votre analyse. Avec le tunnel descendant, on sait ce qu'on a, ce n'est peut-être pas idéal, cela coûte cher, mais on sait au moins que le tunnel amènera à Fontvieille. Alors, on aura un décalage du parking de mille places qui ne sera pas encore fait, mais cela on le sait. Si on supprime le tunnel descendant, pour être clair, on n'a plus d'alternative.

Alors, on peut ouvrir une nouvelle procédure de DUP et la France pourra se dire : « mais qu'est-ce qu'ils veulent, ils en ont une mais ils ne la veulent plus, maintenant ils en veulent une autre, etc.. » pour essayer de commencer un tunnel sous la Tête de Chien, mais cela va prendre combien de temps, plus de quinze ans pour faire ça ? Donc, je rejoins votre remarque.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA, rapidement.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Excusez-moi, Monsieur le Président. Il y a aussi un risque, par exemple, si l'on faisait un funiculaire ou un grand parking de dissuasion à l'entrée de la Principauté, c'est-à-dire en France, de voir la construction d'un centre commercial. Les pendulaires garent leur voiture la journée et le soir, lorsqu'ils rentrent, ils font leurs courses en France avant de rentrer chez eux. C'est un risque que l'on désire éviter également.

M. le Président.- Faisons l'usine d'incinération à la place !

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons, mais rapidement, s'il vous plaît...

M. le Ministre d'Etat.- ... Ou un parking et l'usine d'incinération !!!

M. le Président.- ... Oui ou un parking et l'usine d'incinération !!!

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Vous voulez peut-être que je fasse un mix !!!

M. le Président.- Essayez d'être brève Madame POYARD-VATRICAN parce qu'on a déjà tous beaucoup discuté.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, je vais essayer de me focaliser sur ce qui n'aurait pas encore été dit.

Lorsque j'ai été élue en 2003, le programme de l'U.P.M., un de ces points clefs était la construction de parkings-relais à l'extérieur de la Principauté. Depuis cette époque, n'on a eu de cesse de demander qu'effectivement, des études soient menées en ce sens.

Quand vous dites, Monsieur le Ministre, qu'on n'a pas de solution alternative, on n'en a pas, parce qu'on ne s'est pas donné les moyens d'en avoir. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé et depuis longtemps. Il ne faudrait pas qu'il se produise exactement la même chose pour l'usine d'incinération. A force de ne pas chercher forcément au bout d'un moment, on est au pied du mur, il n'y en a plus le choix, et l'on doit se rabattre sur la seule piste qui reste possible.

Aujourd'hui, on va faire ce tunnel descendant pour de mauvaises raisons, pour des raisons administratives. Parce qu'on pas vraiment cherché et donc trouvé d'autre solution Rappelons tout de même que lorsque tunnel a été conçu, c'était dans un contexte économique très différent. La situation économique était très favorable et les flux de voitures entrant et sortant étaient très inférieurs. A la livraison de cet hypothétique tunnel dans quatre à six ans, les choses auront encore évolué. Madame le Conseiller, vous nous dites on approchera des 63.000 véhicules en 2020, ce sont quand même des paramètres très différents de ceux qui ont été prévus par les premières études du tunnel.

Ce serait tellement bien si on pouvait tirer les enseignements de telles pratiques : à force de ne pas chercher toutes les pistes, ne pas ouvrir justement le champ des possibles, on se retrouve dans des

situations ubuesques comme celle qui risque d'être prise sur la construction du tunnel descendant qui paraît n'avoir finalement comme objectif que d'aboutir un vieux projet en suivant un calendrier administratif.

M. le Ministre d'Etat.- Madame POYARD-VATRICAN, on ne construit pas le tunnel descendant pour de mauvaises raisons. On le construit parce qu'il n'y a pas de meilleure raison de l'abandonner. Les solutions alternatives ont été étudiées, moi j'ai vu des études et Mme GRAMAGLIA va vous le préciser, moi j'ai vu des études et le chiffrage qui est d'ailleurs beaucoup plus cher.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On a étudié toutes les différentes solutions alternatives, le tunnel descendant semble être la meilleure solution à retenir. Il faut savoir que tous les gens qui rentrent en Principauté de Monaco, rentrent du côté de Cap d'Ail, du côté Ouest de la Principauté. Des parkings de dissuasion comme vous le dites – et pour les raisons que je viens d'évoquer, il n'y a pas longtemps – cela poserait problème parce que tout de suite, il y aurait des galeries commerciales qui se créeraient et donc cela porterait une concurrence absolument déloyale aux commerçants de la Principauté de Monaco. Le tunnel descendant c'est la résultante d'un tout parce qu'il y a eu, adossées aux études du tunnel descendant, bien sûr, celles de la dorsale et également la ZAC St Antoine avec son bigoudi. Ce sont trois étapes qui forment une réflexion globale et on n'a pas décidé du jour au lendemain de faire un petit tunnel qui partait du Jardin Exotique pour arriver à Fontvieille, sans avoir réfléchi plus avant. Ce tunnel est intégré dans un schéma directeur général de circulation de la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je vais utiliser les arguments que nous a servis le Gouvernement depuis le début de cette séance.

S'il y a une catastrophe dans la zone euro, que tout s'écroule, que toute l'économie s'écroule et bien le tunnel descendant, il ne servira strictement à rien, alors pourquoi le construire ?

C'est vrai que le projet ne me convainc pas parce que ce tunnel qui part de Monaco, qui fait un grand

cercle qui résout peut-être un peu la circulation au Jardin Exotique, mais qui va créer un embouteillage à Cap d'Ail et pas loin, justement, du Collège Charles III, parce qu'il y aura un Collège un jour dans ce quartier-là et les parents d'élèves vont venir s'engouffrer à côté de la sortie du tunnel descendant, donc je ne pense pas que ce soit une bonne solution.

Après, nous sommes dans l'impasse, malheureusement, d'autant plus qu'*a priori*, vous n'avez pas trop de solutions alternatives, qu'*a priori* la mise en double sens du tunnel montant à des horaires précis ne vous convient pas sans que vous nous ayez donné une étude précise là-dessus et donc, que faire ? Geler les crédits, je ne pense pas que ce soit ni dans la loi de budget ni dans la Constitution, ensuite le gel de crédits qui a été proposé c'est, effectivement, de geler les crédits en attendant des éléments nouveaux pour éventuellement les débloquent par la suite ou les abandonner. Là, soit on le fait, soit on ne le fait pas. Donc, les lois de budget étant ce qu'elles sont, on ne peut pas les amender. Personnellement, j'appellerai aussi ceux qui ne sont pas d'accord sur ce sujet à voter contre cette ligne budgétaire. Je sais que c'est symbolique, le Budget n'en sera pas affecté pour autant, mais je pense que ça marque un peu la désapprobation de certains élus sur ce projet, leurs doutes aussi parce que vous ne nous avez pas convaincus, je ne sais même pas si vous-mêmes êtes convaincus. Voilà ma position, je voterai contre cette ligne budgétaire.

M. le Président.- Vous m'avez pris mon intervention, Monsieur BORDERO, je suis frustré.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BORDERO, la question n'est pas de savoir si je suis convaincu ou pas convaincu. Je suis convaincu puisque je défends cette ligne de crédit. Simplement, par honnêteté intellectuelle, je ne peux pas assurer que ce soit vraiment la décision optimum que le Gouvernement prend. Je pourrais prendre des arguments plus techniques, faire un cinéma à la tribune, j'aurais pu essayer, mais ce n'est pas mon genre. Autant, je suis convaincu que sur l'hôpital, c'est vraiment la bonne solution qu'on a prise, ici, je n'en suis pas autant convaincu mais je suis en revanche persuadé que de ne pas le faire, c'est tourner le dos à l'avenir. C'est-à-dire refuser une possibilité d'alléger la circulation à Monaco, d'éviter l'encombrement, l'asphyxie de la Principauté dans les cinq, dix ans qui viennent.

Ceci dit, Monsieur BORDERO, je me permets de vous dire que, peut-être que l'abstention serait une manière de montrer une opposition qui serait plus riche de sens.

(Rires).

M. le Président.- Il reste deux prises de parole, je n'en accorderai pas plus, il y a M. Marc BURINI et Eric GUAZZONNE. Après c'est terminé.

Nous écoutons Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- J'aimerais revenir sur l'argument de la déclaration d'utilité publique. Je trouve quand même – c'est peut-être très naïf ce que je vais dire – mais quand même étonnant qu'on ait tant de mal à obtenir cela si on ne le fait pas tout de suite et de l'obtenir à nouveau de l'autorité française, alors que c'est quand même un tunnel destiné à accueillir plus de 40.000 ressortissants français, dans un pays qui a 10 % de chômage pour les canaliser sur une ZAC St Antoine française avec des commerces français.

Donc, je ne comprends pas pourquoi on n'avance pas ces arguments lorsqu'on a ces problèmes au niveau administratif, de temps en temps, avec la France. Mais peut-être que je suis très naïf sur le sujet.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BURINI, ce n'est pas exactement le sujet. Il y a deux sujets. Il y a un sujet politique en France avec tous les mouvements et associations qui sont contre, par principe, ce genre de travaux et qui sont plus actifs aujourd'hui que lorsque la DUP a été obtenue.

Deuxièmement, une déclaration d'utilité publique peut, à tout moment, être attaquée par le juge administratif, soit pour illégalité, soit pour non utilisation de la DUP, c'est évidemment le risque que nous avons et c'est pour cela que nous devons décider aujourd'hui, parce que si les travaux ne commencent pas en 2012, en 2013 lorsqu'on arrivera à la fin de validité de la DUP, il faut que le juge français qui sera immanquablement saisi, je le crains – enfin en tout cas on a un grand risque – il faut que le juge puisse dire que les travaux ont commencé, donc que la DUP reste valable.

M. Marc BURINI.- Mais c'était un clin d'œil pour dire que ce sont presque des travaux d'intérêt général pour la France.

M. le Président.- Monsieur Eric GUAZZONNE, juste deux mots.

M. Eric GUAZZONNE.- Juste un souhait, pas une intervention.

N'entamez pas l'étude du funiculaire, cela nous évitera beaucoup, beaucoup de discussions et ensuite d'abandonner un projet. Surtout, je vous en conjure.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a déjà une étude en cours.

M. le Président.- Oui, il y a déjà une étude en cours....

Pour terminer la discussion, je voulais prendre la proposition d'Alexandre BORDERO qui a la manière d'être significative, pour attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que le Conseil National n'a pas le pouvoir d'amender la loi de Budget, on peut le regretter ce soir, mais en tout cas, on ne l'a pas.

Deuxièmement, on montre au Gouvernement, on va voir sur les votes mais pratiquement de manière unanime qu'on a de forts doutes sur cette opération, que cela ne mettra pas en péril, bien sûr, le vote du Budget parce que ce n'est pas le but, il y a d'autres points d'avancées qui ont été tout à fait nets et je crois que c'est comme cela qu'il faut le voir, mais au moins ça vous obligera peut-être, Madame et Messieurs du Gouvernement, à réfléchir avant de finaliser la signature du contrat, de toute manière ce n'est pas parce que nous votons contre que vous n'aurez pas les

crédits.

Donc, je propose si vous êtes d'accord ...

(M. le Ministre et le Président parlent sans micro, inaudible).

M. Alexandre BORDERO.- Monsieur le Président, s'il y a un vote négatif, c'est au niveau de la Section 7.

M. le Président.- Alors, attendons la Section 7, la ligne exacte.

M. Alexandre BORDERO.- Puisque par ailleurs, nous avons fait au Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, un certain nombre de compliments, donc ce n'est pas la peine de voter contre le budget de son Département...

M. le Président.- ... C'était juste le symbole, donc on gardera la ligne où on votera contre.

Je vais mettre ce chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 78 – DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	7.248.100
378.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	134.700
378.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	620.000
378.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	4.820.000
378.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	1.109.600
	<u>13.932.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Après toutes ces discussions sur le tunnel descendant, mon intervention va paraître anodine à

certain, mais s'occuper de l'amélioration de la qualité de vie de nos compatriotes et des résidents de la Principauté fait partie des devoirs d'un élu, du moins, c'est mon sentiment.

Madame le Conseiller, pour la énième fois, je vais vous parler de l'arrêt de bus de la rue Grimaldi en face de la rue Princesse Florestine. Vous connaissez mes arguments, il y a beaucoup de personnes âgées dans le

quartier de la Condamine, il y a aussi une Résidence pour ces personnes âgées qui ont du mal à se déplacer, mettre un arrêt de bus en haut d'une côte, ce n'est pas une solution donc, pour moi il n'y a aucune raison valable pour ne pas rétablir cet arrêt. C'est uniquement une question de volonté. Alors, je vous le demande encore ce soir, s'il vous plaît, remettez cet arrêt de bus !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Alors je sais, concernant cet arrêt de bus de la rue Grimaldi, je sais que de nombreuses personnes souhaitent voir cet arrêt de bus déplacé et retrouver son emplacement initial et M. GALTIER avait...

M. Gérard BERTRAND.- ... Ce n'est pas cela, vous n'avez toujours pas compris, excusez-moi, ce n'est pas le déplacer, c'est mettre un arrêt supplémentaire.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Alors, de deux choses l'une, soit on le déplace et dans ces cas-là par rapport aux handicapés et aux personnes qui sont à la Fondation Hector Otto, d'après M. GALTIER, personne spécialisée dans les personnes à mobilité réduite, ce n'est pas une bonne idée. L'emplacement actuel est bien mieux et préférable pour les personnes handicapées. Alors, on peut toujours rajouter un arrêt de bus mais il faut savoir qu'il va y avoir des conséquences financières.

Je suis en train de voir avec la C.A.M. quel serait le coût pour rajouter un arrêt de bus.

M. le Président.- Pour être clair, on ne va pas discuter de cela à tous les Budgets. Mettre un peu de peinture et faire arrêter un bus cinq secondes de plus, pour charger des personnes âgées, je pense que le coût doit être quand même ridicule. On accélère, on freine et puis c'est terminé...

M. Gérard BERTRAND.- Bien sûr.

M. le Président.- Véritablement, la demande qui a été faite et on ne va pas y revenir à chaque fois, mettez un arrêt de bus ! Arrêtons, arrêtons avec cette histoire, on ne va pas en discuter pendant cent ans à chaque fois ! On parle pendant deux heures de 100 M€, de faire ou de ne pas faire, on ne va pas discuter pour un peu de peinture surtout que, peut-être, il en reste depuis qu'on a enlevé l'arrêt de bus.

De grâce, s'il vous plaît, faites cet arrêt de bus et qu'on n'en parle plus.

(Le Président et le Ministre parlent sans le micro, inaudible).

M. le Président.- Non, mais dans ce quartier, on le vit, on a des patients en commun et là je ne parle pas en tant que Conseiller National mais en tant que médecin ...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Mais, je vous l'ai dit, j'attends le retour de la C.A.M....

M. le Ministre d'Etat.- Mais il ne faudra pas, ensuite, reprocher au Gouvernement d'avoir allongé la ligne et la durée des transports...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.-...Non, non mais bon. L'arrêt de bus, on le fait !

M. le Président.- Promettez au Ministre qu'on ne râlera pas sur la durée du transport sur la rue Grimaldi.

Madame Michèle DITLOT, rapidement.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

L'explication m'a peut-être échappé mais je voulais juste savoir ce qui justifiait à l'article 378.381 – Entretien des Passages Publics – l'augmentation de 23 % de cette ligne soit pratiquement 300.000 €.

M. le Président.- Le Service va regarder et on vous donnera la réponse par la suite.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je promets d'être super rapide.

Il s'agit du marché de la Condamine et plutôt de l'aménagement de la Place d'Armes, et souligner qu'on avait tous constaté que les arbres avaient été élagués et, qu'il y avait une meilleure perspective. Mais je maintiens, et pour l'avoir vécu l'autre soir sur

la place, que les ballons des enfants, ont tôt fait de se retrouver au milieu du carrefour. Heureusement que les enfants ont freiné avant de se retrouver sur la route ! Donc, de grâce, mettez vite des barrières avant qu'il n'arrive un accident.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Place du Marché ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Avant il y avait une barrière végétale, maintenant elle n'est plus là, il

faut vraiment faire quelque chose, c'est une question de sécurité.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 78 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES.....	<u>11.086.200</u>
--------------------------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.639.100
-----------------------------------	-----------

385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	153.600
--	---------

385.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	255.100
---	---------

385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	450.000
---	---------

2.497.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un compliment, je voudrais, pour avoir dû m'y rendre assez souvent ces derniers temps, Monsieur le Ministre, souligner l'efficacité de ce Service et de son accueil qui sait tout aussi bien répondre avec courtoisie aux attentes des usagers, que ce soit d'ailleurs en anglais comme en italien. J'ai pu le constater, donc je tiens à le dire.

M. le Ministre d'Etat.- Merci.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS 17.335.300**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 86 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL 852.000

387.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT 11.200

387.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL 1.421.300

387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE 612.300

2.896.800**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL 1.705.500

388.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT 21.000

388.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL 14.000

1.740.500**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 88 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 89 – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL 842.800

389.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION 110.600

389.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT 82.000

389.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	204.700
389.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	151.500
	<u>1.392.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci. Là aussi, Monsieur le Président, je me posais la question de savoir pourquoi il y avait une baisse notable à la ligne 389.393 – Protection des Biocénoses – il y a peut-être une explication ?

M. le Président.- ... Ils ont disparu peut-être ?

(Rires).

Mme Michèle DITLOT.- Je n'espère pas !

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 90 – DIRECTION AFFAIRES MARITIMES

390.010 – FRAIS DE PERSONNEL	537.500
390.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	20.000
390.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	156.000
390.050 – ENTRETIEN AMELIORATION LOCAUX.....	210.000
390.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	1.000
390.080 – TAXES ET DOTATIONS	500
	<u>925.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Madame le Conseiller, j'apprends que la Direction des Affaires Maritimes a organisé un concours pour recruter un deuxième pilote. Sachant que des compétences et diplômes se trouvent en interne comment se fait-il qu'une promotion interne n'a pas été appliquée plutôt que de faire un appel à candidature sur toute la France ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je vais voir avec le Service, je n'ai pas la réponse.

M. le Président.- On vous donnera la réponse ultérieurement Madame DITLOT.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

Je pense que l'utilisation des compétences qui sont dans le Service des Affaires Maritimes, auraient permis à quelqu'un qui connaît parfaitement Monaco, le site, la navigation, de prendre cette fonction.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Le fait qu'il y ait un appel ouvert n'empêche pas la personne de Monaco de postuler.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui, bien sûr, mais en général on...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ...C'est la procédure. En général, lorsqu'on ouvre le poste pour faire un appel à candidature ouvert, effectivement, à diplômés et compétences égales la personne monégasque est prioritaire.

M. le Président.- Il ne faudra pas manquer d'être vigilant.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je n'ai pas l'impression que cela se fait systématiquement chaque fois qu'il y a un recrutement dans un poste de la Fonction Publique, on n'ouvre pas un appel à candidature.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je ne connais pas le cas particulier mais l'avantage de la procédure c'est que de suite, derrière, on peut titulariser. Donc cela ouvre la possibilité de titularisation de la personne si elle est recrutée par cette voie-là. Mais, ceci dit je ne connaissais pas le cas particulier auquel vous faites allusion.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 90 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 92 – DIRECTION COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	515.000
392.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	10.000
392.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	24.500
392.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	24.500
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	160.000
	<u>734.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 93 – DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA MOBILITE

393.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.428.000
393.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	50.500
393.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	7.500
	<u>1.486.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Est-ce que vous pourriez nous faire juste un petit point d'avancement sur les études de Fontvieille II ?

C'est-à-dire savoir où vous en êtes, si les études prospèrent, et qui fait ces études.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On aura le résultat des études à la fin 2013 et on verra à ce moment-là si on fait ou pas Fontvieille II.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 93 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

G. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.004.200
395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	220.000
395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	383.200
395.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	5.300
	<u>1.612.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	4.349.800
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	1.421.000
	<u>5.770.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président. J'ai une ou deux remarques sur ce sujet pour, effectivement, fréquenter le Palais de Justice, il semblerait que les cours et tribunaux souffrent d'un problème de moyens qui impacte, d'une part, la dématérialisation des procédures et, d'autre part, la mise à disposition de la jurisprudence élaborée par ces cours et tribunaux. C'est un problème de personnel et de moyens matériels. Je relève d'ailleurs qu'à ce jour, le seul agent public qui était affecté à la mise à

disposition de la jurisprudence, les abstracts, etc... est en longue maladie et qu'il n'y a plus personne pour s'en occuper. Donc, il conviendrait d'affecter le personnel et les moyens matériels nécessaires pour qu'on puisse diffuser la jurisprudence, que ce soit dans le cadre d'une mise à disposition électronique ou d'une mise à disposition papier. Il y a également la question de la dématérialisation des procédures judiciaires, de pouvoir accéder à distance et faire certaines formalités à distance ; en ce qui concerne le réseau privé virtuel, c'est un système qui permettrait de simplifier le travail des auxiliaires de justice et des magistrats mais aussi d'accélérer la gestion des procédures pour les justiciables. Tout cela suppose des moyens financiers et humains qui, à ce jour, n'existent pas.

C'est donc un appel lancé au Gouvernement pour que ces fonds soient mis à disposition de l'Institution judiciaire.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, malgré ce que j'ai pu lire récemment, la Constitution monégasque prévoit une séparation entre l'autorité judiciaire et le pouvoir exécutif du Gouvernement, je n'ai donc aucun commentaire à faire sur votre remarque, les Services Judiciaires ne dépendent pas du Gouvernement.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ai quand même une remarque, c'est que les crédits des Services judiciaires sont inscrits au Budget de l'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Ceci dit, la question que vous ne pouvez pas poser, Monsieur GARDETTO, en

qualité de Conseiller National, au Gouvernement, vous pouvez la poser en tant que Bâtonnier à M. NARMINO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, je peux la poser deux fois. De toute façon, lorsqu'on a une question ici, dans cette enceinte, concernant les Services Judiciaires, c'est habituellement le Gouvernement qui fait l'intermédiaire. Donc, moi je peux la poser quand je suis dans le cadre d'autres fonctions, et vous, vous pouvez la transmettre au titre de l'Institution Conseil National.

M. le Président.- Bien.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 97 – MAISON D'ARRET

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.801.600
397.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	56.000
397.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	239.600
397.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	269.600
	<u>2.366.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES	70.822.200
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES.	17.669.400
401.231 – CAISSE PREVOYANCE RETRAITES AVOCATS	177.000
	<u>88.668.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ce chapitre sur les charges sociales, on voit qu'il est en augmentation permanente puisque de 2010 à 2012, il passe de 81 M€, 83 M€, 85 M€ à plus de 88 M€ donc, ce sont des dépenses qui semblent vouées à une progression incessante. D'ailleurs, la Commission Supérieure des Comptes a relevé que cette augmentation était beaucoup trop rapide pour être supportable à moyen terme par les finances publiques.

Comment le Gouvernement compte-t-il contenir ces dépenses ? Sous quel délai, avant ou après 2013 ?

M. le Président.- Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Disons que ce montant-là doit quand même être vu dans une perspective plus lointaine. Si l'on raisonne tableau par tableau, section par section, il me semble que cela est un peu limitatif, il faut remettre cela dans les grands équilibres du Budget.

Vous avez vu que, pour la première fois, je crois depuis dix ans, la tendance des frais de fonctionnement de l'Etat, globalement, marque une inversion. Je pense que ce n'est pas par hasard, il faut voir les grands équilibres dans leur globalité. Il est certain que les charges sociales qui reflètent les engagements des acquis sociaux auxquels votre Assemblée est particulièrement attachée, ne peuvent pas connaître une inversion des tendances soudaines, sauf à adopter des mesures qui, pour le moment, ne sont pas envisagées ni envisageables.

Le Ministre d'Etat l'a dit dans sa réponse au débat de politique générale, le Gouvernement pour le moment n'envisage même pas, ni maintenant ni à l'avenir, d'adopter ces méthodes qui ont été adoptées dans le pays voisin. C'est pour cela que nous faisons attention sur d'autres chapitres du Budget, justement, afin que certains chapitres du Budget, notamment ceux qui concernent la Fonction Publique, ne soient

pas exposés aux aléas que connaissent nos voisins. D'autre part, cela correspond à une plus grande discipline, une plus grande maîtrise d'autres chapitres, mais on ne peut pas tout faire, je pense qu'il faut voir les grands équilibres.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

Ces charges sociales, ce sont les retraites des fonctionnaires et leurs prestations médicales donc, effectivement, nous sommes d'accord avec le Gouvernement pour maintenir le niveau de vie des fonctionnaires et leur laisser tous leurs acquis sociaux. La première maîtrise à envisager à moyen voire à long terme c'est, effectivement, je pense en premier lieu, la maîtrise des recrutements que vous avez déjà engagée. Moins on recrute, moins on aura de charges pérennes. J'encourage donc le Gouvernement à continuer dans sa politique de redéploiement des effectifs lorsqu'il y a justement des postes vacants. J'encourage aussi le Gouvernement à demander à l'Inspection Générale de l'Administration, de bien évaluer, puisqu'une de ses tâches est de procéder à des évaluations Service par Service, de bien revoir les missions et de bien s'assurer que les effectifs qui ont parfois des raisons historiques, sont encore en adéquation avec les missions qui sont demandées à chaque Service. La première étape pour essayer de maîtriser ces dépenses, c'est bien une maîtrise des recrutements et pour l'instant, je pense que c'est la solution qu'il faut adopter.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 – TRANSPORTS ET DEMENAGEMENTS FONCTIONNAIRES	50.000
402.317 – REPARATIONS CIVILES	40.000
402.330 – PREST. SERVICES TELEPHONIQUES	2.995.000

402.3311 – NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS.....	2.300.000
402.334 – EAU, GAZ, ELECTRICITE, CLIMATISATION BATIMENTS DOMANIAUX	2.650.000
402.336 – CHAUFFAGE DES IMMEUBLES DOMAINE PUBLIC.	500.000
402.337 – LOGEMENTS DE FONCTION	2.578.700
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADMINISTRATIF.....	1.622.000
402.3391 – ASSURANCE IMMEUBLES	1.550.000
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX	251.000
402.371 – HABILLEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF.....	16.000
	<u>14.552.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.352 – MOBILIER DES SERVICES ADMINISTRATIFS	299.300
403.353 – MOBILIER DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	294.500
403.3541 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL EDUCATIF	85.000
403.3542 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL ADMINISTRATIF	95.000
403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES.....	203.800
403.356 – MOBILIER DES EGLISES	45.000
403.360 – RES RADIO NUMERIQUE CARDELINA.....	298.000
403.368 – MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	1.575.100
403.3681 – MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	330.000
403.369 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS	20.000
403.3691 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.....	2.000
403.370 – LOCATION PHOTOCOPIEURS SERVICES ADMINISTRATIFS.	290.000
	<u>3.537.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – TRAVAUX

404.381 – PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN.....	2.856.500
404.382 – GROSSES REPARATIONS.....	4.500.000
404.383 – REPARATIONS & ENTRETIEN AMBASSADES.....	471.100
	<u>7.827.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

L'année dernière nous avons justement suggéré, autant mon Collègue Claude CELLARIO que moi-même, notamment, au titre de la section 4 et, particulièrement ce chapitre 4, c'était une des pistes pour trouver un certain nombre d'économies au titre des, appelez ça des « petits travaux »... Je vois, Madame le Conseiller et Monsieur le Conseiller aussi, que vous avez réduit très substantiellement la ligne puisqu'elle passe de 9.542.000 € à 7.827.600 € et c'est un signe encourageant. Cela veut dire qu'on arrive quand même à faire un certain nombre d'économies et c'est du bon sens. Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci. Effectivement, les charges de fonctionnement de l'Etat sont globalement en baisse pour la première fois depuis dix ans, mais les charges sociales augmentent de 6,6 %, notamment, en raison de l'augmentation des prestations maladies et de la hausse des pensions des retraites. On s'étonne des raisons de l'augmentation. Cela augmente parce qu'on adopte certaines mesures dans l'intérêt général mais c'est sûr que la réponse est un peu dans la solution suggérée par M. BORDERO à

laquelle nous sommes, bien sûr attachés. C'est un redéploiement et une maîtrise à long terme de l'expansion de l'évolution de la Fonction Publique.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Je voudrais simplement rappeler ce que l'on avait déjà dit l'an passé. Nous avions demandé au Gouvernement un audit. Ce n'est pas la panacée mais sans doute cette initiative dû déclencher l'effort d'aller rechercher véritablement dans quel domaine on pouvait faire des économies. Cela a été réalisé.

Concernant le gel d'embauche dans la Fonction Publique, vous savez très bien que nous y sommes favorables puisque nous en avons déjà convenu et en plus, nous étions favorables au redéploiement dans la Fonction Publique. Donc, je vous encourage à continuer à persévérer dans ce sens et de ce fait ayant sanctuarisé les dépenses sociales, on pourra faire certaines économies.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – TRAITEMENTS – PRESTATIONS

405.115 – TRAITEMENT TITULAIRE PERSONNEL SERVICE	156.500
405.215 – TRAITEMENT NON-TITULAIRE PERSONNEL SERVICE	817.000
	<u>973.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER..... 24.993.900**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER..... 1.369.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE..... 9.300.000

501.4322 – COLLECTE ET INCINERATION..... 10.250.000

501.4323 – ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMATIQUE..... 220.000

501.436 – STATION D'EPURATION..... 900.000

20.670.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais savoir si c'était la mise en œuvre sérieuse du tri sélectif par les usagers qui justifiait la forte baisse à la ligne 501.4322 – Collecte et Incinération – de 3 M€ ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pas du tout, je suis désolée de vous décevoir. Nous allons essayer de faire des économies sur cette ligne mais le tri collectif a coûté énormément d'argent sur les années passées et donc on va essayer d'endiguer cette hausse. S.E. M. le Ministre d'État aurait voulu qu'on fasse une recherche d'économies sur cette ligne, mais non, le tri sélectif coûte très cher.

Mme Michèle DITLOT.- Comment se fait-il qu'on ait quand même une baisse de 3 M€ sur cette ligne ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le Gouvernement va entreprendre des discussions avec la SMA pour rechercher des pistes d'économie sur cette ligne.

M. le Président.- Bien.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 – CONSOMMATION.....	1.050.000
502.435 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	1.770.000

2.820.000

M. le Président.- On avait fait des remarques déjà sur le recours à l'énergie photovoltaïque, je sais qu'il y a de l'ombre partout, mais essayons de trouver du soleil.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – EAUX

503.436 – CONSOMMATION.....	1.300.000
503.437 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	230.000

1.530.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question concernant la gestion de l'eau où Monaco est exemplaire. Puisqu'il y a une augmentation cette année, je voulais savoir au sujet de l'entretien des installations qui sont entretenues régulièrement, quel est le cycle pour faire l'entretien de l'ensemble, est-ce que chaque année, il y aura la même augmentation, parce que ce n'est pas que de

l'inflation, on passe de 207.000 € à 230.000 €, mais c'est très important de réaliser l'entretien des installations.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* L'entretien est fait chaque année et c'est une augmentation de moins de 30.000 €, ce qui fait du moins 1 %.

M. Bernard MARQUET.- Non mais tout à fait, c'était juste pour savoir si c'était l'inflation, le prix des produits, etc...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, oui c'est l'inflation avec tout qui augmente, mais cela fait à peine 1 % d'augmentation.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC - MINORATION RECETTES

8.000.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- On en avait parlé en séance privée, je voulais saluer la démarche du Gouvernement qui a, j'ai l'impression, pris le problème des statuts du fonctionnement et du suivi comptable de la Compagnie des Autobus, à bras-le-corps. Je crois que c'est important parce que c'est quand même une dotation très substantielle de près de 8 M€, certes pour une amélioration de tous les usagers, les résidents, les compatriotes, les gens qui travaillent chez nous à Monaco, mais cela coûte quand même très, très cher et nous avons été étonnés d'apprendre que dans le fonctionnement de la Compagnie des Autobus, il y avait quelques manques, et non des moindres, sur lequel je ne m'appesantirai

pas, mais je crois que vous avez décidé de remettre un peu d'ordre dans tout cela et c'est bien.

M. le Président.- Je pense qu'il est aussi tard pour avoir une réponse sur les propositions que nous avons faites en séance privée sur les études à mener pour mieux desservir le quartier Hector Otto, donc, on réitère ces demandes, au moins concernant les études pour essayer de mieux desservir ce quartier où il y a beaucoup de personnes âgées, là encore.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – COMMUNICATIONS

505.431 – DIFFUSION METEO MARINE.....

240.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci.

C'est une nouvelle ligne, est-ce que c'est la suite du feuilleton Monaco-Radio qui est une SARL maintenant ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est la ligne qui était avant dans la section 6 et qui sert à financer la Météo Marine qu'on a remis là parce que c'est un vrai service public en fait, et elle était avant sur l'article « actualité audiovisuelle » dans les interventions publiques et cela n'avait pas de sens.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Et avant de signer le renouvellement, je me suis renseigné, j'ai fait un petit sondage auprès des professionnels et ce service est très apprécié, même par les Anglo-saxons, c'est un des services qui contribue à la dimension nautique de la Principauté, à un prix certes non négligeable mais encore tolérable.

M. le Président.- Et qui permet aussi d'avoir sur les ondes, systématiquement au début de chaque

diffusion, l'hymne monégasque, donc ça laisse une présence monégasque sur les mers, en Méditerranée en particulier.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

I. COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS

CH. 1 – BUDGET COMMUNAL

601.101 – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	34.338.100
601.1012 – SUBVENTION SPECIALE COMMUNE	3.450.000
	<u>37.788.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.1011 – C.H.P.G.	5.308.900
602.1013 – RESIDENCE DU CAP FLEURI	1.997.500
602.1016 – C.H.P.G. SUBVENTION D'EQUIPEMENT	9.700.000
602.102 – ECOLE D'INFIRMIERES	652.900
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.	1.000.000
602.104 – OFFICE DE PROTECTION SOCIALE	19.600.000
602.105 – A QIETUDINE	149.100
602.106 – CENTRE RAINIER III	2.600.000
602.108 – SERVICE MEDICAL D'URGENCE & REANIMATION	440.300
	<u>41.448.700</u>

M. le Président.- On en a déjà bien parlé... Monsieur NOUVION, vous souhaitez intervenir, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Eh bien oui. Concernant le Centre de Gérontologie, on en a parlé en séance

privée, je crois qu'à la fois Madame le Conseiller pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme et Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé se débattent avec une construction et un établissement qui n'est pas simple à gérer, qui accuse un certain retard, un certain décalage, qui s'élève je crois, par rapport à la livraison initiale, à presque un

an, et nous sommes quand même assez préoccupés et inquiets à la fois à cause du décalage dans le temps de l'ouverture du Centre de Gérontologie et, également, de son fonctionnement en année pleine et de la dotation qui lui sera allouée à partir du moment où il sera en pleine capacité.

Bien entendu, c'est un équipement majeur pour la filière gérontologique, très important, mais nous sommes assez préoccupés du coût et surtout du déficit récurrent, qui va nous obliger dans les années à venir à être assumé. Donc, cela fait partie des décisions tout à fait importantes mais qui vont coûter des subsides très importants au Budget de l'Etat.

Je sais que c'est un sujet en cours qui n'est pas simple, on nous a expliqué qu'il y avait beaucoup de problèmes techniques dans la conception, la réalisation, la finition et la façon dont le chantier va être rendu. Nous comprenons tout cela mais nous sommes quand même préoccupés concernant la réception des travaux.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci Monsieur NOUVION. Je comprends vos préoccupations et je les partage parce que c'est effectivement un établissement que nous attendons tous avec beaucoup d'impatience. C'est un établissement qui est très important pour l'avenir de nos aînés et je crois que tout le monde a été largement sensibilisé aux problèmes des aînés et de leurs dépendances.

Il faut savoir que ce chantier a pris du retard et qu'il bénéficie actuellement d'un traitement – on va dire de faveur, en tout cas d'un traitement particulier – en accord total avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé de M. Stéphane VALERI.

Nous sommes allés sur place et nous avons reçu également à plusieurs reprises les différentes entreprises qui travaillent actuellement sur ce chantier. Il faut savoir que, suite aux problèmes rencontrés dans le fonctionnement de l'établissement de la Qietüdine, nous avons souhaité, en accord avec M. VALERI et M. BINI du C.H.P.G., que la réception de ce bâtiment se fasse dans des conditions maximales de garantie pour les futurs patients du Centre de Gérontologie et donc des réceptions à 100 %. Ça veut dire que cela demande, effectivement, plus de temps, mais on ne veut courir aucun risque pour le futur. Par contre, du coup, nous avons demandé à toutes les

entreprises sur place de multiplier le nombre d'équipes. Il y a des réunions de chantier qui se font très régulièrement toutes les semaines, avec une remontée chez M. VALERI et chez moi et on prend, au fur et à mesure, les mesures qui s'imposent. Là, je pense que toutes les entreprises qui sont sur le chantier ont bien compris l'importance et l'enjeu de ce bâtiment et jouent le jeu. En tout cas, nous suivons ça de très près.

M. Laurent NOUVION.- Est-ce qu'on a une idée d'un délai à deux ou trois mois ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le délai de livraison devrait être fin de l'année 2012.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je n'ai rien à rajouter. Je suis pleinement d'accord avec ma Collègue sur les délais et tout ce qui est fait pour les raccourcir et, en même temps, sur les précautions nécessaires à prendre pour ouvrir dans des conditions de sécurité optimale pour les malades.

Juste un mot sur l'autre aspect de votre intervention. Nous partageons évidemment votre prudence et votre souhait de limiter au maximum le déficit d'exploitation du Centre Rainier III. C'est un bâtiment essentiel, je crois que tout le monde en est d'accord, dans la construction de cette filière gériatrique globale et complète que nous voulons pour nos aînés à Monaco.

Je rappelle juste que cela fait des années qu'on entend ici le souhait de pouvoir donner, donner enfin un accueil beaucoup plus moderne et décent aux pensionnaires du Cap 2. Je vous rappelle qu'il est nécessaire de construire et de livrer le Centre Rainier III pour cela, sinon on ne pourrait pas rénover le Cap II comme on le souhaite, en profondeur.

Pour le déficit d'exploitation, on ouvrira en deux temps : cent cinquante lits fin 2012 et soixante certainement une année plus tard. On ouvrira en fonction des besoins. On est certain de pouvoir l'occuper à 100 % sur la première tranche, cent cinquante lits. On redéploiera des effectifs du Cap

Fleuri, on négocie aussi en ce moment des tarifs intéressants avec les Caisses Sociales, tout est fait pour contenir le déficit. En année pleine, on ne veut pas dépasser 5 M€ de déficit, et je dirai aussi qu'on va gagner de l'argent, notamment, lorsqu'on va développer, des lits de soins de suite et de rééducation. Il y en aura au Centre Rainier III. Donc, si vous voulez, on va mettre dans des lits qui vont nous coûter beaucoup moins cher, des malades qui, sinon, resteraient dans des lits d'hospitalisation lourde, qui nous coûteraient beaucoup plus cher.

C'est peut-être 5 M€ de déficit d'exploitation, mais c'est aussi un gain non négligeable par rapport au déficit de l'Hôpital Princesse Grace et à son adaptation nécessaire à la T2A.

Voilà ce que j'avais à vous dire. On partage vos préoccupations, on y travaille activement. Je voudrais aussi, je ne le fais pas souvent, dire que nous avons la chance d'avoir M. BINI et son équipe à l'hôpital, qui font un très bon travail et qui nous aident vraiment à préparer tout cela dans les meilleures conditions pour Monaco.

M. le Président.- Je me permettrais de reprendre à mon compte l'intervention de tout à l'heure de M. Roland MARQUET. Essayer de voir s'il est possible de créer des lits de suite au Cap Fleuri, si l'Agence Régionale d'Hospitalisation nous donne l'autorisation parce que là, on pourrait faire une bonne affaire, rendre service à nos patients et peut-être aussi décongestionner les lits de suite dans le Département, à notre bénéfice.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'on est dans la filière gériatrique restons-y. Je voudrais dire deux mots sur A Qietüdine, parce qu'il y a eu quand même un certain nombre de critiques qui se sont faites entendre ça et là, notamment sur le fait qu'il y aurait un déficit d'exploitation alors qu'à l'origine, elle était prévue en équilibre, sur l'existence d'un certain nombre de tarifs élevés et sur le fait qu'elle ne soit pas remplie.

Alors, effectivement, il faut quand même rappeler que c'est une très belle maison de retraite, sans doute la plus belle de la région et sans doute une des plus belles de France avec un service et des prestations qui sont vraiment remarquables.

Vous m'aviez aimablement convié, Monsieur le

Conseiller, à un déjeuner de presse, alors je peux vous garantir qu'on y mange très bien et ce n'était pas un repas spécialement préparé pour les visiteurs, c'était un repas habituel servi aux pensionnaires et que les pensionnaires que nous avons à notre table étaient ravis. Il y avait même un riche résident suisse qui a dit : « je suis ici comme à l'hôtel, on a d'excellentes prestations ».

Le remplissage n'est pas total, ce qui est logique parce que cela voudrait dire qu'elle aurait été saturée dès les premiers jours et ensuite, sur les tarifs, il faut savoir qu'il y a aussi des retraités qui ont les moyens de payer ces tarifs qui ne sont pas plus élevés que ceux qu'on peut trouver, à prestations égales, bien sûr, je pense qu'on est même moins cher que ce qui se fait par ailleurs.

Ensuite, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je crois que vous l'avez déclaré à la presse et vous n'aurez aucun mal à le redire en public ce soir, aucun pensionnaire n'est refusé à la Qietüdine, pour des raisons financières. Nos résidents trouveront toujours auprès des Services gouvernementaux, notamment, de l'Office de Protection Sociale, les Caisses Sociales éventuellement, des solutions à leurs problèmes de financement.

Enfin, je voudrais féliciter le Gouvernement pour avoir réagi assez vite au manque de remplissage, tout en rendant service à la population, puisque depuis peu la Qietüdine s'est ouverte aux convalescents. C'était un vrai problème pour certaines familles qui avaient des personnes âgées et convalescentes. On connaît les difficultés d'une personne âgée qui a, par exemple, une fracture de la hanche, ensuite pour retourner chez elle lorsqu'elle a un domicile, c'est très difficile et cela peut être très lourd pour les familles.

Enfin et aussi, pour des personnes maintenues à domicile, lorsque les aidants sont en congé, la Qietüdine peut aussi accueillir ces personnes. Donc, je pense qu'elle rend de multiples services et que c'est une maison de retraite qu'on a voulue ici au Conseil National et qui va prendre une place de plus en plus importante dans la vie de nos aînés.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Merci, Monsieur BORDERO, pour ces félicitations et votre satisfaction que je partage, devant les résultats et la qualité de l'accueil de la résidence A Qietüdine.

Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que, comme je vous l'avais dit, le taux de remplissage progresse et le déficit diminue. Regardez les chiffres, nous étions à 468.000 € de déficit au résultat du budget 2010, nous sommes passés à 290.000 € de subvention d'exploitation au Primitif 2011, et nous votons ce soir 149.000 €, soit environ 49 % de moins de déficit. Donc, je vous le confirme, mais vous le voyez, les chiffres sont là. Non seulement la maison est de qualité et je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez dit, mais nous allons progressivement vers l'équilibre avec le taux de remplissage qui augmente.

Là aussi, il y a de quoi féliciter toute l'équipe qui

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.101 – MUSEE NATIONAL.....	3.200.600
603.102 – CENTRE SCIENTIFIQUE	3.144.600
603.103 – FONDATION PRINCE PIERRE.....	563.400
	<u>6.908.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais dû faire mon intervention lundi, en page 18, mais j'ai laissé passer cette opportunité vous m'en excuserez, c'est à propos des ateliers d'artistes. Il y a trois ateliers qui ont été libérés au Quai Antoine 1^{er} à la suite du décès des artistes qui les occupaient, un quatrième atelier sera disponible, semble-t-il, en janvier et un cinquième, je crois avoir compris, dans un an.

Suite à la demande insistante de la majorité du Conseil National, le Gouvernement a retenu l'idée de prêter pour quelques mois ces ateliers à des artistes de Monaco qui présentaient un projet intéressant. Je m'en réjouis. C'est déjà le cas pour un de ces ateliers qui abrite à présent trois groupes. Le Gouvernement pourra-t-il nous éclairer – je ne vous demande pas de le faire sur le siège – sur les projets qu'il a en ce qui concerne les quatre autres ateliers d'artistes ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Eh bien ! Madame DITTLLOT, c'est très simple : les mêmes orientations. Les ateliers d'artistes qui se libéreront seront loués à des artistes pour des projets particuliers. C'est-à-dire pour une

s'occupe avec beaucoup de dynamisme et de compétence de la gestion d'A Qietudine, autour de Mme Laure SANTORI.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

durée comprise entre trois et six, sept mois maximum. Donc, les ateliers seront appelés à tourner, parce que cela veut dire que si nous ne le faisons pas la situation serait à nouveau bloquée.

Vous évoquez l'un des ateliers qui est déjà occupé ; les deux autres ont été attribués puisqu'il y a eu une procédure d'appel d'offre. C'est ce que nous ferons systématiquement puisque ce sont des ateliers qui ne sont pas attribués en réalité à un artiste, mais à un projet d'artiste. Donc, il y aura systématiquement, chaque fois qu'un atelier redeviendra disponible, un appel à candidatures et la Commission se réunira pour choisir le meilleur projet. Ce sera vrai pour tous les ateliers qui se libéreront (par exemple, vous évoquez l'un d'entre eux qui est occupé depuis le 17 novembre, le 17 mai, il redeviendra libre). Un autre a dû être occupé depuis le 21 novembre, il sera disponible à nouveau le 21 mai et le troisième devrait être utilisé dès le début de l'année prochaine ; à l'issue du projet réalisé par l'artiste qui a été retenu, il redeviendra disponible. Les ateliers tourneront ainsi de façon très régulière.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je pense que c'est une très bonne gestion. Je vous en remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Marc BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Je voulais savoir ce que devenaient les projets s'ils étaient exposés ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mais ce sont, Monsieur le Conseiller National, des projets d'artistes ; il appartient ensuite aux artistes d'exposer leurs services et s'ils le souhaitent, de les vendre... ce sont vraiment des projets individuels d'artistes. On n'a pas pris l'engagement, bien entendu, d'organiser ensuite une exposition, cela n'est pas possible. Mais cela dit, rien n'empêche l'artiste d'exposer. Comme ils ont un projet, ce n'est pas pour le garder dans un local fermé, c'est effectivement, soit parce qu'ils ont une commande, soit parce qu'ils ont l'idée de réaliser une exposition.

M. Marc BURINI.- Et les enfants qui sont intéressés dans les écoles d'arts de la Principauté, peuvent-ils aller visiter, c'est ouvert, peuvent-ils aller les voir et leur expliquer ce qu'ils font ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je dirai que c'est un problème de relation avec l'artiste en question, bien sûr. A mon avis, il n'y a pas de raison. Je suis persuadé que les artistes qui ont été retenus ne verront que des avantages à avoir de jeunes admirateurs ; enfin, il me semble.

M. le Président.- C'est une idée intéressante à creuser pour les enseignants, je pense que c'est intéressant.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

II. INTERVENTIONS

CH. 4 – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 – SUBVENTIONS

604.102 – BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL.....	64.500
604.103 – COMMISSION MEDICO-JURIDIQUE.....	2.000
604.105 – AGENCE INTERNATIONALE ENERGIE ATOMIQUE.....	1.430.000
604.107 – ACCOBAMS SECRET. FONCTIONNEMENT.....	162.000
604.108 – INSTITUT DROIT ECONOMIQUE DE LA MER.....	98.000
	<u>1.756.500</u>

SC. 4.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

604.201 – COTISATIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	1.420.500
604.202 – FONDATION ALBERT II.....	450.000
604.203 – UNION POUR LA MEDITERRANEE.....	532.000
604.212 – EXPOSITION INTERNATIONALE YEOSU.....	500.000
604.216 – ORGANISATION SECURITE & COOPERATION EN EUROPE.....	12.500
604.217 – COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE.....	606.000
604.218 – PROTOCOLE KYOTO.....	296.600
604.220 – APD - COOPERATION BILATERALE.....	4.322.800
604.2201 – APD - COOPERATION MULTILATERALE.....	1.733.000
604.2202 – APD - ONG MONEGASQUES.....	310.000
604.2203 – APD - AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE.....	370.000
604.2204 – APD - COTISATIONS ORGANISATIONS INTERN.....	148.000
604.2205 – APD - MICRO CREDIT.....	500.000
604.227 – PARTICIPATION ITER.....	350.000
604.228 – CONFERENCES INTERNATIONALES.....	810.000
	<u>12.361.400</u>
	<u>14.117.900</u>

M. le Président.- On en a déjà bien parlé précédemment.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

M. Laurent NOUVION.- Sur le chapitre 4 ?

M. le Président.- Oui.

M. Laurent NOUVION.- Pardon, dans la sous-section 4 en fait, je voulais juste, un point de détail, saluer le fait que mais le Gouvernement n'a pas renouvelé la subvention de l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes pour 310.000 €.

Je crois qu'on a été un certain nombre dans cette enceinte, depuis des années, à dire qu'on n'en voyait pas vraiment l'utilité. Merci.

M. le Président.- Madame DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Je crois que Maître GARDETTO le soulignait assez régulièrement, également.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'avais insisté sur le fait que quelque chose soit issue, effectivement, de cet organisme qui n'est pas dépourvu d'intérêt, mais il faut comparer le coût et l'avantage.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 – SUBVENTIONS

605.101 – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MONACO.....	7.466.700
605.1012 – OPERA DE MONTE-CARLO	828.400
605.102 – COMMISSION NATIONALE UNESCO.....	4.000
605.103 – COMITE NATIONAL ARTS PLASTIQUES.....	14.000
605.104 – C.I.M.	5.800
605.105 – MUSEE OCEANOGRAPHIQUE.....	1.535.000
605.106 – INSTITUT DE PALEONTOLOGIE HUMAINE.....	76.500
605.108 – UNIVERSITE DE NICE.....	30.000
605.110 – JEUNESSE AVENIR.....	8.500
605.112 – STUDIO DE MONACO.....	22.400
605.113 – SCOUTS ET GUIDES DE MONACO	52.700
605.115 – COEURS VAILLANTS.....	57.300
605.116 – JEUNESSE CATHOLIQUE.....	13.900
605.117 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	171.800
605.122 – COMITE NATIONAL TRADITIONS MONEGASQUES.....	58.800
605.124 – COMPAGNIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO.....	4.142.600
605.125 – CENTRE JEUNESSE PRINCESSE STEPHANIE	716.000
605.126 – ASSOCIATION DES JEUNES MONEGASQUES	95.300
605.128 – ACADEMIE LANGUES DIALECTALES	9.200
605.129 – ASSOCIATION FOI ACTION RAYONNEMENT	192.500
605.131 – SPECTACLES DU FORT ANTOINE.....	154.100
605.132 – ARCHIVES AUDIOVISUELLES.....	1.144.300
605.133 – A.P.E.E.M.	9.800

605.137 – FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS	1.081.000
605.138 – THEATRE PRINCESSE GRACE.....	1.149.400
605.139 – GARDEN CLUB	192.500
605.140 – MONACO DANCE FORUM.....	1.600.000
605.141 – CULTURE – CONTRIBUTIONS.....	1.530.000
605.142 – DIVERS CONTRIBUTIONS.....	10.000
605.143 – MEDIARAMA.....	11.200
605.144 – AIDES DIVERSES CULTES	40.000
	<u>22.423.700</u>
SC. 5.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
605.220 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE.....	9.173.000
605.230 – VOYAGES ECOLIERS - PROJET JEUNES	117.100
605.234 – PROGRAMME JEUNESSE.....	76.500
	<u>9.366.600</u>
	<u>31.790.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la ligne 605.105 – Musée Océanographique –.

La volonté de S.A.S. le Prince Souverain a été de redonner vie au Musée Océanographique de Monaco. Pour cela un plan de relance a été signé le 27 avril 2010 avec une dotation de 15 M€ sur cinq ans. Ce plan de relance de 3 M€ par an, on a pu le constater, en deux ans, il y a eu de très bons retours sur investissement, sur la Principauté de Monaco et un soutien utile pour son attractivité.

Sur le plan de l'image internationale, un Musée plein de vie et ce renouveau est salué par la presse internationale ; sur le plan touristique, 660.000 visiteurs, un visiteur sur cinq de la Côte d'Azur et un taux de captation de 65 % des visiteurs de l'ensemble des pôles d'attractivité de Monaco. Sur le plan économique, des retombées directes et indirectes liées à cette fréquentation ; sur le plan culturel, le Musée contribue au rayonnement international de la Principauté avec les expositions de Damien HIRST, etc... Sur le plan scientifique, un Musée qui a repris toute sa place, d'organisation, d'animation, l'accueil des grandes manifestations – je ne vais pas les détailler – mais il semblerait que ce mouvement de relance qui est très bien engagé reste extrêmement fragile au regard de la conjoncture économique globale et surtout la baisse de la dotation du Gouvernement.

Donc, mon propos c'est de dire qu'après quelques décennies de sommeil, le Musée repartait. C'est vrai qu'il y a eu aussi le travail qui a été fait pour regrouper juridiquement les deux entités parisiennes et éviter qu'il y ait deux patrons. Il y a un vieux proverbe qui date de l'Antiquité qui dit que « un esclave qui a deux maîtres est libre » et c'est vrai que ce travail qui est fait là est assez intéressant.

Donc, c'est très compréhensible dans les aides et les interventions publiques, que ce soit, globalement, victime d'un coup de rabot. Moi, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement, au moment où on parle de l'attractivité, on peut, peut-être, reprendre des accords, dès que possible et dès 2013, parce qu'il est vrai que pour d'autres entités qui sont installées, c'est un coup dur cette année, mais là, il commençait à peine à redécoller et ce serait dommage de lui couper les ailes.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, le Gouvernement est complètement d'accord avec vous. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on a réduit de moitié – en fait on n'a pas réduit, on a étalé – ce n'est pas une annulation de subvention, c'est un étalement que j'ai expliqué au Président du Conseil d'Administration et à M. CALCAGNO, à qui, d'ailleurs je veux rendre hommage pour le travail remarquable qu'ils accomplissent comme vous l'avez souligné. Le retour à l'équilibre budgétaire oblige à des choix et cela fait partie de choix, mais c'est un étalement et, sauf

catastrophe l'année prochaine, on essaiera d'éviter que l'étalement continue trop longtemps.

M. le Président.- Je suis absolument d'accord avec ce que vient de dire Bernard MARQUET. C'est vrai qu'on souhaite véritablement que ce Musée redevienne le fleuron de ce qui se visite à Monaco.

M. Bernard MARQUET.- Et puis, nous nous sommes rendu compte que ce qui peut-être choquait un peu au début, ce mélange de l'art, de culture et de science, finalement est un « mesclun » qui prend et qui intéresse les gens.

Donc, personnellement je vous encourage à développer les expositions parce que, finalement, on en revient aux sources parce que c'est ce que faisait le Prince Albert 1^{er}.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord, même si je ne suis pas sûr que le début de votre phrase fasse l'unanimité.

M. le Président.- Madame DITTLLOT, j'allais vous oublier.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais m'associer à vos félicitations envers M. CALCAGNO, pour la revalorisation, et le dynamisme qu'il a données à ce Musée. D'autre part, je voulais souligner qu'il offrait la salle de conférences à des expositions que tout artiste, avec un projet défendable, peut utiliser. Actuellement c'est le cas pour M. Toby WRIGHT qui fait une très belle exposition.

Je voulais également rebondir sur la ligne 605.101 concernant l'Orchestre Philharmonique pour vous dire, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, que les musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monaco se sentent orphelins, bien évidemment, depuis la disparition prématurée et douloureuse de leur chef bien aimé, Yakov KREIZBERG, il y a déjà dix mois. Donc, depuis dix mois, aucune solution n'a été trouvée et il semblerait qu'une forme de frilosité entoure toute décision et ne rassure pas l'ensemble de cette formation. Pourtant la qualité de cet ensemble est incontestable et cet orchestre participe de façon indéniable à la renommée de Monaco.

Comme vous le savez très bien, sans chef, sans Directeur Artistique à la tête, la base de la pyramide

est ébranlée et on peut compter depuis peu déjà, cinq ou six départs de musiciens de grand talent qui trouvent, sans doute, de meilleures conditions de travail ailleurs. C'est un constat. Il y a aussi des départs à la retraite qui ne sont pas renouvelés, ce qui fait que le nombre de musiciens se réduit et risque, à terme, de limiter l'étendue du répertoire de cet orchestre.

Donc, je ne saurais trop vous demander de vous préoccuper de cette situation et je souhaiterais savoir où en est la recherche pour engager un nouveau chef d'orchestre, parce que les chefs invités c'est enrichissant pour l'orchestre, mais un chef permanent est je crois nécessaire.

M. le Président.- C'est mieux.

Monsieur CELLARIO, souhaitez-vous intervenir sur ce même sujet ? Nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci. Je remercie Madame DITTLLOT de faire cette intervention, je vais la compléter. En effet, quelques problèmes se posent à l'orchestre.

Tout d'abord on vient d'en parler, il s'agit de la recherche d'un chef d'orchestre. On nous répond que pour trouver un chef d'orchestre de qualité il faut du temps. Nous en prenons acte mais si l'année prochaine le Gouvernement ne donne aucune réponse, nous serions en droit d'être très inquiets.

Ensuite, vous avez décidé de financer 14 % manquant à la Culture par le sponsoring et le mécénat. En faisant cela on s'aperçoit qu'au niveau de l'orchestre, le nombre de musiciens va diminuer. Je m'explique, Monaco a un orchestre philharmonique et qui dit philharmonique stipule un nombre minimum de musiciens et pour cela il faut que le Gouvernement s'engage clairement sur ce point crucial. Si après pour les œuvres différentes ou les œuvres exceptionnelles vous devez augmenter le nombre de musiciens, on peut concevoir d'aller les chercher à l'extérieur. Cependant qui dit orchestre philharmonique, dit un nombre minimum de musiciens, on parle de 91. Malheureusement des bruits courent disant que les musiciens qui partent à la retraite ne seraient pas remplacés et le nombre de musiciens pourrait diminuer. Il y a autour de cela un flou artistique qu'il faut lever.

Comme l'a rappelé Mme DITTLLOT, l'Orchestre participe à une très grande attractivité à Monaco, il n'y a qu'à voir la salle pleine le dimanche soir lors des représentations données par celui-ci.

Enfin, une dernière chose, que le Gouvernement rappelle bien sa philosophie là-dessus, on fait appel au sponsoring et au mécénat, oui, mais la programmation reste intégralement la maîtrise du Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Il y eu plusieurs questions de posées. Commençons par celle du chef d'orchestre. Madame DITLOT, je crois que personne n'aurait compris, y compris d'ailleurs au sein de l'orchestre, un remplacement de Maître KREIZBERG, quelques semaines après son décès ; je le dis ici très clairement, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation : je crois qu'il y avait un délai de viduité qui était manifestement à respecter.

Ensuite, et j'en parle en toute connaissance de cause, lorsque je suis arrivé, nous n'avions plus de chef puisque Maître JANOWSKI, comme vous le savez, avait démissionné : nous avons pris du temps pour recruter son successeur. Certains ont dit beaucoup trop de temps.

Ce que je veux dire simplement, c'est que si nous n'avions pas pris ce temps, ce n'aurait pas été Yakov KREIZBERG ; Yakov KREIZBERG est celui qui a marqué le plus d'orchestre depuis des années à tel point que la salle de concert est aujourd'hui baptisée « Salle Yakov KREIZBERG ». Nous avons mis beaucoup de temps à choisir, parce que le choix d'un chef d'orchestre, ce n'est pas un simple appel à candidature, c'est une alchimie toute particulière. Je crois que les musiciens le comprennent.

Je sais bien qu'un orchestre qui n'a pas de chef est un orchestre orphelin, mais, d'un autre côté, les musiciens de l'orchestre savent très bien qu'il faut écouter, tester, faire venir. On ne peut pas imaginer de confier la Direction d'un orchestre à un chef d'orchestre qui n'aurait, par exemple, jamais dirigé notre orchestre, ce n'est pas possible ! Et l'on ne peut pas l'imaginer même pour un chef d'orchestre qui ne l'aurait dirigé qu'une seule fois.

Par conséquent, comme vous le savez, nous avons fait venir un certain nombre de chefs invités pour diriger l'orchestre, notamment, à l'occasion des concerts qui avaient été choisis par Yakov KREIZBERG. Nous avons choisi de jeunes chefs, des chefs en devenir, avec certains, cela a très bien marché, avec d'autres, moins. Certains vont revenir : c'est une maturation qui est forcément une maturation lente et je le dis ici, on ne peut pas dire quand le choix

sera fait : ce n'est pas possible, c'est un choix très, très particulier. Je le redis ici et, Madame DITLOT, vous le savez comme moi, si Maître JANOWSKI avait été remplacé plus rapidement qu'il ne l'a été, le chef n'aurait pas été Yakov KREIZBERG, il faut que chacun le comprenne, y compris les musiciens, même si je connais l'angoisse du musicien lorsque son orchestre n'a pas de chef attitré. Cela viendra, c'est un processus long de maturation.

Deuxième élément, en ce qui concerne les effectifs. Notre Orchestre n'a pas toujours été à cent musiciens ; comme vous le savez, son effectif a été augmenté du temps de Maître JANOWSKI. Moi, je ne suis pas musicien mais il se trouve que notre Directeur des Affaires Culturelles est un ancien musicien de l'orchestre, comme vous le savez. Il a quelques compétences en la matière et il a aussi, d'ailleurs, à moment donné, administré l'orchestre après le départ de Maître JANOWSKI. L'orchestre et toutes les entités culturelles, ont vu leur budget globalement maintenu grâce au partenariat bancaire, ont peut-être moins pâti que d'autres entités, en pourcentage, de la situation économique. La moyenne est, comme vous l'avez compris, à moins 3,33 %. L'orchestre est à moins 4 %. Vous avez dû constater au fil des chapitres que vous avez votés, que d'autres entités ont perdu plus de crédits, je le rappelle ici simplement.

Alors, c'est vrai que dans certains pupitres, il est apparu possible de ne pas remplacer systématiquement un partant, soit à la retraite, on n'y peut rien, soit parce que tel ou tel a voulu aller sous d'autre cieux.

Madame DITLOT, je me permets de vous dire que notre orchestre est plus attractif qu'on ne le dit. J'ai rarement vu des musiciens me dire, les conditions de travail... les conditions de ceci, les conditions de cela me conduisent à partir. Je connais certains musiciens qui sont partis, parce qu'il y a des situations familiales particulières, tel musicien a rejoint sa compagne à l'étranger et cela se comprend, mais il n'est pas parti parce que ce n'était pas bien à Monaco, il est parti pour cette raison que je connais. D'autres sont partis parce qu'ils ont eu la chance d'être reçus à des concours pour des postes de solistes alors que le poste qu'ils occupaient à Monaco n'était pas un poste de soliste : je le comprends bien mais je dis que, globalement, et je le dis très clairement, il n'y a pas de fuite de nos musiciens, ce n'est pas exact. D'ailleurs, la meilleure preuve c'est que tous disent qu'ils veulent rester. Alors, c'est vrai que, pour certains pupitres, certains remplacements n'ont pas eu lieu. Cela dit, et je vais répondre à votre Collègue Monsieur CELLARIO, suivant le programme du concert, un

certain nombre de musiciens remplaçants sont, effectivement, recrutés de façon très régulière pour permettre à l'orchestre de jouer avec l'effectif qui est nécessaire, compte tenu du programme.

Je voudrais aussi répondre à Monsieur CELLARIO qui disait : « prenez l'engagement que la programmation est du ressort du Gouvernement ». En fait, la programmation, ce n'est pas le Gouvernement qui la fait, parce que nous n'avons pas les compétences musicales suffisantes. Il est bien évident, on l'a dit et le Ministre d'Etat l'a dit à plusieurs reprises, c'est valable pour l'Orchestre mais c'est valable aussi pour les autres entités culturelles, la programmation reste du ressort de la Direction et des Conseils d'Administration, le partenaire peut toujours émettre, bien entendu, un souhait mais la programmation artistique est, évidemment, du ressort des Directions et des Conseils d'Administration : cela je peux vous l'assurer. Je dois dire que les contacts que nous avons avec les différents partenaires me font dire que ce n'est pas un problème pour eux. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que certains de ces sponsors sont particulièrement satisfaits des conditions de partenariat qui leur sont offertes, notamment, par le fait que certaines de nos entités culturelles se déplacent à l'étranger ce qui leur donne la possibilité d'organiser des manifestations particulières pour leurs clients. Donc, je dirais que c'est une opération gagnant/gagnant et qui, en tout état de cause, a permis de limiter la contribution des entités culturelles à l'effort de solidarité demandé à tous.

M. le Président.- Merci. Rapidement, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Oui. Merci beaucoup de toutes ces précisions, Monsieur le Conseiller, mais sur deux points je voudrais quand même attirer votre attention.

Sur la programmation, j'ai fait une erreur, c'est effectivement la Direction de l'Orchestre, donc là vous avez répondu, mais sur l'Orchestre, je tiens à rappeler que vous vendez un orchestre philharmonique et qui dit philharmonique dit un certain nombre de musiciens et il n'est pas question que dans quelques mois, on apprenne qu'il y en ait beaucoup moins en permanence. Qu'après, pour des œuvres où il en faut cent-vingt, vous alliez en chercher douze ou quinze à l'extérieur, ne me pose aucun problème.

Quant à la recherche du chef d'orchestre, je suis de votre avis, si ce n'est que se pose un autre problème. Imaginez que vous deviez chercher un chef d'orchestre alors que vous n'avez pas de problème de financement, les choses se passeraient d'une certaine manière, mais là, vous avez un problème de financement. Vous semez quelques inquiétudes dans l'Orchestre et donc, on serait désagréablement surpris que d'ici le début ou la fin de l'été, vous n'ayez aucune piste solide à proposer pour le futur chef d'orchestre.

Si vous me permettez maintenant, Monsieur le Ministre, concernant le Musée Océanographique, je me joins aux félicitations que Mme DITLOT a faites à M. CALCAGNO qui exerce un travail remarquable pour essayer de remonter le Musée. Cependant, ce Musée, mérite d'être utilisé entièrement. Donc, j'engage le Gouvernement, lorsque vous avez des opérations comme des expositions prestigieuses à songer à utiliser ce Musée qui peut tout à la fois, les organiser et les mettre en valeur.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement n'est pas hostile à cette suggestion, Monsieur CELLARIO.

Mme Michèle DITLOT.- Monsieur le Président, juste un mot pour dire que la programmation d'un orchestre en temps normal, c'est quand même le chef d'orchestre qui en est le responsable et qui la crée. Alors là, sans chef, évidemment...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Madame DITLOT, évidemment, je le comprends bien mais dites-vous bien une chose, lorsque nous avons recruté Maître KREIZBERG il n'était pas libre immédiatement. Pourquoi ? Parce que si vous recrutez aujourd'hui un chef qui est libre, je ne suis pas persuadé qu'il ait les qualités d'excellence nécessaires, c'est clair. Et, aujourd'hui, les chefs de qualité ont un engagement qui court. Par conséquent, de toute manière, un chef que l'on recrute ne viendra qu'au bout d'un an, un an et demi, deux ans. C'est comme cela que cela se passe.

Mais permettez-moi de vous dire que nous ne restons pas là à attendre sans agir. Lorsque nous essayons de faire venir un chef, il a, par définition, un programme de concerts déjà prévu, certains chefs ont des programmes sur un an, deux ans. Donc, faire venir un chef que nous souhaitons faire venir pour voir comment cela se passe avec l'orchestre, cela prend des mois ; les musiciens le savent, ils le savent mieux que nous d'ailleurs parce qu'eux-mêmes ont été confrontés à ce type de problèmes.

Je comprends bien ce que l'on dit, plus vite ce sera fait mieux ce sera, mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation et la meilleure preuve que je vous dis, c'est que, si nous avons, à une époque où l'on nous disait : « il faut, il faut faire plus vite, cela prend trop de temps pour le remplacement de JANOWSKI », Yakov KREIZBERG, ne serait pas devenu le chef de notre orchestre et je crois qu'on l'aurait beaucoup regretté.

M. le Président.- J'estime que sur ce sujet, nous allons arrêter le débat parce que l'Assemblée est largement informée

Je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 – SUBVENTIONS

606.101 – CROIX-ROUGE MONEGASQUE.....	2.337.800
606.1011 – APD CROIX-ROUGE.....	131.000
605.102 – AMICALE DES DONNEURS DE SANG.....	32.000
606.103 – APD AMADE.....	110.500
606.113 – SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX.....	71.400
606.114 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	183.900
606.115 – FIGHT AIDS.....	100.000
606.127 – ASSOCIATION MONEGASQUE HANDICAPES MOTEURS.....	100
606.129 – JEUNE J'ECOUTE.....	384.000
606.130 – APD AIDE ET PRESENCE.....	65.800
606.137 – AMAPEI – CAPS.....	1.447.900
606.139 – APD MISSION ENFANCE.....	99.300
	<u>4.963.700</u>

SC. 6.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

606.203 – PRESTATIONS SOCIALES AUX ETUDIANTS MONEGASQUES.....	230.000
606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOCIALES.....	265.000
606.205 – BOURSES D'ETUDES.....	2.793.000
606.206 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE.....	993.100
606.207 – AIDE A LA FAMILLE.....	130.000
606.208 – FONCTIONNEMENT CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE.....	620.500
606.209 – AIDE TRAVAILLEURS-INDEPENDANTS AUXILIAIRES.....	1.143.600
606.211 – AMELIORATION HABITAT.....	100.000
606.212 – MEDECINS – INDEMNITE COMPENSATOIRE.....	46.500
606.214 – DROITS DE RESERVATION.....	500.000
606.216 – AIDE AUX PERSONNES AGEES.....	90.000
606.217 – CENTRE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE.....	291.500
606.218 – STRUCTURE D'ACCUEIL SPERANZA.....	598.000
606.219 – FORMATION PROFESSIONNELLE.....	206.100
606.221 – CENTRE D'ACCUEIL THERAPEUTIQUE TEMPS PARTIEL.....	392.000
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	8.650.000
606.223 – MESURES EN FAVEUR PERSONNES HANDICAPEES.....	410.000
606.224 – BONIFICATION PRETS ACCESSION PROPRIETE.....	5.000
606.228 – AIDE A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE.....	600.000
606.229 – AIDE A L'INSTALLATION ARTISTES.....	110.000

606.238 – AMAPEI – FOYER VIE HANDICAPES	525.600
606.242 – ALLOCATION DIFFERENTIELLE DE LOYER.....	2.485.00
606.246 – COLONIES DE VACANCES.....	65.000
	<u>21.249.900</u>
	<u>26.213.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Erice GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci.

Je voulais revenir sur l'A.N.L. pour dire que les études de l'IMSEE vont définitivement fixer le débat sur le nombre de logements nécessaires par an, pour les Monégasques. Par contre il est, comme je l'avais dit, possible de faire des économies sur cette ligne, par un bon phasage de livraison des immeubles domaniaux.

Autant l'A.N.L. ne me gêne pas lorsqu'elle est en circuit fermé, c'est-à-dire lorsque le Gouvernement dans les Domaines donne l'A.N.L., autant quand il le

donne à des privés, c'est de l'argent qui part du Budget de l'Etat.

Donc, je ne peux qu'insister sur la nécessité de livrer des immeubles à cadence régulière, cela nous permettra de faire des économies.

M. le Président.- Je crois que tout le monde partage ici cette remarque.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 – SUBVENTIONS

607.101 – CENTRE FORMATION ASM FC	2.119.300
607.105 – YACHT CLUB DE MONACO.....	300.100
607.107 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	115.600
607.108 – TENNIS CLUB.....	273.000
607.110 – FEDERATION MOTONAUTIQUE.....	60.200
607.117 – AGFIS – ATP.....	50.000
	<u>2.918.200</u>

SC. 7.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

607.202 – SPORT SCOLAIRE.....	965.200
607.203 – COMITE OLYMPIQUE.....	1.137.100
607.204 – AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU.....	232.000
607.208 – BOURSES SPORTIVES.....	72.000
	<u>2.406.300</u>
	<u>5.324.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Juste un mot pour dire que sans doute l'A.S.M. Football Club va avoir une nouvelle vie, ce dont nous nous réjouissons, il faudrait juste s'assurer que, pour la suite, nous fassions

confiance aux autorités pour que le dispositif à la fois juridique et financier de la nouvelle A.S.M. Football Club, permette de conserver cette image qui est chère au cœur des Monégasques et des supporters, pour la suite.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

III. MANIFESTATIONS

CH. 8 – ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.103 – FESTIVAL INTERNATIONAL TV / MEDIAX	3.865.000
608.104 – EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBILES	17.600.000
608.112 – FESTIVAL MONDIAL THEATRE AMATEUR	7.000
608.116 – EXPLOITATION GRIMALDI FORUM SAM	6.000.000
608.130 – EXPOSITIONS FLORALES	15.000
608.132 – MANIFESTATIONS SPORTIVES	1.000.000
608.134 – MONACO INTER EXPO.	400.000
608.137 – EVENEMENT CULTUREL GRIMALDI FORUM	3.400.000
608.141 – CONVENTION SERVICES ASM FC SAM	1.825.000
	<u>34.112.000</u>
SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES.	200.000
608.205 – CONGRES – RECEPTIONS.....	600.000
608.206 – CONGRES – CONTRIBUTIONS.....	1.100.000
608.207 – MANIFESTATIONS CULTURELLES.	351.300
608.213 – ANIMATION.....	60.000
	<u>2.311.300</u>
	<u>36.423.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

IV. INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.117 – CHAMBRE DE DEVELOPPEMENT	990.000
609.119 – COORDINATION CAM COMMUNES LIMITOPHES.....	200.000

609.121 – ASSOCIATIONS DEVELOPPEMENT DURABLE.....	138.000
	<u>1.328.000</u>
SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
609.201 – AIDE COMMERCE.....	230.000
609.202 – AIDE INDUSTRIE.....	2.000.000
609.204 – BONIFICATIONS DE PRETS.....	32.000
609.208 – ETUDES ECONOMIQUES.....	2.829.000
609.210 – AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	380.000
609.213 – RACHAT INVESTISSEMENT.....	1.000
609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	1.550.000
609.218 – EXPLOITATION GARE.....	1.233.000
	<u>8.255.000</u>
	<u>9.583.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, vous souhaitez parler ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, Monsieur le Président, je ne suis pas sûr qu'on ait traité dans les différentes questions, l'article 609.208 sur les Etudes Economiques, mais peut-être qu'il s'agit d'un oubli de ma part, je ne sais plus très bien ?

M. le Président.- Sur quel article ?

M. Laurent NOUVION.- Sur les Etudes Economiques, c'est l'article 609.208, pour 2.829.000 € et je ne sais plus très bien à quoi cela correspondait, qui a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente de pratiquement 2,5 M€, ce qui est à noter, mais je ne sais pas très bien ce qu'il y a dedans. Je ne sais plus si on en avait parlé en séance privée.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela concerne la campagne institutionnelle...

M. Laurent NOUVION.- Oui, c'est cela.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La ligne est en baisse sensible justement parce que le coût principal a été inscrit sur l'exercice précédent.

M. le Président.- C'est la campagne de communication.

M. Bernard MARQUET.- Politique...

M. le Président.- Politique, oui.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 – GRANDS TRAVAUX – URBANISME

701.902 – FRAIS ETUDES URBANISME & GRANDS TRAVAUX.....	1.029.400
701.907 – AMELIORATION SECURITE TUNNELS ROUTIERS.....	1.600.000
701.908 – TUNNEL DESCENDANT.....	1.680.000
701.911 – URBANISATION SNCF – VOIRIE & RESEAUX.....	3.900.000
701.9131 – URBANISATION SNCF – ILOT AUREGLIA/GRIMALDI.....	20.000
701.9132 – URBANISATION SNCF – ILOT CHARLES III.....	100.000

701.9133 – URBANISATION SNCF – ILOT CANTON.....	20.000.000
701.9134 – URBANISATION SNCF – ILOT RAINIER III.....	28.000.000
701.9135 – URBANISATION SNCF – ILOT CASTELLERETTO.....	10.000
701.9136 – URBANISATION SNCF – ILOT PRINCE PIERRE.....	20.000.000
701.9137 – URBANISATION SNCF – ILOT PASTEUR.....	4.000.000
701.914 – TRANSPORT COLLECTIF & FUNICULAIRE.....	1.000
701.997 – LIGNE GRANDE VITESSE.....	800.000
	<u>81.140.400</u>

M. le Président.- Je pense que nous nous sommes largement exprimés sur les constructions à venir avec le problème du tunnel et autres.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y en a pas, je vous propose, comme convenu tout à l'heure, de voter contre le chapitre mais pour la raison concernant la ligne 701.908 – Tunnel Descendant.

Avis contraires ? Treize votes contre.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 1^{er} est rejeté.

*(Rejeté ;
MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO,
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Mme Michèle DITTLLOT,
MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,
Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET,
Christophe STEINER, Pierre SVARA
et Jean-François ROBILLON
votent contre ;
M. Fabrice NOTARI,
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
et M. Claude CELLARIO,
s'abstiennent).*

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.903 – VOIES PUBLIQUES - MOBILITE DURABLE.....	1.150.000
702.907 – PROLONGEMENT BOULEVARD DE FRANCE.....	100.000
702.921 – AMELIORATION PARKING - GARAGES PUBLICS.....	1.920.000
702.943 – REMISE ETAT & SURVEILLANCE OUVRAGES D'ART.....	300.000
	<u>3.470.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 – BASSIN HERCULE REPARATION OUVRAGES EXISTANTS	200.000
703.904 – SUPERSTRUCTURE DIGUE FLOTTANTE	100.000
703.940 – OUVRAGES MARITIMES & PORTUAIRES.	30.000
703.9405 – URBANISATION EN MER – ETUDES	500.000
	<u>830.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je dirai rapidement que je regrette que ce soit les équipements portuaires qui aient fait les frais des arbitrages budgétaires. Je pense qu'il y avait peut-être d'autres choses à faire et que le Port doit être une priorité. Je regrette que les équipements portuaires aient fait les frais des arbitrages budgétaires parce que ce Port a besoin d'être terminé rapidement parce qu'il y a là une source de recettes évidente, afin de pouvoir attribuer des places à des navires de manière permanente, qui pourront permettre à la Société des Ports d'atteindre les objectifs fixés et à terme, certainement, de pratiquement doubler le versement qu'elle devrait faire à l'Etat.

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, je partage cette analyse. C'est vrai qu'on passe d'une dotation l'année dernière de 6,5 M€ à 830.000 € et en fait, je n'arrive pas très bien à comprendre la logique du Gouvernement qui, sur le projet du Centre Commercial de Fontvieille, nous dit qu'il faut aller très vite, il faut aller très, très vite, mais pour aller très vite, il faut déplacer le Musée des vieilles voitures et pour déplacer le Musée des vieilles voitures, il faut donc aller très vite, également, sur la Darse Nord pour pouvoir l'aménager – si vous avez pris la décision de l'aménager là, et déplacer le Musée des vieilles voitures.

Or, je vois avec surprise que vous avez carrément gelé les crédits pour réduire à néant ou presque les dotations sur les équipements portuaires. Alors, je ne comprends pas très bien, comment vous pouvez demander à l'Assemblée d'aller vite sur le Centre Commercial de Fontvieille et, en même temps,

ralentir d'un seul coup l'aménagement du Port et particulièrement de la Darse Nord ? Je suis assez sceptique.

Je comprends les problèmes budgétaires, mais je ne comprends pas cet arbitrage-là en tous les cas. Si vous pouviez nous expliquer précisément, cela me paraît...

(M. PICCININI intervient sans micro, inaudible).

M. Laurent NOUVION.- ... Pardon ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Parce que la Darse Nord est comprise dans l'Equipement Sportif parce que c'était quelque chose qui était dans un contexte Grand Prix, etc... Donc, le projet de la Darse Nord n'est pas abandonné.

M. Laurent NOUVION.- Non, mais je ne comprends pas comment vous pouvez à la fois demander à la représentation nationale d'aller vite sur un projet du Centre Commercial de Fontvieille, et c'est un jeu de puzzle, et en même temps, ne pas nous proposer une solution rapide pour pouvoir reloger le Musée des vieilles voitures qui occupe pratiquement un bon tiers du socle futur. C'est cela que je n'arrive pas à comprendre.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas dans ce chapitre, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Mais vous comprenez ce que je veux dire ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui, mais la Darse Nord, c'est un autre sujet qu'on reverra peut-être plus tard...

M. Laurent NOUVION.- C'est lié !

M. le Ministre d'Etat.- Nous n'avons pas perdu l'espoir de trouver un autre endroit pour mettre la collection du Prince mais, pour cela, des études techniques sont en cours.

Quant aux aménagements du Port Hercule, un certain nombre ont été décalés avec une double idée. Tout d'abord, il faut qu'on trouve, effectivement, des économies, mais surtout l'idée qui me paraît un peu de bon sens, attendons que le Yacht Club soit fini pour voir comment s'inscrivent les constructions projetées sur les avant-digues devant le Yacht Club. Attendons de voir physiquement le bâtiment du Yacht Club pour voir comment on aménage définitivement tout le Port.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais appuyer ce qu'a dit mon Collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET, cela fait depuis 2000, en gros douze ans, qu'on attend que ce Port soit terminé, on a eu des versions dans tous les sens.

Pour ce que vous venez de dire, effectivement, c'est très simple, je pense que l'architecte de renom, star, qui fait le projet du Yacht Club pourrait bien vous faire un petit schéma sur l'aménagement de la digue qui se trouve devant, ce qui vous donnera une idée de ce qui s'intégrerait le plus parfaitement avec le Yacht Club qu'il a construit.

M. le Ministre d'Etat.- Mais ce qui est différé, ce n'est pas FOSTER qui l'a décidé.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- On ne peut être que d'accord avec ceux qui affirment qu'il faille terminer le Port Hercule de Monaco.

Ceci étant, vous avez choisi de geler les deux opérations sur les anciennes digues existantes et je

vous avais demandé si cela allait avoir une influence importante sur la fréquentation du Port. *A priori*, le Gouvernement a fait ce choix, on peut le déplorer, parce que le Port n'est toujours pas terminé, mais l'incidence de ce choix ou les craintes engendrées par certains ne sont pas forcément fondées.

Pour ce qui est du Centre Commercial, je distingue deux choses. Le déplacement des voitures anciennes et la construction de la Darse Nord. Si cela est possible, on fait les deux en même temps, mais on peut tout aussi bien déplacer les voitures anciennes avant de faire la Darse Nord. L'important, à l'heure actuelle, c'est surtout de déplacer les voitures anciennes afin de pouvoir commencer le Centre Commercial et sa rénovation.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ecoutez, moi à propos de ces travaux portuaires, je voudrais quand même souligner un problème de priorité que se fixe le Gouvernement, parce qu'en 2003, alors que la digue semi-flottante venait à peine d'arriver, tous les travaux pouvaient commencer et j'entends encore M. BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics à l'époque, qui nous donnait des prévisions d'achèvement du Port pour 2008. En 2008, tout devait être terminé et certainement que s'il s'est engagé à l'époque, c'est qu'il avait des éléments pour le faire, ce n'était pas simplement une estimation. Nous sommes en 2012 et, aujourd'hui, beaucoup de choses n'ont pas été faites et on ne sait toujours pas quand elles seront faites.

M. le Président.- Bien. Aucune remarque ? Non, alors je vais mettre aux voix ce chapitre 3.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.906 – EXTENSION RESEAUX URBAINS	4.000.000
704.919 – ECLAIRAGE PUBLIC - EXTENSION MODIFICATION.....	1.770.000
704.920 – EGOUTS	2.035.000
704.950 – SIGNALISATION ROUTIERE	116.000

704.983 – TELESURVEILLANCE	244.000
704.9831 – TELESURVEILLANCE EXTENSION	140.000
704.985 – AMENAGEMENT JARDINS.....	470.400
704.9852 – AMENAGEMENT JARDINS FONTVIEILLE.....	600.000
704.988 – CIMETIERE DE MONACO.....	260.000
704.991 – RESERVOIR TERRAGNA BEAUSOLEIL.....	100.000
704.994 – DEV. DURABLE & ENERGIES RENOUV.	85.000
	<u>9.820.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur une ligne un peu particulière puisqu'elle n'a pas de crédit, c'est le Marché de la Condamine.

Hier, vous nous avez fait parvenir une modification du programme triennal ; qui supprime les crédits relatifs aux travaux du Marché de la Condamine.

Alors, bien sûr le Conseil National – et la Commission des Finances en particulier – se sont félicités de l'accord qui est intervenu avec le Gouvernement, la Mairie et le Conseil National sur la rénovation du marché de la Condamine et de la décision de lancer, sans délai, les travaux de rénovation du marché dont le montant prévu pour 17,6 M€ au programme triennal d'équipement public 2011/1012/2013, a été ramené, en définitive à 1,5 M€ H.T.

Le Gouvernement, dans sa réponse à la question qui lui était posée par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, a indiqué que l'enveloppe budgétaire nécessaire serait prélevée sur les crédits 2011, en dépassement de crédits, et que les travaux qui ont déjà débuté, seront achevés mi-mai 2012.

Mais le problème sur lequel je voulais faire mon intervention, c'est justement l'utilisation du dépassement de crédits, parce qu'on trouve quand même que ce n'est pas une méthode qui aurait dû être utilisée, puisqu'en effet, on ne respecte pas l'annuité budgétaire et les crédits votés et ce n'est jamais très agréable pour les Conseillers Nationaux.

Chaque année, vous savez que le Conseil National prévoit et autorise l'ensemble des recettes et le montant maximum de dépenses et que le Conseil

National ne vote pas de dépenses en dépassement de crédits.

Alors que le Gouvernement avait des possibilités de modifier les crédits votés, soit au Budget Rectificatif, mais il était sans doute trop tard, ou alors, par une ouverture de crédits en nous faisant un simple courrier.

C'est vrai que la somme n'est pas très importante, c'est vrai que le sujet était très consensuel, mais on aimerait qu'à l'avenir, le Gouvernement s'abstienne d'utiliser cette technique du dépassement de crédits, surtout pour des travaux qui, bien que financés en 2011, vont pour la plupart se réaliser sur l'année 2012.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BORDERO, le Gouvernement est évidemment d'accord pour éviter de renouveler ce qui a été fait ici, qui a été fait à la suite d'un consensus. Si vous préférez qu'aujourd'hui, on reporte, Monsieur BORDERO, dites-le, à ce moment-là, le Gouvernement se ralliera au Conseil National et on reportera le Marché.

M. Alexandre BORDERO.- Non, mais vous aviez une procédure pour le faire, c'était nous faire une petite lettre, c'est juste une question de forme que je voulais souligner. Je vous ai bien dit qu'on était d'accord sur le fond, d'accord sur l'économie...

M. le Ministre d'Etat.-... d'accord sur les modalités aussi !

M. Alexandre BORDERO.- Il y avait une lettre à faire, c'était respecter l'Institution en faisant une simple lettre.

M. le Ministre d'Etat.- Mais c'est ce qu'on a fait, Monsieur BORDERO ! Enfin, on a toujours été d'accord, la Mairie, le Conseil National et le Gouvernement. Ne venez pas, aujourd'hui en Séance Publique, faire des réserves ou alors le Gouvernement vous dit : « prenez vos responsabilités et assumez qu'il n'y ait pas de crédits ».

M. Alexandre BORDERO.- Je ne fais pas de réserves, je « pinaille » sur le règlement.

Mme Isabelle ROSABRUNTTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Je peux faire une observation technique, c'est qu'une ouverture de crédits doit être régularisée par un Budget Rectificatif. Donc cela veut dire qu'on aurait dû vous présenter, aussi, un deuxième Budget Rectificatif et je doute que vous auriez apprécié un troisième Budget dans l'année. Une ouverture de crédits doit être régularisée par un Budget Rectificatif obligatoirement.

M. le Président.- Je crois qu'on va arrêter là.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.902 – EXTENSION CRECHE MONTE CARLO	250.000
705.912 – OPERATION TAMARIS.....	13.000.000
705.9301 – CENTRE GERONTOLOGIE CENTRE ENERGIE.....	11.700.000
705.9306 – C.H.P.G. RESTAURANT.....	10.000
705.931 – RESIDENCE “A QIETUDINE”	200.000
705.932 – REHABILITATION CAP FLEURI.....	500.000
705.950 – RELOGEMENT DU FOYER D'ENFANCE.....	1.046.000
705.954 – OPERATION 21-25 RUE DE LA TURBIE.....	50.000
705.982 – ACQUISITION TERRAINS – IMMEUBLES.....	7.100.000
705.989 – GESTION TECHNIQUE PATRIMOINE IMMOBILIER	9.000
705.990 – GESTION DE L'AMIANTE.....	70.000
	<u>33.935.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur STEINER, vous souhaitez intervenir sur ce sujet ?

M. Christophe STEINER.- Oui merci, Monsieur le Président.

Je trouve que c'est un peu ridicule d'intervenir à cette heure tardive sur un point de cette envergure. De toute façon il y a eu une conférence de presse qui a réunie les trois parties, le Président du Conseil National, qui représente l'Assemblée dans son ensemble, enfin presque, le Ministre d'Etat et le Maire, donc je ne comprends pas très bien le pinaillage de M. BORDERO, c'est lié à un détail technique. Le Contrôleur Général des Dépenses l'autorise, on le voit dans les rapports qu'il fait, il autorise les dépassements de crédits quand il est consulté, donc c'est une perte de temps, c'est tout.

M. le Président.- Je mets donc aux voix si le consensus est obtenu.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

C'est une question de forme. Comment se fait-il que l'opération « Tamaris » figure sur ce chapitre d'Equipelement Sanitaire et Social et pas sur le chapitre 1 ?

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires*

Financières.- Les logements sociaux figurent tous sur ce chapitre-là. Néanmoins quand on a fait les délaissés S.N.C.F., on a mis tous les îlots des délaissés S.N.C.F. sur le chapitre 1. Mais, en théorie, normalement les logements sociaux sont sur le chapitre 5, Equipement Sanitaire et Social.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Cela fausse l'approche des lignes accordées aux logements sociaux, puisqu'il y en a sur le chapitre 1 et sur le chapitre 5.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais apporter une petite précision par rapport à l'intervention de politique générale que j'avais faite et un petit point qui avait soulevé une interrogation de votre part, Monsieur le Ministre, concernant « Testimonio ».

Mon propos, que je reprends ici pour clarifier les choses, était de constater qu'aujourd'hui, on déplora

un nombre insuffisant de logements domaniaux programmés pour les années à venir. En même temps, il y avait une opération « Testimonio » qui nous avait été présentée modifiée lors de la Commission Plénière d'Etude des Grands Travaux, dans laquelle il y avait, effectivement, des logements domaniaux, mais sur la deuxième partie de cet espace étaient prévues, non pas comme on aurait pu l'imaginer, d'autres logements domaniaux, mais des propriétés extrêmement luxueuses.

C'était le sens de mon propos que je tenais à préciser pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le sujet.

M. le Président.- Pas de remarque ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.919 – YACHT CLUB.....	25.000.000
706.937 – ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART.....	20.000
706.945 – BATIMENTS DOMANIAUX AMELIORATION.....	956.400
706.9451 – BATIMENTS DOMANIAUX TRAVAUX.....	430.000
706.9601 – GRIMALDI FORUM TRAVAUX DECORATION.....	2.000.000
706.970 – DECORATION URBAINE.....	60.000
706.975 – REBOISEMENT.....	357.000
	<u>28.823.400</u>

M. le Président.- Je crois qu'on a déjà bien discuté de ce chapitre.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 – STADE LOUIS II.....	979.000
--------------------------------	---------

707.9145 – REHABILITATION STADE LOUIS II.....	1.500.500
707.9243 – AMENAGEMENT TERRAINS DE FOOTBALL	530.000
707.970 – STADE NAUTIQUE RAINIER III.....	313.000
707.994 – EXTENSION QUAI ALBERT 1 ^{ER}	500.000
	<u>3.822.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET ?

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- C'est une boutade, on ne pourrait pas discrètement, glisser ça à l'A.S.M. maintenant ?

M. le Président.- C'est une boutade !

(Rires).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 8 – EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.901 – MATERIEL HORAIRE DYNAMIQUE	50.000
708.904 – ACQUISITION INSTALLATION MATERIEL INFORMATIQUE	240.000
708.9041 – REFONTE SYSTEME INFORMATIQUE PROP. INDUS.	567.000
708.905 – RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION	280.000
708.907 – AGRANDISSEMENT PALAIS JUSTICE	500.000
708.945 – ACQUISITION EQUIPEMENTS POMPIERS	333.000
708.948 – EXTENSION CASERNE POMPIERS FONTVIEILLE	1.940.000
708.979 – AMELIORATION & EXTENSION BATIMENTS PUBLICS.....	2.000.000
708.9792 – TRAVAUX BD - BATIMENTS PUBLICS.....	180.000
708.992 – OPERATION DE LA VISITATION	13.800.000
	<u>19.890.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 9 – INVESTISSEMENTS

709.991 – ACQUISITIONS	1.000.000
709.997 – NOUVEAU CHPG	40.000.000
	<u>41.000.000</u>

M. le Président.- On en a déjà bien discuté aussi.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 11 – EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984 – PARKING DU QUAI ANTOINE 1ER	200.000
711.9845 – IMMEUBLES QUAI ANTOINE 1ER EXTENSION	5.000.000
711.985 – CONSTRUCTION DEPOT CARROS.....	160.000
	<u>5.360.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- En ce qui concerne l'extension de l'immeuble du Quai Antoine 1^{er}, on sait que, dans une partie de cette extension en tout cas, la partie vers la mer, devait se situer l'Institut DUCASSE, or il a été supprimé.

Donc, à quoi vont servir les locaux prévus à l'origine pour l'Institut DUCASSE ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Effectivement, il y a au moins deux pistes que l'Administration des Domaines est en train d'étudier, afin de maximiser les revenus générés par l'occupation de ces locaux et ainsi parallèlement, libérer certains autres espaces.

Donc, nous sommes en train de réfléchir pour y installer une activité rentable et saisir l'occasion aussi, afin de valoriser davantage d'autres sites qui ne le sont pas actuellement.

M. Fabrice NOTARI.- D'accord. Parce que ma question était, comme vous avez des locaux aux Abeilles, qui sont restés inhabités pendant très longtemps, qu'on ne se retrouve pas dans la même situation.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce sont deux choses différentes, les Abeilles, ce sont des locaux qui sont rentrés, ils sont au Budget, ils peuvent aussi ressortir

s'il y a une bonne opportunité de vente. Par contre, cela fait partie d'un élément stratégique du domaine de l'Etat, qui pourrait servir également pour centraliser par exemple d'autres, pas nécessairement des Services de l'Etat, mais par exemple d'occupants, d'autres sites prestigieux et on pourrait valoriser davantage ces sites prestigieux qui sont au centre de Monaco.

On travaille sur des pistes actuellement, je ne peux pas en dire plus parce que, justement, on a deux concurrents au moins, on veut continuer à les garder en course en même temps.

M. le Président.- Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Oui, merci.

Mais il y a une provision de 5 M€ pour l'extension du Quai Antoine 1^{er} ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce n'est pas l'extension, c'est le Centre Scientifique, notamment.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* C'est l'achèvement du Centre Scientifique, sur deux étages.

Mme Michèle DITLOT.- Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Nous passons tout de suite aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
80 – COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES		
8000 – EMISSION PIECES DE MONNAIES	<u>1.297.000</u>	<u>2.987.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 80 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
81 – COMPTES DE COMMERCES		
8120 – PREFINANCEMENT CONGRES.....		1.000
8121 – ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	3.500.000	3.500.000
8125 – DEVELOPPEMENT DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU	6.180.000	3.800.000
8145 – EDUCATION NATIONALE – MANUELS SCOLAIRES.....	100.000	20.000
8170 – LES INSTITUTIONS DE PRINCIPAUTE DE MONACO.....		5.000
8171 – CENTENAIRE DES BALLETS RUSSES	3.000	
	<u>9.783.000</u>	<u>7.326.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 81 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
82 – COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES		
8217 – EDUCATION NATIONALE – FORM. ETUD. ETRANGERS	25.000	40.000
8218 – CONTRAT HABITATION CAPITALISATION.....	1.500.000	2.117.000
8220 – FISCALITE DE L'EPARGNE	15.000.000	15.000.000
	<u>16.525.000</u>	<u>17.157.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 82 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
83 – COMPTES D'AVANCES		
8300 – AVANCES SUR TRAITEMENTS	100.000	100.000
8310 – AVANCES EXCEPT. SUR TRAITEMENTS	50.000	50.000
8343 – PRESTATIONS MALADIE MAIRIE	3.450.000	3.300.000
8361 – AVANCES DIVERSES	150.000	150.000
8367 – AVANCES AUX ENTREPRISES	300.000	300.000
8370 – ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	427.000	253.000
	<u>4.477.000</u>	<u>4.153.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 83 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT		
8410 – AVANCES DOMMAGES	1.937.500	1.087.500
8420 – DOMAINES – AVANCES	20.000	
8422 – FONCTION PUBLIQUE A.D.C.	200.000	200.000
8477 – FRAIS DE POURSUITE	30.000	30.000
	<u>2.187.500</u>	<u>1.317.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
85 – COMPTES DE PRETS		
8500 – PRETS A L'HABITATION	1.500.000	120.000
8510 – PRETS HOTELIERS	300.000	48.900
8520 – PRETS A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE	370.000	126.400
8530 – PRETS IMMOBILIERS	200.000	17.900
8551 – AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE	400.000	400.000
8560 – PRETS DIVERS	240.000	1.639.500
8570 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	300.000	300.000

8571 – ALLOCATION DIFFERENTIELLE LOYER.....	150.000	150.000
8597 – INTERVENTION ECONOMIQUE	500.000	500.000
	<u>3.960.000</u>	<u>3.302.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 85 est adopté.

(Adopté).

Avant de lever la séance, je vous rappelle que nous nous retrouverons demain, à 18 heures, pour les explications de vote des Conseillers Nationaux et le vote sur le Budget Primitif 2012, suivi de l'examen du projet de loi, n° 887, modifiant la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992 relative à la nationalité.

Mais ainsi que je vous l'ai dit en début de séance, j'ai quelques informations supplémentaires à vous fournir, chers Collègues, merci de rester encore

quelques minutes. Nous attendons que la presse et le Gouvernement soient sortis.

Madame et Messieurs du Gouvernement, je vous remercie. La séance est suspendue.

—
(La séance est suspendue à 00 heure 35).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

